

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

*Paix – Travail – Patrie*

\*\*\*\*\*



**REPUBLIC OF CAMEROON**

*Peace – Work – Fatherland*

\*\*\*\*\*

# DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

\*\*\*\*\*

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE ET  
BUDGÉTAIRE À MOYEN TERME 2027-2029**

**PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ÉTAT 2027**



# SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	I
LISTE DES TABLEAUX .....	III
LISTE DES ANNEXES .....	III
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	IV
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES .....	3
I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL.....	4
II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE .....	5
<i>II.1. SITUATION MACROECONOMIQUE.....</i>	<i>5</i>
<i>II.2. SECTEURS SOCIAUX.....</i>	<i>6</i>
III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2027-2029 .....	7
CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....	9
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2025 .....	10
<i>I.1. MOBILISATION DES RESSOURCES DU BUDGET DE L'ETAT .....</i>	<i>10</i>
<i>I.2. EXECUTION DES CHARGES DU BUDGET DE L'ETAT.....</i>	<i>10</i>
<i>I.3. SOLDES BUDGETAIRES .....</i>	<i>11</i>
<i>I.4. FINANCEMENT .....</i>	<i>12</i>
II. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2026 .....	12
<i>II.1. LES RESSOURCES BUDGETAIRES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2. DEPENSES BUDGETAIRES.....</i>	<i>14</i>
<i>II.3. LES SOLDES BUDGETAIRES .....</i>	<i>15</i>
CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES .....	16
I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SND30 ET DÉFIS À RELEVER.....	17
<i>I.1. ACTIONS ENGAGEES ET RESULTATS.....</i>	<i>17</i>
<i>I.2. DEFIS A RELEVER .....</i>	<i>19</i>
II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES.....	21
<i>II.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES GLOBALES .....</i>	<i>21</i>
<i>II.2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES SECTORIELLES .....</i>	<i>21</i>
CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2027 - 2029.....	27
I. SITUATION RECENTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE.....	28
<i>I.1. RECETTES INTERNES NON PETROLIERES.....</i>	<i>30</i>
<i>I.2. DEPENSES.....</i>	<i>41</i>
<i>I.3. POLITIQUE DE FINANCEMENT .....</i>	<i>49</i>
II. CADRAGE BUDGETAIRE 2027-2029 .....	56
<i>II.1. RAPPELS DES HYPOTHESES MACROECONOMIQUES.....</i>	<i>56</i>
<i>II.2. PROJECTIONS DES RECETTES BUDGETAIRES .....</i>	<i>57</i>
<i>II.3. PROJECTIONS DES DEPENSES BUDGETAIRES 2027-2029.....</i>	<i>58</i>

<i>II.4. DEFICIT BUDGETAIRE ET FINANCEMENT</i> .....	59
<i>II.5. CONTRAINTES ET RISQUES BUDGETAIRES 2027-2029</i> .....	59
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>61</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>II-A</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Indicateurs de la croissance dans le monde (en %)	5
Tableau 2 : Ressources du budget pour l'exercice 2025	10
Tableau 3 : Charges du budget pour l'exercice 2025	11
Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)	11
Tableau 5 : Financement (en milliards)	12
Tableau 6 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2026 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)	12
Tableau 7 : Exécution des dépenses à fin mars 2025 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)	14
Tableau 8 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)	15
Tableau 9 : Trajectoire des finances publiques 2027-2029	30
Tableau 10 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2027-2029	32
Tableau 11 : Évolution des dépenses fiscales	36
Tableau 12 : Projection des recettes douanières sur la période 2027-2029	36
Tableau 13 : Rendement des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020-2025	40
Tableau 14 : Projection des recettes non fiscales sur la période 2027-2029 (En milliards)	41
Tableau 15 : Répartition des effectifs de l'administration publique et masse salariale payée par secteur à fin 2025	42
Tableau 16 : Volume des rappels payés entre janvier et décembre 2025 par secteur	43
Tableau 17 : Evolution des catégories de dépenses courantes (en milliards de FCFA)	44
Tableau 18 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat	46
Tableau 19 : Évolution des ressources d'investissement transférées aux CTD	47
Tableau 20 : Evolution du taux d'exécution BIP (base ordonnancement)	47
Tableau 21 : Encours de la dette du secteur public	50
Tableau 22 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette de l'Administration Centrale au 30 Avril 2026	51
Tableau 23 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2027-2029	56
Tableau 24 : Évolutions des recettes et dons entre 2025-2029	57
Tableau 25 : Évolutions des dépenses budgétaires entre 2025-2029	58

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

Graphique 1 : situation de la mobilisation des recettes fiscales de 2015 à 2025	30
Graphique 2 : Evolution des recettes douanières de 2010 à 2026 (en milliards de FCFA)	35
Graphique 3 : Évolution des recettes fiscales non fiscales de 2020-2026 et prévisions 2027-2028 (en milliards)	39
Graphique 4 : Répartition de la dette publique par devise à fin Avril 2026	51
Graphique 5 : Évolution des principaux indicateurs de viabilité de la dette publique (administration centrale)	52

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Evolution des indicateurs clés de l'Economie camerounaise	II-A
Annexe 2 : TOFE prévisionnel 2027 – 2029 (Milliards FCFA)	II-B
Annexe 3 : Profil des dépenses, des recettes et du financement 2027 – 2029 (% du PIB)	II-C
Annexe 4 : Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) 2027 – 2029	II-D

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AE</b>	Autorisation d'Engagement
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>APE</b>	Accords de Partenariat Économique
<b>APME</b>	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
<b>APU</b>	Administration Publique
<b>ARV</b>	Antirétroviraux
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>BCPME</b>	Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises
<b>BIP</b>	Budget d'Investissement Public
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>BTA</b>	Bons du Trésor Assimilables
<b>BUCREP</b>	Bureau Central des Recensements et des Études de la Population
<b>C2D</b>	Contrat de Désendettement et de Développement
<b>CAA</b>	Caisse Autonome d'Amortissement
<b>CAMCIS</b>	Cameroon Customs Information System
<b>CAMPHIA</b>	Cameroon Population based HIV Impact Assessment
<b>CAN</b>	Coupe d'Afrique des Nations
<b>CAP2E</b>	Bâtir les Capacités et les Compétences pour l'Emploi et l'Entrepreneuriat
<b>CBMT</b>	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
<b>CDMT</b>	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée Nationale
<b>CEEAC</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
<b>CEMAC</b>	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CHAN</b>	Championnat d'Afrique des Nations
<b>CNDP</b>	Comité National de la Dette Publique
<b>COMIFAC</b>	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
<b>COPPE</b>	Comptage Physique du Personnel de l'État
<b>CP</b>	Crédits de Paiement
<b>CPIA</b>	Country Policy and Institutional Assessment
<b>CSU</b>	Couverture Santé Universelle
<b>CTD</b>	Collectivités Territoriales Décentralisées
<b>DGB</b>	Direction Générale du Budget
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGTCFM</b>	Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire
<b>DOB</b>	Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DP</b>	Division de la Prévision
<b>DPEB / DPEB-MT</b>	Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DTS</b>	Droits de Tirages Spéciaux
<b>ECAM / ECAM5</b>	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
<b>ELFVDP</b>	Eco Livestock Fisheries Value Chain Development Project
<b>FCFA</b>	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
<b>FEC</b>	Facilité Élargie de Crédits
<b>FEICOM</b>	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
<b>FINEX</b>	Financements Extérieurs
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>HALCOMI</b>	Opération Halte au Commerce Illicite
<b>HIMO</b>	Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>IDE</b>	Investissements Directs Étrangers
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>LF</b>	Loi de Finances
<b>LFI</b>	Loi de Finances Initiale
<b>LFR</b>	Loi de Finances Rectificative
<b>MICS</b>	Multiple Indicators Cluster Survey
<b>MINEDUB</b>	Ministère de l'Éducation de Base
<b>MINESEC</b>	Ministère des Enseignements Secondaires
<b>MINFI</b>	Ministère des Finances
<b>MW</b>	Mégawatts
<b>OCDE</b>	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
<b>OPEP</b>	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
<b>OTA</b>	Obligation du Trésor Assimilable
<b>P2I</b>	Programme d'Impulsion Initiale
<b>PAJER-U</b>	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
<b>PAK</b>	Port Autonome de Kribi
<b>PANEJ</b>	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
<b>PAREC</b>	Programme d'Appui aux Réformes de l'Éducation au Cameroun
<b>PATIPAPLACE</b>	Projet de la Plaine Centrale

<b>PD-CVEP</b>	Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Élevage et de la Pisciculture
<b>PEACC</b>	Projet d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat, à l'Amélioration des Compétences et de la Compétitivité
<b>PEF</b>	Programme Économique et Financier
<b>PFS-AIE</b>	Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique
<b>PIAASI</b>	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PIISAH</b>	Plan Intégré d'Import-Substitution Agricole, Agropastoral et Halieutique
<b>PNC</b>	Plan National Climat
<b>PPA</b>	Projet de Performance Annuelle
<b>PPP</b>	Partenariat Public-Privé
<b>PROBMIS IA</b>	Plateforme informatique de gestion budgétaire
<b>PRODESV2</b>	Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires Exposées à des Facteurs d'Instabilité
<b>PROFIP</b>	Projet de Promotion de la Filière Pisciculture Continentale
<b>PSV</b>	Personne Socialement Vulnérable
<b>PTSJ</b>	Plan Triennal Spécial Jeunes
<b>RAP</b>	Rapport Annuel de Performance / Restes à Payer (dans les tableaux d'exécution)
<b>RESUC / RSU</b>	Registre Social Unifié
<b>RFE-AEP</b>	Régime Financier de l'État et des Autres Entités Publiques
<b>RIE</b>	Réseau Interconnecté Est
<b>RIO</b>	Ressources Internes Ordinaires
<b>RIS</b>	Réseau Interconnecté Sud
<b>RT</b>	Ressources Transférées
<b>RVCDP</b>	Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz
<b>SEND</b>	Soldes Engagés Non Décaissés
<b>SIGIPES</b>	Système Informatisé de Gestion Intégrée des Personnels de l'État et de la Solde
<b>SND30</b>	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
<b>SNH</b>	Société Nationale des Hydrocarbures
<b>SNI</b>	Société Nationale d'Investissement
<b>SONARA</b>	Société Nationale de Raffinage
<b>TEC</b>	Tarif Extérieur Commun
<b>TOFE</b>	Tableau des Opérations Financières de l'État
<b>TSPP</b>	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>US</b>	United States
<b>XDR</b>	Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)
<b>ZLECAF</b>	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

## INTRODUCTION

Le cadre juridique des finances publiques au Cameroun, profondément rénové par les lois du 11 juillet 2018 portant respectivement Régime financier de l'État et des autres entités publiques, et Code de transparence et de bonne gouvernance, a enrichi le processus de formulation des lois de finances d'une séquence démocratique et managériale majeure : **le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**. Aux termes de l'article 11 de la loi portant Régime financier, le Gouvernement est tenu de transmettre au Parlement, avant le 1er juillet de chaque année, les documents de cadrage à moyen terme, adossés à un rapport sur la situation macroéconomique et à un état d'exécution du budget de l'exercice en cours, en vue de l'organisation d'une discussion publique sans vote.

Le Débat d'Orientation Budgétaire consacre ainsi l'intervention en amont du Pouvoir législatif dans la trajectoire financière de la Nation. Il offre aux parlementaires l'opportunité d'évaluer la pertinence et le réalisme des hypothèses macroéconomiques sous-jacentes au projet de budget en préparation, tout en formulant des avis circonstanciés sur les choix stratégiques du Gouvernement. Ce mécanisme renforce la transparence publique et permet de veiller de concert à la soutenabilité de la dette, à la maîtrise des déficits et, in fine, à la préservation des grands équilibres macroéconomiques fondamentaux.

Dans un souci de cohérence méthodologique, de lisibilité et de rationalisation éditoriale, le Gouvernement a choisi de consolider le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT), les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels ainsi que les rapports d'exécution et de conjoncture au sein d'un instrument unique : le **Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme (DPEB)**.

Le présent document, qui couvre la période 2027-2029, formalise les orientations budgétaires concourant à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30). Il s'inscrit dans le cadre de la septième session du DOB, jalonnant la préparation du projet de Loi de Finances Initiale pour l'exercice 2027, dont il fixe les contours généraux, les cibles de recettes et les plafonds d'enveloppes de charges.

En 2026, cet exercice de programmation se déroule dans un environnement international et sous-régional complexe, marqué par de vives incertitudes géopolitiques et la persistance de tensions inflationnistes. Face à ces vents contraires, le Gouvernement réaffirme sa ferme détermination à préserver la résilience de l'économie nationale. L'action publique restera orientée vers l'accélération des réformes structurelles de la SND30, l'intensification de la politique d'import-substitution et la consolidation des acquis du Programme Économique et Financier (PEF) mené de concert avec les partenaires techniques et financiers, au premier rang desquels le Fonds Monétaire International (FMI).

Approuvé en Conseil de Cabinet conformément aux dispositions réglementaires fixant le calendrier budgétaire de l'État, le DPEB 2027-2029 s'articule autour de quatre (4) chapitres complémentaires :

- **Le Chapitre I** examine l'environnement macroéconomique mondial et national récent, tout en déclinant les perspectives de croissance et d'inflation pour le triennat ;

- **Le Chapitre II** dresse le bilan de la gestion des finances publiques à travers l'analyse des résultats de clôture de l'exercice 2025 et les tendances d'exécution au premier trimestre de l'exercice 2026 ;
- **Le Chapitre III** expose les orientations stratégiques globales et sectorielles retenues par le Gouvernement pour consolider le capital humain et transformer la structure de l'économie ;
- **Le Chapitre IV** formalise le cadrage budgétaire global de la période 2027-2029, en détaillant les projections de ressources, l'allocation des charges, la stratégie de financement ainsi que la cartographie des risques budgétaires y afférents.

# **CHAPITRE I : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES**

Ce chapitre présente la situation récente et les perspectives économiques à court terme aux plans international et national.

## I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'activité économique mondiale, marquée en 2025 par des restrictions commerciales et diverses incertitudes, est confrontée en 2026 aux conséquences de la guerre au Moyen-Orient. Ce conflit affecte les économies à travers la hausse des prix de l'énergie, des produits alimentaires, ainsi que des taux d'intérêt qui augmentent le coût de la dette.

Selon les *Perspectives de l'économie mondiale*, publiées en avril 2026 par le FMI, la croissance de l'économie mondiale devrait ralentir, passant de 3,4% en 2024 et 2025 à 3,1% en 2026. Ce ralentissement devrait se ressentir beaucoup plus dans le groupe des pays émergents et des pays en développement (4,5% en 2024 ; 4,4% en 2025 et 3,9% en 2026) que dans celui des pays avancés (1,8% en 2024 ; 1,9% en 2025 et 1,8% en 2026). Sous l'hypothèse que la guerre ne se prolonge au-delà de 2026, il est attendu une croissance de 3,2% en 2027 pour l'ensemble de l'économie mondiale, dont 1,7% pour le groupe des économies avancées et 4,2% pour celui des pays émergents et des pays en développement.

S'agissant de l'Afrique subsaharienne, elle avait entamé 2026 avec une perspective de croissance de 4,4%, portée par une réduction des déséquilibres macroéconomiques, une augmentation des niveaux d'investissement et un environnement extérieur globalement favorable. Malheureusement, la guerre au Moyen-Orient a provoqué un nouveau choc de grande ampleur qui menace de freiner, voire d'annihiler, ces progrès. La région fait face à l'augmentation des prix mondiaux du pétrole, du gaz et des engrais, à la désorganisation des voies commerciales et au durcissement des conditions financières. La croissance économique de la région devrait ainsi ralentir à 4,3 % en 2026 et revenir à 4,4% en 2027.

Dans la zone CEMAC, après une consolidation à 3,5 % en 2025, la croissance devrait reculer à 2,9% en 2026, en lien principalement avec les contraintes structurelles, le déclin du secteur pétrolier dans certains pays (Congo, Tchad, Cameroun) et les répercussions de la crise au Moyen-Orient. En 2027, la croissance devrait s'accélérer à 3,7%.

S'agissant des prix, l'année 2025 a été marquée par une baisse de ceux de l'énergie et des produits alimentaires, ainsi qu'une remontée des prix des métaux précieux et des boissons. Globalement l'inflation a décéléré passant de 5,8% en 2024 à 4,1% en 2025 pour l'ensemble de l'économie mondiale, en raison notamment de la baisse des prix de l'énergie et de la normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Elle s'est établie à 2,5% après 2,6% en 2024 dans le groupe des pays avancés ; et à 5,2% après 8,0% dans le groupe des pays émergents et en développement.

En 2026, l'inflation devrait s'accélérer sous les effets de la guerre au Moyen-Orient. Elle est estimée à 4,4% dans l'ensemble de l'économie mondiale, dont 5,5% dans le groupe des pays émergents et des pays en développement et à 2,2% dans celui des pays avancés. Les prix des produits de base devraient augmenter de 16 %, sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie, des engrais et des métaux précieux. Le prix du baril de Brent devrait en particulier progresser de 24,6% pour s'établir en moyenne à 82,2 dollars.

Ces prévisions supposent que les perturbations les plus aiguës prennent fin et que le transport maritime par le détroit d'Ormuz retrouve progressivement ses niveaux d'avant-guerre avant la fin de l'année.

Tableau 1 : Indicateurs de la croissance dans le monde (en %)

	2023	2024	2025*	2026	2027
	<b>Croissance du PIB réel (en %)</b>				
Economie mondiale	3,3	3,3	3,4	3,1	3,2
Etats-Unis	2,9	2,8	2,1	2,3	2,1
Royaume-Uni	0,3	1,1	1,3	0,8	1,3
Zone euro	0,4	0,9	1,4	1,1	1,2
Japon	1,7	-0,2	1,2	0,7	0,6
Chine	5,2	5,0	5,0	4,4	4,0
Inde	8,2	6,5	7,6	6,5	6,5
Afrique subsaharienne	3,8	4,2	4,5	4,3	4,4
Nigéria	2,9	4,1	4,0	4,1	4,3
Afrique du Sud	0,7	0,5	1,1	1,0	1,3
CEMAC	2,2	3,3	3,5	2,9	3,7
	<b>Inflation (en %)</b>				
Economie mondiale	6,7	5,8	4,1	4,4	3,7
Etats-Unis	4,1	2,9	2,7	3,2	2,1
Royaume-Uni	7,3	2,5	3,3	3,2	2,4
Zone euro	5,4	2,3	2,1	2,6	2,2
Japon	3,3	2,7	3,1	2,2	2,3
Chine	0,2	0,2	0,5	1,2	1,5
Inde	5,4	4,6	2,1	4,7	4
Afrique subsaharienne	19,4	20,7	12,5	8,8	8,8
Nigéria	24,7	33,2	23,0	16,0	15,9
Afrique du Sud	5,9	4,4	3,2	3,9	3,4
CEMAC	5,6	4,1	2,1	2,3	

Source : FMI (Avril 2025)

## II. SITUATION ECONOMIQUE NATIONALE RECENTE

### II.1. Situation macroéconomique

L'économie camerounaise, confrontée aux chocs tant extérieurs qu'intérieurs, demeure résiliente, avec un taux de croissance estimé à 3,4% en 2025 et 3,5% en 2026. Dans le secteur pétrolier, l'activité régresse de 6,9% en 2025 et 15,4% en 2026, en lien avec la baisse de la production, aussi bien des huiles brutes de pétrole que du gaz, du fait de l'épuisement des champs en exploitation.

Dans le secteur non pétrolier, la croissance pour 2025, initialement prévue à 4,2% a été revue à 3,7%, tenant compte des contractions au quatrième trimestre dans les branches commerce, restaurants et hôtels, et transports. La performance de ce secteur a été ré-estimée à 4,0% en 2026 contre 4,4% dans le cadre de la loi de finances initiale de 2026. Cette atténuation s'explique par la prise en compte des effets du conflit au Moyen-Orient, notamment les difficultés d'approvisionnement en intrants pour les entreprises. Elle s'explique également au plan local par les difficultés liées à l'offre d'énergie électrique. Suivant les secteurs d'activité, les évolutions sont également contrastées.

Dans le secteur primaire, après avoir progressé de 3,2% en 2024, il ralentit à 1,3% en 2025, du fait entre autres, de la contraction de la branche *agriculture industrielle et d'exportation* et de l'atonie de la branche *Sylviculture et exploitation forestière*, avec la baisse de la demande extérieure. En 2026, la croissance du secteur est estimée à 2,6%.

La croissance du secteur secondaire est estimée à 2,0% en 2025 après 1,7% en 2024, du fait principalement : (i) d'une baisse moins prononcée de la production des hydrocarbures (-6,9% contre -9,7%) ; (ii) d'une meilleure fourniture en énergie électrique (+7,5% après +3,4% en 2024) ; (iii) de l'entrée en production de nouvelles unités dans les industries manufacturières. En 2026, en dépit d'une forte contraction du sous-secteur hydrocarbure (-15,4%), la croissance de ce secteur devrait s'établir à 2,1%, portée entre autre par la performance des branches des industries agro-alimentaires (+4,2% après 3,2%), les industries manufacturières (+3,6% après 2,1%).

Malgré les contre-performances au quatrième trimestre dans certaines de ses branches, le secteur tertiaire enregistre une croissance estimée à 4,6% en 2025. Elle est projetée à 4,4% en 2026 en lien avec la crise au moyen orient. Cette performance est principalement tirée par les branches « Activités financières et d'assurance » et « Informations et télécommunications ».

Pour ce qui est des prix, l'inflation est estimée à 3,4% en 2025 après 4,5% en 2024, demeurant au-dessus du seuil communautaire CEMAC de 3%. Ces niveaux sont expliqués par les prix des postes de consommation « produits alimentaires » (+7,0%) et « boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (+3,8%). En 2026, l'inflation devrait remonter à 4,0%, en lien avec la hausse des prix des produits importés, induite par la guerre au Moyen-Orient.

S'agissant du secteur extérieur, le déficit du solde du compte courant est estimé en 2025 à 3,8% du PIB après 3,3% du PIB enregistré en 2024. Cette dégradation est principalement tirée par celle du déficit de la balance des biens (-933,7 milliards contre -593,0 en 2024), en lien avec la baisse des volumes d'exportation et des prix des matières premières. Les financements extérieurs sont en augmentation de 72,3 milliards pour se situer à 1341,0 milliards. L'ensemble des transactions effectuées avec l'extérieur en 2025 aboutit ainsi à un solde global excédentaire de 5,4 milliards contre 227,7 milliards en 2024. Le déficit du compte courant pourrait à nouveau se creuser en 2026 pour se situer à 4,1%, du fait notamment de la baisse des cours du cacao et de la hausse des cours du pétrole.

La situation monétaire, quant à elle, se caractérise par une hausse des avoirs extérieurs nets (+21,9%) ainsi que des crédits à l'économie (+9,4%) en 2025. Reflétant cette situation, la masse monétaire (M2) progresse de 13,8%. En 2026, elle devrait s'accroître de 11,1%, résultant d'une hausse 13,5% des avoirs extérieurs nets et de 12,3% des crédits à l'économie.

## II.2. secteurs sociaux

En 2026, la part du budget de l'Etat allouée aux secteurs sociaux, couverts par 11 départements ministériels, s'élève à 21%. Cette proportion s'est accrue de plus de quatre points de pourcentage sur la période 2020-2026. En plus des départements ministériels qui interviennent spécifiquement dans le secteur social, plusieurs autres administrations consacrent une partie de leurs ressources aux dépenses sociales. Une attention particulière est accordée aux populations des zones rurales, à travers la fourniture en eau potable et en énergie (notamment photovoltaïque), à des prix subventionnés.

Entre 2020 et 2026, le Cameroun a accompli des efforts en repensant son soutien aux ménages, passant d'une subvention généralisée et coûteuse des carburants à des mesures plus ciblées en faveur des populations vulnérables. Cet assainissement budgétaire s'est accompagné d'une série d'avancées sociales. Ainsi, par le décret n°2023/00338/PM du 21 mars 2023, le gouvernement a procédé à une revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), le faisant passer de 36 270 FCFA à 60 000 FCFA par mois pour le secteur privé non agricole, soit une hausse de près de 65 %. Cette mesure, a également bénéficié aux salariés du secteur agricole (45 000 FCFA) et aux agents de l'État relevant du Code du travail (41 875 FCFA, puis 43 969 FCFA en 2024). Par ailleurs, pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a revalorisé les salaires des agents publics à deux reprises (+5,2 % en 2023, +5,0 % en 2024).

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a étendu le Projet Filets Sociaux à près de 2 millions de bénéficiaires. Ainsi en 2025 dans le cadre du nouveau Projet Filets Sociaux Adaptatifs et d'Inclusion Économique (PFS-AIE) 146,75 milliards de FCFA a été alloué audit projet.

### III. PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES 2027-2029

Les perspectives macroéconomiques demeurent empreintes de nombreuses incertitudes, notamment : (i) au plan international, la durée et l'ampleur de la guerre au Moyen-Orient ; (ii) au plan national, les conditions climatiques et la mise en œuvre de la SND30, sous l'hypothèse d'une atténuation du conflit et d'une exécution satisfaisante des actions prévus dans le cadre du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) et du Programme d'Impulsion Initial (P2I).

La croissance du PIB est prévue à 3,6% en 2027 ; 4,8% en 2028 et 5% en 2029. Ce dynamisme est essentiellement induit par le secteur non pétrolier, avec une progression de 4,3% en 2027 et 4,5% en moyenne sur la période 2027-2029. Quant au secteur pétrolier, il devrait poursuivre son déclin en 2027, avec une contraction de 24,6% (en lien avec la baisse de la production des huiles brutes et davantage du gaz), avant de remonter progressivement en 2028 (+14,9%) et 2029 (+18,1%), avec l'entrée en production de nouveaux champs pétroliers et gaziers.

La croissance du secteur non pétrolier devrait être portée, entre autres, par : (i) l'accélération des actions prévues dans le cadre du PIISAH, notamment sur les projets Plaine centrale, Viva Bénoué et Viva Logone ; (ii) une meilleure mise à disposition d'électricité ; (iii) la consolidation des activités dans l'agro-industrie.

En ce qui concerne les prix, l'inflation est prévue à 3,2% en 2027. Elle devrait progressivement ralentir pour se situer à 2,8% en 2029. Ce ralentissement repose sur l'hypothèse d'une inflation contenue au niveau mondial et d'une mise en œuvre satisfaisante de la politique d'import-substitution.

S'agissant du secteur extérieur, les projections tablent sur une amélioration du déficit sur la période 2027-2029, passant de 3,8% du PIB en 2027 à 3,0% en 2029. Ces projections reposent, entre autres, sur : (i) l'accélération des politiques d'import substitution et de promotion du made « in Cameroon », qui amélioreraient à la fois l'offre et la demande locale dans les filières de l'agriculture, l'élevage, l'agro-industrie, la métallurgie, la transformation de bois et la chimie-pharmacie ; (ii) la poursuite de la diversification et de la promotion des exportations des produits

transformés (cacao, bois, café, coton, etc.) ; (iii) l'amélioration de la contribution du secteur minier.

Concernant le secteur monétaire, il est prévu, sur la période 2027-2029, une progression moyenne de 9,8% de la masse monétaire. Cette hausse serait consécutive à celle de 8,1 % des avoirs extérieurs et de 12,9% des crédits à l'économie.

## **CHAPITRE II : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES**

Ce chapitre présente la situation résumée de l'exécution du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2025. Il décline ensuite les résultats budgétaires pour les trois premiers mois de l'exercice 2026.

## I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2025

Cette section présente l'exécution du budget en ressources et en charges à fin 2025 comparativement à la loi de finances rectificative. Elle présente également l'équilibre budgétaire et le financement qui en résultent.

### I.1. Mobilisation des ressources du budget de l'Etat

Sur une prévision annuelle révisée de 7 669,0 milliards, elles ont été mobilisées à hauteur de 6 998,6 milliards, soit un taux de réalisation de 91,3%. Comparativement à 2024, elles augmentent de 901,8 milliards (+14,8%). Cette évolution s'explique, entre autres, par la forte mobilisation des emprunts qui augmentent de 816,4 milliards, accompagnée des effets positifs de la politique d'élargissement de l'assiette fiscale déployée au moyen de plusieurs actions de réformes.

Les recettes internes se sont établies à 5 008,1 milliards, réparties en recettes pétrolières (567,2 milliards) et en recettes non pétrolières (4 440,9 milliards). Les dons sont de 152,8 milliards. Les ressources de financement sont de 1 838,0 milliards (emprunts-projets, emprunts-programmes et emprunts sur les marchés des capitaux).

Tableau 2 : Ressources du budget pour l'exercice 2025

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalizations		Variation 2024/2023		Taux d'exécution
	2025	2025	Année 2024	Année 2025	(en valeur)	(en %)	(en %)
	(a)	(b)	(c)	(d)			(d) / (b)
<b>A- RECETTES BUDGETAIRES (I+II)</b>	<b>5 548,1</b>	<b>5 434,8</b>	<b>5 075,2</b>	<b>5 160,7</b>	<b>85,5</b>	<b>1,7</b>	<b>95,0</b>
<b>I- Recettes internes (1+2)</b>	<b>5 457,7</b>	<b>5 344,4</b>	<b>4 990,4</b>	<b>5 008,1</b>	<b>17,7</b>	<b>0,4</b>	<b>93,7</b>
<b>1-Recettes pétrolières (i+ii)</b>	734,8	641,5	688,7	567,2	-121,5	-17,6	88,4
<b>2- Recettes non pétrolières (2.1+2.2)</b>	4 722,9	4 702,9	4 301,7	4 440,9	139,2	3,2	94,4
<b>2.1- Recettes fiscales (a+b)</b>	4 361,8	4 341,8	3 962,8	4 085,9	123,1	3,1	94,1
<b>a- Recettes des impôts et taxes</b>	3 217,8	3 205,6	2 906,5	2 933,0	26,5	0,9	91,5
<b>b- Recettes douanières</b>	1 144,0	1 136,2	1 056,3	1 152,9	96,6	9,1	101,5
<b>2.2- Recettes non fiscales</b>	361,1	361,1	338,9	355,0	16,1	4,8	98,3
<b>II- Dons</b>	<b>90,4</b>	<b>90,4</b>	<b>84,8</b>	<b>152,6</b>	<b>67,7</b>	<b>79,9</b>	<b>168,8</b>
<b>B- EMPRUNTS</b>	<b>1 702,7</b>	<b>2 234,2</b>	<b>1 021,6</b>	<b>1 838,0</b>	<b>816,4</b>	<b>79,9</b>	<b>82,3</b>
<b>Ressources du Général</b>	<b>7 250,8</b>	<b>7 669,0</b>	<b>6 096,8</b>	<b>6 998,6</b>	<b>901,8</b>	<b>14,8</b>	<b>91,3</b>

Source : MINFI

### I.2. Exécution des charges du budget de l'Etat

Les charges budgétaires comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. En 2025, les charges totales ordonnancées s'élèvent à 6 932,6 milliards, soit un taux d'exécution de 90,4%. Par rapport à l'exercice 2024, elles sont en hausse de 202,3 milliards (3,0%) du fait des dépenses du service de la dette notamment de la dette intérieure.

Tableau 3 : Charges du budget pour l'exercice 2025

Libellés	LFI 2025	LFR 2025	Réalisation		Variation		Taux d'exécution
			2024	2025	(en valeur)	(en %)	(%)
			(b)	(c)	(c/b)		(c/a)
<b>A-Dépenses courantes</b>	<b>3 535,1</b>	<b>3 576,1</b>	<b>3 789,8</b>	<b>3 723,4</b>	<b>-66,5</b>	<b>-1,8</b>	<b>104,1</b>
I - Dépenses de personnel	1 586,6	1 566,6	1 522,8	1 581,9	59,1	3,9	101,0
II - Biens et services	1 027,7	1 077,7	1 349,4	1 386,6	37,2	2,8	128,7
dont FINEX	121,9	107,2	110,9	58,5	-52,4	-47,2	54,6
III - Transferts et subventions	920,8	931,8	917,7	754,9	-162,7	-17,7	81,0
<b>B-Dépenses en capital</b>	<b>1 650,2</b>	<b>1 639,2</b>	<b>1 326,4</b>	<b>1 370,7</b>	<b>44,3</b>	<b>3,3</b>	<b>83,6</b>
I - Dépenses d'investissement sur RI	876,8	930,8	698,2	822,5	124,3	17,8	88,4
II - Participation	10,0	10,0	78,3	61,1	-17,2	-22,0	610,6
III - Réhabilitation / Restructuration	5,0	5,0	50,2	92,5	42,3	84,3	1850,0
IV - Financement extérieur	758,4	693,4	499,7	394,6	-105,2	-21,0	56,9
<b>C - Dette publique</b>	<b>2 065,5</b>	<b>2 453,7</b>	<b>1 614,1</b>	<b>1 838,5</b>	<b>224,5</b>	<b>13,9</b>	<b>74,9</b>
I - Dette publique intérieure	1 124,5	1 458,7	755,6	929,2	173,6	23,0	63,7
II - Dette publique extérieure	941,0	995,0	858,5	909,3	50,8	5,9	91,4
<b>Dépenses budgétaires (A+B+intérêts)</b>	<b>5 563,5</b>	<b>5 646,4</b>	<b>5 513,3</b>	<b>5 461,9</b>	<b>-51,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>96,7</b>
<b>Charges du budget général (A+B+C)</b>	<b>7 250,8</b>	<b>7 669,0</b>	<b>6 730,3</b>	<b>6 932,6</b>	<b>202,3</b>	<b>3,0</b>	<b>90,4</b>

Source : MINFI/DGB (\* ordonnancement)

### 1.3. Soldes budgétaires

En 2025, le solde budgétaire est déficitaire de 350,2 milliards, soit 1,0% du PIB contre 1,5% du PIB en 2024. Le solde primaire quant à lui est excédentaire de 17,7 milliards sur une prévision révisée de 127,1 milliards, après un déficit de 81,3 milliards en 2024, tandis que le déficit du solde primaire non pétrolier s'est établi à 549,6 milliards contre 770,0 milliards en 2024.

Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
<b>I. BUDGET GENERAL</b>			
<b>RECETTES INTERNES</b>	<b>5 111,7</b>	<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>4 091,2</b>
Recettes fiscales brutes	4 085,9	Intérêts et commissions	367,9
Dont remboursement des crédits TVA	49,0	Dépenses de personnel	1 581,9
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>4 036,9</b>	Biens et services	1 386,6
Recettes pétrolières	567,2	Transferts courants	754,9
Recettes non fiscales	355,0	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>1 370,7</b>
<b>Total Recettes internes nettes</b>	<b>4 959,2</b>	Financements extérieur	394,6
<b>DONS</b>	<b>152,6</b>	Ressources propres	822,5
Dons programmes	54,0	Participation/Restructuration	153,6
Dons projets	98,6	<b>AUTRES DEPENSES</b>	<b>0,0</b>
<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,0</b>	Prêts nets	0,0
Recettes de privatisations		<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>5 461,9</b>
<b>RECETTES NETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>5 111,7</b>		
<b>II - SOLDES</b>			
	Montant		% du PIB
<b>CAPACITE/BESOIN FINANCEMENT</b>	<b>DE -350,2</b>		<b>-1,0%</b>
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>-350,2</b>		<b>-1,0%</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE</b>	<b>17,7</b>		<b>0,1%</b>
<b>SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER</b>	<b>-549,6</b>		<b>-1,6%</b>

Source : MINFI/DGB

## I.4. Financement

Outre le besoin de financement de 350,2 milliards représentant le déficit budgétaire, le Gouvernement a fait face en 2025 à d'autres charges de financement et de trésorerie composées de l'amortissement de la dette structurée (706,8 milliards), du remboursement de crédit de TVA (49,0 milliards), des restes à payer trésor y compris dette non structurée CAA (715,6 milliards) et des sorties nettes au profit des correspondants du Trésor (4,5 milliards) ; l'écart de financement étant de 60,9 milliards.

Pour couvrir ce besoin de financement total de 1 889,9 milliards, l'État a eu recours en 2025 à des financements constitués de 444,8 milliards de prêts projets, 427,9 milliards d'émissions de titres publics, 329,7 milliards d'appuis budgétaires, 359,0 milliards de financement bancaire et 325,5 milliards d'autres emprunts.

Tableau 5 : Financement (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	350,2	Prêts projets	444,8
Amortissement de la dette	706,8	Emission des Titres publics	427,9
Dette extérieure	660,3	Appuis Budgétaires	329,7
Dette intérieure (hors correspondants)	46,5	Financement bancaire	359,0
Remboursement des crédits TVA	49,0	Dont compte séquestre TVA	49,0
Dépenses des correspondants	4,5	Autres emprunts	325,5
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	715,6		
Ecart de Financement	60,9		
<b>TOTAL</b>	<b>1 886,9</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 886,9</b>

Source : MINFI

## II. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2026

Cette section présente l'exécution des ressources et des dépenses budgétaires, ainsi que la situation des soldes budgétaires.

### II.1. Les ressources budgétaires

A fin mars 2026, les ressources budgétaires totales mobilisées s'élèvent à 1 331,7 milliards, en retrait de 212,7 milliards (-13,8%) par rapport à la même période de 2025. Elles présentent un taux de réalisation de 61,0% par rapport à l'objectif fixé à 2181,0 milliards pour le premier trimestre 2026. Cette sous performance est imputable à la fois aux recettes internes et aux emprunts et dons.

Tableau 6 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2026 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUE	L.F. 2026	janv-mars 26 Prévisions	janv-mars 26 Réalizations	janv-mars 25 Réalizations	Ecart	Taux de Réalisation	Variation	
							(c/d)	(c/d)
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(c-b)	(c/b) (%)	(abs)	(%)
<b>A- RECETTES INTERNES</b>	<b>5613,1</b>	<b>1353,3</b>	<b>1193,9</b>	<b>1216,5</b>	<b>-159,4</b>	<b>88,2</b>	<b>-22,6</b>	<b>-1,9</b>
<b>I-Recettes pétrolières</b>	<b>523,7</b>	<b>130,9</b>	<b>106,6</b>	<b>163,0</b>	<b>-24,4</b>	<b>81,4</b>	<b>-56,5</b>	<b>-34,6</b>
1-Redevance SNH	424,0	106,0	91,8	114,9	-14,2	86,6	-23,1	-20,1
2- IS pétrole	99,7	24,9	14,7	48,1	-10,2	59,2	-33,4	-69,4

RUBRIQUE	L.F. 2026	janv-mars 26 Prévisions	janv-mars 26 Réalizations	janv-mars 25 Réalizations	Ecart	Taux de Réalisation	Variation	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(c-b)	(c/b) (%)	(c/d)	(c/d)
							(abs)	(%)
<b>II- Recettes non pétrolières</b>	<b>5089,4</b>	<b>1222,4</b>	<b>1087,4</b>	<b>1053,5</b>	<b>-135,0</b>	<b>89,0</b>	<b>33,8</b>	<b>3,2</b>
<b>1- Recettes Fiscales</b>	<b>4689,4</b>	<b>1122,4</b>	<b>1040,1</b>	<b>1006,4</b>	<b>-82,3</b>	<b>92,7</b>	<b>33,6</b>	<b>3,3</b>
<b>a - Recettes des impôts et taxes</b>	<b>3446,2</b>	<b>830,0</b>	<b>779,2</b>	<b>741,1</b>	<b>-50,8</b>	<b>93,9</b>	<b>38,1</b>	<b>5,1</b>
dont - IRPP	490,0	113,2	101,2	104,9	-11,9	89,5	-3,7	-3,5
- TVA	1282,1	205,8	197,7	203,5	-8,2	96,0	-5,9	-2,9
- IS non pétrole	662,0	288,7	282,5	232,5	-6,1	97,9	50,1	21,6
- Droits d'accises	365,0	102,4	88,1	88,7	-14,3	86,1	-0,6	-0,7
- Droits d'enreg. et timbre	266,3	47,2	38,5	44,3	-8,7	81,6	-5,8	-13,0
- TSPP	185,0	46,6	45,5	43,6	-1,1	97,6	1,9	4,3
<b>b- Recettes douanières</b>	<b>1243,2</b>	<b>292,4</b>	<b>260,9</b>	<b>265,3</b>	<b>-31,5</b>	<b>89,2</b>	<b>-4,5</b>	<b>-1,7</b>
dont - Droit de douane import.	470,6	107,0	102,7	94,6	-4,3	95,9	8,1	8,5
- TVA import.	552,1	123,2	119,1	112,6	-4,1	96,6	6,5	5,8
- Droits d'accises import.	77,9	17,8	13,9	16,6	-3,9	78,0	-2,7	-16,2
- Droits de sortie	71,6	30,8	15,2	29,0	-15,6	49,3	-13,8	-47,6
<b>2- Recettes non fiscales</b>	<b>400,0</b>	<b>100,0</b>	<b>47,3</b>	<b>47,1</b>	<b>-52,7</b>	<b>47,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>
<b>B- EMPRUNTS ET DONNS</b>	<b>3070,8</b>	<b>827,7</b>	<b>137,5</b>	<b>327,6</b>	<b>-690,2</b>	<b>16,6</b>	<b>-190,1</b>	<b>-58,0</b>
- Prêts projets	826,7	206,7	39,4	118,1	-167,3	19,0	-78,7	-66,7
- Dons	73,9	18,5	0,1	35,9	-18,4	0,6	-35,8	-99,7
- Appuis budgétaires	264,4	66,1	0,0	74,2	-66,1	0,0	-74,2	-100,0
- Emission des titres publics	400,0	160,0	98,0	84,4	-62,0	61,3	13,6	16,2
- Autres emprunts	1505,8	376,5	0,0	15,0	-376,5	0,0	-15,0	-100,0
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>8683,9</b>	<b>2181,0</b>	<b>1331,4</b>	<b>1544,1</b>	<b>-849,6</b>	<b>61,0</b>	<b>-212,7</b>	<b>-13,8</b>

Source : MINFI

### II.1.1. Recettes internes

Au terme du premier trimestre de l'exercice 2026, les recettes budgétaires internes recouvrées sont de 1 193,9 milliards, en baisse de 22,6 milliards (-1,9%) par rapport à la même période de l'exercice 2025, où elles se situaient à 1 216,5 milliards. Cette baisse s'observe sur les recettes pétrolières. Les recettes non pétrolières quant à elles progressent de 33,7 milliards. Les recettes internes affichent un taux de réalisation de 88,2% par rapport aux 1 353,3 milliards d'objectif de la période.

Les recettes pétrolières recouvrées se situent à 106,6 milliards à fin mars 2026, enregistrant un recul de 56,5 milliards (-34,6%) par rapport à fin mars 2025, essentiellement du fait de la baisse de la production de pétrole, qui a annihilé l'effet de la flambée des cours mondiaux du pétrole induite par le conflit au moyen orient. Par rapport aux 130,9 milliards de prévision de la période janvier-mars 2026, elles enregistrent un taux de réalisation de 81,4%.

Les recettes non pétrolières passent de 1 053,5 milliards à fin mars 2025 à 1 087,4 milliards à fin mars 2026, soit une augmentation de 33,8 milliards (+3,2%) entre les deux périodes. Par rapport aux 1 222,4 milliards de prévision sur la période, elles présentent un taux de réalisation de 89,0%.

### II.1.2. Emprunts et dons

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 137,5 milliards à fin mars 2026, contre 327,6 milliards un an plutôt, soit une chute de 190,1 milliards (-58,0%) en glissement annuel. Cette performance

s'explique par la faible mobilisation des prêts projets et des dons. Le taux de réalisation des emprunts et dons est de 16,6% par rapport aux 827,7 milliards d'objectif du premier trimestre.

RUBRIQUE	L.F. 2026	janv-mars 26 Prévisions	janv-mars 26 Réalizations	janv-mars 25 Réalizations	Ecart	Taux de Réalisation	Variation	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)=(c-b)	(c/b) (%)	(c/d) (abs)	(c/d) (%)
<b>B- EMPRUNTS ET DONNS</b>	<b>3070,8</b>	<b>827,7</b>	<b>137,5</b>	<b>327,6</b>	<b>-690,2</b>	<b>16,6</b>	<b>-190,1</b>	<b>-58,0</b>
- Prêts projets	826,7	206,7	39,4	118,1	-167,3	19,0	-78,7	-66,7
- Dons	73,9	18,5	0,1	35,9	-18,4	0,6	-35,8	-99,7
- Appuis budgétaires	264,4	66,1	0,0	74,2	-66,1	0,0	-74,2	-100,0
- Émission des titres publics	400,0	160,0	98,0	84,4	-62,0	61,3	13,6	16,2
- Autres emprunts	1505,8	376,5	0,0	15,0	-376,5	0,0	-15,0	-100,0
<b>TOTAL</b>	<b>8683,9</b>	<b>2181,0</b>	<b>1331,4</b>	<b>1544,1</b>	<b>-849,6</b>	<b>61,0</b>	<b>-212,7</b>	<b>-13,8</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>								

Au cours de la période janvier-mars 2026, le Trésor public a procédé à des émissions de titres publics de 98,0 milliards, dont 50,3 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA) et 47,7 milliards de Bons du Trésor Assimilables (BTA) de 52 semaines, pour financer le budget de l'Etat. Ces émissions sont en hausse de 13,6 milliards (+16,2%) par rapport à janvier-mars 2025. Leur taux de réalisation est de 61,3% par rapport aux 160 milliards prévus pour le trimestre.

## II.2. Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements se situent à 1 547,1 milliards à fin mars 2026 contre 1 593,2 milliards un an plus tôt, soit une diminution de 46,0 milliards (-2,9%) entre les deux périodes. Cette baisse s'observe tant au niveau des dépenses courantes qu'à celui des dépenses d'investissement. Leur taux de réalisation est de 17,8% par rapport aux prévisions de la loi de finances.

Tableau 7 : Exécution des dépenses à fin mars 2025 (En milliards de FCFA, sauf précision contraire)

RUBRIQUES	L.F. 2026	janv-mars 26 Réalizations	janv-mars 25 Réalizations	Taux de Réalisation	Variation	
	(a)	(b)	(c)	(b/a) (%)	(c/b) (abs)	(c/b) (%)
<b>DEPENSES</b>						
<b>I- Dépenses courantes</b>	<b>3855,6</b>	<b>566,1</b>	<b>646,6</b>	<b>14,7</b>	<b>-80,5</b>	<b>-12,4</b>
Dépenses de personnel	1626,2	391,7	381,1	24,1	10,7	2,8
Dépenses de Biens & Services	1192,7	36,6	108,3	3,1	-71,7	-66,2
Transferts et pensions	1036,7	137,8	157,2	13,3	-19,4	-12,4
<b>II- Dépenses d'investissement</b>	<b>1803,3</b>	<b>45,0</b>	<b>175,5</b>	<b>2,5</b>	<b>-130,5</b>	<b>-74,4</b>
Sur financements extérieurs	738,7	38,4	91,3	5,2	-52,9	-57,9
Sur ressources propres.	970,6	2,6	73,2	0,3	-70,6	-96,4
Dépenses de restructuration	94,0	3,9	11,0	4,2	-7,0	-64,2
<b>III- Dépenses diverses à régulariser</b>	<b>0,0</b>	<b>102,1</b>	<b>78,2</b>	<b>-</b>	<b>23,9</b>	<b>30,5</b>
<b>IV- Prêts nets (Prêts-Remboursements)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>V- Service de la dette publique</b>	<b>3025,0</b>	<b>833,9</b>	<b>692,9</b>	<b>27,6</b>	<b>141,0</b>	<b>20,4</b>
Dette extérieure	1166,8	225,8	341,1	19,3	-115,3	-33,8
Dette intérieure	1858,2	608,1	351,8	32,7	256,3	72,9
dont - Amortissement et RAP	1540,4	479,7	244,5	31,1	235,1	96,2
- Remboursement crédits de TVA	84,0	11,1	20,4	13,2	-9,3	-45,7
- Remboursement des OTA	180,5	180,5	0,0	100,0	180,5	0,0
<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>8683,9</b>	<b>1547,1</b>	<b>1593,2</b>	<b>17,8</b>	<b>-46,0</b>	<b>-2,9</b>

Source : MINFI

### II.2.1. Dépenses courantes hors intérêts

Les dépenses courantes hors intérêts diminuent de 80,5 milliards (-12,4%) en glissement annuel pour se situer à 566,1 milliards à fin mars 2026. Par rapport à la loi de finances, le taux d'exécution de ces dépenses est de 14,7%. Par rapport à la prévision totale de l'exercice, les principales composantes enregistrent les taux d'exécution de 24,1% pour les dépenses de personnel ; 3,1% pour les dépenses de biens et services ; et 13,3% pour les dépenses de transferts et pensions.

### II.2.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 45,0 milliards à fin mars 2026 contre 175,5 milliards à fin mars 2025, soit une diminution de 130,5 milliards (-74,4%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle, le taux d'exécution de ces dépenses est de 2,5%. Les principales rubriques de ces dépenses présentent des taux d'exécution de 5,2% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs ; 0,3% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres ; et 4,2% pour les dépenses de restructuration.

### II.2.3. Service de la dette publique

Le service de la dette publique se situe à 833,9 milliards à fin mars 2026 contre 692,9 milliards à fin mars 2025, soit une augmentation de 141,0 milliards (+20,4%) entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle, son taux d'exécution est de 27,6%. Au niveau des principales rubriques, les taux d'exécution sont de 19,3% pour le service de la dette extérieure et 32,7% pour le service de la dette intérieure.

## II.3. Les soldes budgétaires

A fin mars 2026, reflétant les recettes et dons encaissés, et les dépenses exécutées, les soldes budgétaires (nets des remboursements de crédits de TVA) sont de 210,8 milliards pour le solde global, 300,3 milliards pour le solde primaire et 193,7 milliards pour le solde primaire non pétrolier.

Tableau 8 : Soldes budgétaires (En milliards de FCFA)

LIBELLES	L.F 2026 (1)	Résultats	Ecart (2)-(1)
		à fin mars 26 (2)	
<b>I- Recettes totales</b>	<b>5613,1</b>	<b>1193,9</b>	<b>-4419,2</b>
1-Recettes pétrolières	523,7	106,6	-417,1
2-Recettes non pétrolières	5089,4	1087,4	-4002,0
<b>II- Dons</b>	<b>73,9</b>	<b>0,1</b>	<b>-73,8</b>
<b>III- Dépenses primaires, Finex &amp; Prêts nets</b>	<b>5658,9</b>	<b>713,2</b>	<b>-4945,7</b>
1- Dépenses courantes hors intérêts	3855,6	566,1	-3289,5
2- Dépenses en capital	1803,3	45,0	-1758,3
3- Dépenses diverses à régulariser	0	102,1	102,1
4- Prêts nets (Prêts-Remboursements)	0	0,0	0,0
<b>IV- Remboursement crédits de TVA</b>	<b>180,5</b>	<b>180,5</b>	<b>0,0</b>
<b>V- Intérêts de la dette publique</b>	<b>379,1</b>	<b>89,5</b>	<b>-289,6</b>
<b>VI- SOLDE PRIMAIRE (VI = I+II-III-IV)</b>	<b>-152,4</b>	<b>300,3</b>	<b>452,7</b>
<b>VII- SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER (VII = VI- Recettes pétrolières)</b>	<b>-676,1</b>	<b>193,7</b>	<b>869,8</b>
<b>VIII- SOLDE GLOBAL (NET) (VIII = I+II-III-IV-V)</b>	<b>-531,5</b>	<b>210,8</b>	<b>742,3</b>

Source : MINFI

## **CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES**

Ce chapitre présente les enjeux et les priorités qui devront orienter l'action du Gouvernement pour le triennat 2027-2029. Ces orientations sont inspirées de la Stratégie Nationale de Développement (SND30) ainsi que des résultats de l'évaluation à mi-parcours de sa mise en œuvre. Il s'articule autour de deux points principaux à savoir l'état de mise en œuvre de la SND30, et les orientations stratégiques pour le triennat 2027-2029.

## I. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA SND30 ET DÉFIS À RELEVER

La SND30 vise principalement à favoriser la transformation structurelle de l'économie, et spécifiquement son développement industriel. Elle est centrée autour de la finalisation et la mise en service des grands projets infrastructurels, industriels et miniers en cours d'une part. Par ailleurs, elle préconise l'implémentation des réformes telles que l'orientation de la commande publique vers le secteur productif local, la priorisation des contractualisations en mode PPP dans la construction des infrastructures tout en veillant à la maîtrise des risques budgétaires y associés, une meilleure prise en compte des dépenses de maintenance et d'entretien dans la politique pour améliorer la fonctionnalité des infrastructures.

### I.1. Actions engagées et résultats

Les travaux d'évaluation de la mise en œuvre à mi-parcours de la SND30 montrent que des actions majeures ont été engagées. Celles-ci ont conduit à des résultats dans divers domaines. En effet, la période 2020-2025 a notamment permis de conduire à terme de nombreux grands projets entamés au cours de la précédente décennie. Ces actions ont été implémentées dans l'ensemble des secteurs, à savoir : infrastructures, industries et services, rural, éducation, santé, protection sociale et gouvernance. Quelques marqueurs importants dans sa mise en œuvre sont présentés ci-dessous.

- ✓ *La capacité installée de production d'électricité au Cameroun a enregistré une trajectoire ascendante, progressant de 1 516 MW en 2020 à une réalisation estimée à 2 280 MW à la fin de l'année 2025.* Cette expansion de l'offre est structurellement portée par l'achèvement et la mise en service commerciale progressive de la **centrale hydroélectrique de Nachtigal (420 MW)**, dont les unités injectent désormais leur puissance dans le Réseau Interconnecté Sud (RIS). En parallèle, l'usine de pied du barrage de Lom Pangar (30 MW), pleinement opérationnelle depuis mai 2023, sécurise de manière permanente le Réseau Interconnecté Est (RIE) et soutient le programme d'électrification rurale. À moyen terme, le portefeuille d'infrastructures énergétiques intègre le projet structurant de la centrale hydroélectrique de **Kikot (500 MW)**, dont le Régime Général des Contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) a été consolidé par la loi de juillet 2023, parallèlement au déploiement prioritaire du mix d'énergies renouvelables et à l'optimisation des réseaux de transport. Par ailleurs, le Gouvernement a accentué le contrôle national du secteur de l'énergie en nationalisant l'entreprise en charge de la distribution de l'électricité en vue du redressement de l'équilibre financier du secteur sous l'égide d'un État stratège.
- ✓ Dans le cadre du pilier de la transformation structurelle de l'économie, *le réseau routier camerounais a connu une intensification notable au cours de la période 2020–2025,*

*illustrée par le relèvement de la proportion du réseau bitumé qui est passée de 6 % au lancement de la stratégie à 9,5 % à la fin de l'année 2025.* Le linéaire total revêtu avoisine désormais le cap des 10 000 km, englobant un réseau interconnecté de 109,10 km d'autoroutes, 5 731,24 km de routes nationales, 1 495,27 km de routes régionales et 2 549,57 km de voies communales. Cette dynamique d'infrastructures productives s'est matérialisée par la livraison de projets d'intégration régionale majeurs à l'instar du pont sur le Logone reliant le Cameroun au Tchad et de l'axe transfrontalier Sangmélina–Ouéssou vers le Congo. L'évaluation à mi-parcours réaffirme l'orientation stratégique du Gouvernement visant à maximiser la compétitivité des grands corridors logistiques nationaux, en particulier le désenclavement des bassins de production agricole et l'expansion des dessertes de la phase 2 du Complexe Industriel-Portuaire de Kribi, entrée en exploitation en mai 2025.

- ✓ **le Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH)**, élaboré et adopté en 2023 pour juguler les déficits structurels de la balance commerciale, est aujourd'hui entré dans une phase d'implémentation intensive. Sur le terrain, l'évaluation des campagnes intermédiaires met en relief les premiers résultats tangibles de la filière, notamment la production locale de plus de 13 000 tonnes de farines panifiables issues de ressources locales, la génération de 452 tonnes de semences certifiées (riz, maïs, mil, sorgho, soja et fourrage), la mise à disposition de 2 millions de tonnes d'engrais au profit des producteurs, ainsi que le déploiement de 21 centres d'insémination artificielle pour la modernisation de la filière bovine-laitière. Parallèlement, l'aménagement à grande échelle des terres s'est concrétisé à travers le projet de la Plaine Centrale (PATIPAPLACE) dans l'Adamaoua : sur un bloc initial de 200 000 hectares de terres sécurisées par l'État, les premiers noyaux d'exploitations agro-industrielles privées ont engagé la mise en valeur opérationnelle d'un premier périmètre de 3 000 hectares, amorçant un saut qualitatif de productivité agricole.
- ✓ **Dans le cadre du pilier de la transformation structurelle de l'économie de la SND30, le Gouvernement a activement facilité l'implantation de projets industriels d'envergure portés par des opérateurs privés au cours de la période 2020–2025.** En effet, la diversification de la production s'est concrétisée notamment dans l'industrie de la métallurgie, l'industrie cimentière, l'industrie céramique ainsi que l'industrie du bois. A titre d'exemple, les exportations du Cameroun en ciment ont atteint 10 463 tonnes en 2025, en hausse de 318,8% par rapport à 2024. Par ailleurs, le suivi à mi-parcours de la filière Mines-Métallurgie-Sidérurgie met en relief le passage à la phase d'exploitation de deux gisements majeurs de fer : d'une part, la société SINOSTEEL CAM S.A. (fer de Kribi-Lobé) dont les infrastructures de base et les accès sont en cours de déploiement ; et d'autre part, la société G-STONES RESOURCES S.A. (filiale du conglomérat camerounais BOCOM) pour le gisement de Bipindi-Grand Zambi (Akoum II). Ce dernier projet, le plus avancé de la stratégie minière nationale, dispose d'une mine pleinement opérationnelle qui affichait déjà plus de 600 000 tonnes de minerai de fer extraites et stockées sur le site au premier trimestre 2025, ouvrant la voie aux premières exportations maritimes de brut et à l'approvisionnement futur de la filière sidérurgique nationale.
- ✓ Au cours de la période quinquennale 2020–2025, **le Cameroun a amélioré ses indicateurs d'accès et d'inclusion scolaire au niveau de l'enseignement de base, en parfaite**

**cohérence avec les cibles intermédiaires de la SND30.** Le taux brut de scolarisation (TBS) au cycle primaire s'est notablement redressé, progressant de 114,7 % lors de l'année de référence 2019/2020 pour se stabiliser à un niveau performant de 122 % au cours de l'année académique 2024/2025, reflétant le maintien d'une forte capacité d'accueil globale malgré les pressions démographiques. Cette trajectoire ascendante s'appuie sur une expansion significative du réseau scolaire : le nombre d'écoles primaires fonctionnelles sur l'ensemble du territoire est passé de 19 063 établissements en 2020 à plus de 21 770 en 2025, un déploiement logistique ciblant prioritairement les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) ainsi que les ceintures périurbaines de Douala et Yaoundé. Sur le plan qualitatif et inclusif, l'année 2024/2025 marque une étape majeure avec l'aboutissement des vagues successives du programme national de contractualisation des instituteurs de l'enseignement de base, qui a permis de porter le contingent des enseignants pris en charge par l'État de 83 500 personnels en 2020 au-dessus du seuil critique des 90 000 personnels en 2025. Face aux vulnérabilités engendrées par les crises socio-sécuritaires dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, le déploiement pérenne des espaces temporaires d'apprentissage et des programmes d'éducation accélérée (CARED) a permis d'assurer la continuité pédagogique et de réintégrer des milliers d'enfants déplacés internes ou initialement déscolarisés. Enfin, les acquis de la politique publique du manuel scolaire gratuit matérialisée par la distribution massive de plus de 7,3 millions d'ouvrages essentiels de base lancée entre 2020 et 2022 ont continué de porter leurs fruits, redressant durablement le ratio manuel/élève qui affichait un déficit structurel au départ de la stratégie.

- ✓ **Le Cameroun enregistre des tendances encourageantes en matière de santé de la reproduction de la mère et de l'enfant.** On note ainsi une baisse progressive du taux de mortalité maternelle, qui est passé de 438 décès en 2020 à 406 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2024. Sur la même période (2020–2024), des progrès satisfaisants sont également observés au niveau du taux de mortalité néonatale, qui a reculé de 68 à 44 décès pour 1 000 naissances. Cette performance a été grandement soutenue par l'extension progressive du programme *Chèque Santé*, initialement déployé dans les régions septentrionales, puis étendu à l'Est et au Sud en 2023, et enfin aux régions du Centre, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en 2024. Par ailleurs, le déploiement de la phase 1 de la Couverture Santé Universelle (CSU), lancée officiellement en avril 2023, est venu consolider ces acquis en intégrant la prise en charge gratuite du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans sur toute l'étendue du territoire.

## I.2. Défis à relever

Malgré la résilience macroéconomique affichée, les défis qui entravent la pleine réalisation des objectifs de la SND30 à l'horizon 2030 demeurent multiples et interdépendants. L'accélération du sentier d'émergence requiert d'adresser de manière vigoureuse les points critiques suivants :

- **Restaurer l'équilibre financier et l'efficacité de l'État actionnaire dans le secteur énergétique :** Le Gouvernement fait face au double impératif de résorber le déficit structurel de l'offre électrique (la capacité installée de 2 280 MW en 2025 restant éloignée de la cible intermédiaire de 3 500 MW) et de restaurer la viabilité financière de la filière.

Les pertes de charge en ligne et l'accumulation des impayés compromettent également l'équilibre financier du secteur.

- **Systématiser la préférence nationale dans la commande publique** : Bien que l'arsenal réglementaire ait été renforcé par la Circulaire du 5 avril 2022 et le Décret du 15 avril 2024 créant le Comité interministériel de captation de la commande publique, la part des industries locales dans les marchés publics de biens et services reste en deçà de la cible de 60% fixée pour 2030. Les analyses partagées avec la Banque Mondiale (au titre du *Country Economic Memorandum*) mettent en exergue la nécessité de lever les goulots d'étranglement liés aux lourdeurs de passation (123 jours en moyenne pour les procédures nationales) et de faire respecter de manière contraignante les marges de préférence (10 % à 15 %).
- **Intensifier l'import-substitution agropastorale** : Les importations massives de denrées de première nécessité continuent de grever lourdement la balance des paiements. Les importations de denrées alimentaires ont représenté environ 4% du PIB en 2024 et 2025, pesant lourdement sur la balance des paiements. En 2025, le pays a importé des céréales d'une valeur de 466,9 milliards de FCFA représentant ainsi 8,9% du total des dépenses d'importation. Cette dynamique est en baisse de 14,1% par rapport à 2024. Les principales denrées concernées sont le riz, dont la facture s'élève à 268,7 milliards de FCFA soit 5,1% des dépenses d'importation en 2025, le froment de blé et méteil qui représente 3,6 % des importations, pour une valeur de 187,8 milliards de FCFA en 2025, et le maïs dont le poids dans le total des dépenses d'importations est assez négligeable, 0,2% et se facture à 10,3 milliards de FCFA. Pour inverser cette tendance, l'opérationnalisation du PIISAH doit basculer vers une échelle agro-industrielle pour pallier les déficits d'intrants et moderniser les infrastructures de stockage et de débarquement. En particulier, les dispositions doivent être prises afin de permettre aux producteurs de se déployer sur les 3 000 hectares déjà sécurisés dans le cadre du projet plaine centrale. En outre le projet d'usine d'engrais chimique dont les études ont démarré depuis 2025 devra être accéléré.
- **Accélérer la réforme foncière pour catalyser les investissements privés et agro-industriels** : La sécurisation foncière demeure l'une des contraintes majeures relevées par la Banque Mondiale dans ses évaluations d'attractivité (CPIA stable à 3,3), ainsi que le secteur privé. La mise en valeur des grands blocs territoriaux exige le parachèvement des réformes du régime foncier et domanial. Si le déploiement de réserves foncières étatiques à l'instar du projet de la Plaine Centrale (PATIPAPLACE dans l'Adamaoua (200 000 ha sécurisés) constitue une avancée notable, les retards dans la délivrance des titres et l'aménagement technique ralentissent le taux d'absorption des investissements directs étrangers (IDE), qui stagnent autour de 1,9 % du PIB.
- **Renforcer l'inclusion sociale et les mécanismes de ciblage des populations les plus vulnérables** : La publication des résultats de l'enquête ECAM5 a révélé la persistance des disparités spatiales et monétaires, avec un taux de pauvreté national de 37,7 % en 2022 (touchant 56,3 % de la population en milieu rural) et un indice de Gini figé à 0,4 contre une cible finale de 0,34. Face au repli du pouvoir d'achat induit par les poussées inflationnistes (+7,4 % en 2023), les recommandations de la Banque Mondiale convergent vers la pérennisation et l'extension des transferts sociaux monétaires directs. Cela passe par le renforcement de l'implémentation du **Registre Social Unifié (RSU)** et le Projet Filets Sociaux Adaptatifs ainsi que la mise en place du Fonds de Solidarité National.

**Poursuivre la modernisation de l'administration publique, assainir la gouvernance et rationaliser les dépenses de l'État :** Les priorités s'articulent autour de l'assainissement continu des fichiers de solde (ayant déjà permis d'éliminer plus de 10 000 agents fictifs), de la digitalisation intégrale de la collecte des recettes de l'Etat et de la lutte contre les atteintes à la fortune publique

## **II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES**

Cette section définit au niveau global et sectoriel, les orientations stratégiques à partir desquelles seront déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre entre 2027 et 2029.

### **II.1. Orientations stratégiques globales**

Ces orientations guideront l'action du Gouvernement pour accélérer l'atteinte des objectifs de développement. Les mesures phares viseront à renforcer la cohérence des politiques publiques et à dynamiser le secteur productif, notamment agro-industriel, pour pallier un retard de croissance par rapport aux cibles initiales. L'État s'attèlera à : consolider l'appui à la production locale ; structurer la politique d'import-substitution ; étendre l'accès aux infrastructures de base ; et parachever la décentralisation. Les actions prioritaires liées aux deux premiers axes s'articuleront autour de l'amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures et la transformation industrielle.

Pour accélérer sa transformation industrielle au cours des trois prochaines années, le Gouvernement entend mettre un accent sur l'intégration énergétique, la souveraineté des intrants et la connectivité logistique. En premier lieu, l'État compte achever la mise à niveau des réseaux de transport et de distribution (RIS et RIE) afin d'offrir une énergie stable et à un coût ultra-compétitif aux industries lourdes de la zone industrialo-portuaire de Kribi et de Douala-Bassa. En second lieu, le Gouvernement mettra en place un partenariat public-privé pour l'implantation locale de l'usine d'engrais chimiques de Limbé et sécurisation juridique des 200 000 hectares du projet agro-industriel de la Plaine Centrale. Enfin, face à l'échéance sous-régionale cruciale du 1er janvier 2028 interdisant l'exportation du bois en grumes, le Gouvernement mettra en place des incitations pour doter les exploitants forestiers d'équipements de troisième transformation pour rendre contraignante la commande publique de mobilier local, garantissant ainsi que la richesse forestière soit intégralement captée sur le territoire national avant d'approvisionner le marché de la ZLECAF.

### **II.2. Orientations stratégiques sectorielles**

#### **II.2.1. Transformation structurelle de l'économie**

Les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

***Dans le secteur des infrastructures***, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre du Compact Énergétique National et du Compact National Eau, lesquels formalisent l'engagement de l'Etat du Cameroun et à définissent une feuille de route réaliste pour le sous-secteur eau et énergie. Par ailleurs, la mise en œuvre du Programme Spécial de Relèvement et de Pérennisation

du bon état du réseau routier national permettra de concentrer les ressources sur les axes routiers structurants (18 150,93 KM) et d'opérer des choix précis entre entretien, réhabilitation ou reconstruction des axes routiers. Aussi, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de densification des infrastructures en général et en particulier dans le secteur urbain. Ci-dessous, quelques projets en cours et envisagés dans le triennat :

- **Concernant les capacités énergétiques installées** : Aménagement hydroélectrique et lignes associées de Kikot (500 MW), Minkouma (300 MW), Chollet (600 MW), Bini à Warack (90 MW) ; Mbakaou (200 MW) ; barrage réservoir de Pont Rail et de Memve'ele (assorti d'une centrale solaire de 50 MW) ; Projet d'électrification par système photovoltaïque : 200 localités ;
- **Relativement à la construction des lignes de transport électrique** : Projet de construction des lignes de transport électrique 225 KV Ebolowa-Kribi et 90 KV Mbalmayo-Mekin ; Construction de la ligne 400 KV Nachtigal-Bafoussam ; Augmentation de la capacité de transformation des postes dans le cadre Programme Axé sur les Résultats (PforR) énergie ; Construction de la ligne 225 KV KPDC-PAK ; Construction de 5000 km de ligne d'ossature de distribution électrique triphasé 30kV y compris les équipements connexes des certaines localités rurales du Cameroun ;
- **Concernant l'amélioration de l'accès à l'eau potable** : la station d'adduction d'eau potable de Japoma ; Projet d'Alimentation en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural au Cameroun (PAEA-MRU) ; Projet de Reconfiguration, d'Extension et de Modernisation du système d'approvisionnement en eau potable dans les villes de Douala et Yaoundé ; Projet de Sécurité de l'Eau au Cameroun (Projet SEWASH) ; Mega-Projet d'adduction d'Eau Potable de Douala et ses environs, réhabilitation de 350 stations SCANWATER etc ;
- **Dans le domaine des infrastructures routières** : Construction des autoroutes Yaoundé-Nsimalen (Section urbaine), Yaoundé-Douala (phase 2) et la voie expresse Lolabé (port de Kribi)-Campo ; Construction des routes Ngaoundéré-Garoua, Ebolowa-Akom 2-Kribi, Ring road, Mora-Dabanga-Kousseri ; Maroua-Moutourwa, pénétrante Nord de Yaoundé ; Batouri-Yokadouma-Moloundou, Douala-Bafoussam, Ekondo Titi-Mudemba, Second pont sur la Benoué et voie de contournement de Garoua, Ponts sur la Dibamba et sur la Sanaga à Ebebda ; etc ;
- **Relativement à la voirie et l'assainissement urbain** : Poursuite de la construction et la réhabilitation des voiries urbaines dans les principales métropoles, à travers notamment le Projet de mobilité Urbaine de Douala, le Programme Ville et gestion foncière Durables ; le Projet de construction du tronçon T3 de la voie de contournement de Yaoundé (Nkozoa-Minkoameyos), le Programme C2D Yaoundé Cœur de Ville ; le Projet Villes et Gestion Foncières Durables (PVGFD) dans les ville de Yaoundé et Douala ainsi que le Programme de lutte contre les inondations à Douala et à Yaoundé (PLIDY) ;
- **Relativement au transport** : Projet de réhabilitation de l'aéroport international de Douala : composante aéroport ; Expansion du réseau de CAMAIR-CO ; L'aménagement des aéroports de Bertoua, Tiko et Kribi ; Construction du Port en Eau Profonde de Limbé, etc.

**Dans le secteur rural**, les efforts du Gouvernement porteront sur l'augmentation des capacités de production agricoles, le relèvement des rendements et la facilitation de l'accès aux intrants agricoles. Dans ce secteur, la trame de fond des interventions est le PIISAH. Plus spécifiquement ces efforts viseront :

- la poursuite du programme d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs dans la « plaine centrale agro parc »;
- le financement du secteur privé dans le cadre du PIISAH à travers à la Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BCPME) ;
- La poursuite du projet d'aménagement de 15280 ha de périmètre hydro agricole dans l'Adamaoua, ainsi que du projet d'aménagement de 10 000 ha de zone hydro-agricoles dans la localité de Logone Birni ;
- La mise en œuvre du Programme de Développement de l'Agro-industrie dans le Septentrion : Phase I (Construction de 03 barrages collinaires, aménagement de 618 ha de périmètres irrigués, etc.) ;
- L'extension de l'utilisation de la plateforme FODECC-EDEN RED en vue de faciliter l'accès des producteurs aux intrants pour l'ensemble des spéculations agricoles ;
- Le renforcement de l'encadrement des producteurs à travers la mise en œuvre du projet de promotion de la filière pisciculture continentale (PROFIP) ;
- Projet de Développement des Chaines de Valeurs de l'Elevage et de Pisciculture (PD-CVEP) ;
- Eco Livestock Fisheries Value Chain Development Project (ELFVDP);
- Projet de développement de la Chaîne de valeur Riz (RVCDP) ;
- Projet conception et réalisation des travaux de construction d'un (01) Centre National de production de la semence animale à Ngaoundéré et de trois (03) centres relais avec résidence à Jakiri, Lougguéré et Dogba ;
- Projet Conception et fourniture de deux (02) bateaux de pêche crevettiers et le réaménagement des installations de conditionnement de crevettes à Youpwe à Douala
- la poursuite des projets VIVA LOGONE, VIVA BENOUE et PROLAC en vue de l'aménagement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'agenda international pour changement climatique le Gouvernement mettra en œuvre son Plan National Climat (PNC) et sa nouvelle Contribution Déterminée Nationale (CDN3.0).

**Dans le Secteur des Industries et Services**, le Gouvernement entend mobiliser la Société National d'Investissement (SNI) dans sa nouvelle configuration pour mettre en œuvre sa dynamique de programmation industrielle. Il s'agira notamment d'implémenter le Programme d'Impulsion Initiale (P2I) en vue de la densification de son tissu productif et renforcer sa diversification. Dans ce sens, les initiatives ci-dessous feront l'objet d'une attention particulière.

- l'aménagement de la zone industrielle intégrée au port en eau profonde de Kribi ;
- le relèvement des capacités du Chantier Naval et la réalisation de la phase 2 du yard pétrolier ;
- La réhabilitation de la SONARA ;
- L'extension des capacités d'ALUCAM ;
- Poursuivre la mise en œuvre des grands projets miniers, notamment le projet d'exploitation des minerais de fer de Mbalam-Nabeba, Kribi-Lobe, et Bipindi – Grand Zambi ;
- Construire le terminal minéralier au port en eau profonde de Kribi ;

- Mise en place d'une unité de production d'engrais chimiques ;
- Mise en place du parc industriel de transformation du bois ;
- Construire le quai vraquier au port autonome de Douala ;
- Opérationnaliser les zones économiques et les technopoles à l'instar du technopole de Wassababoué afin de tirer profit des opportunités qu'offre la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) ;
- Projet de construction d'une usine de munition/cartoucherie ;
- Projet de construction d'une usine de textile/fabrication d'effets militaires.

## **II.2.2. Développement du capital humain**

*Dans le secteur de la Santé*, le Gouvernement entend poursuivre l'effort de mise en place d'un système national de protection social dans le champ matériel de la santé. Il s'agira de mettre à contribution les expériences pilotes menées dans le cadre de la CSU pour développer un système d'assurance santé général couvrant même les couches les plus défavorisées. Les mesures à prendre viseront principalement à :

- Réduire la dépendance du système de santé aux financements des partenaires à travers le renforcement substantiel des ressources internes allouées à ce secteur ;
- Poursuivre le relèvement du plateau technique des structures hospitalières afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle, notamment au niveau des Centres Médicaux d'Arrondissement et des Centres de Santé Intégrés ;
- Poursuivre l'acquisition et la distribution des MILDA, les campagnes de vaccination de route, ainsi que l'animation des structures de dialogue ;
- Mettre une emphase sur les actions de prévention des maladies chroniques non transmissibles (Diabète, Hypertension, AVC, Cancer, etc) ;

*Dans le Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle*, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation et de la formation professionnelle. Elle vise notamment l'extension de l'universalisation, la définition d'un répertoire de métier cohérent aux filières prioritaires de la SND30, l'intensification de l'offre d'infrastructures scolaires au niveau local et la poursuite du transfert aux CTD des ressources liées aux compétences en matière d'éducation primaire et secondaire. Il est notamment prévu de :

- mettre en œuvre du Programme « Bâtir les capacités et les compétences pour l'emploi et l'entrepreneuriat dans la région de l'extrême-Nord (CAP2E) ;
- Poursuivre la mise en œuvre du projet d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat, à l'amélioration des compétences et de la compétitivité dans les secteurs BTP, transports et énergie ;
- Mettre en œuvre le projet Skills Initiative for Africa (Développement du Centre de Formation Professionnelle aux métiers industriels de PITOA avec AUDANEPAD)
- Finaliser la construction des établissements publics d'enseignement technique et professionnel, notamment les lycées techniques professionnels agricoles de Iagdo, Yagoua et Bimbria, ainsi que des lycées professionnels d'Ekounou et d'Akwa ;
- Poursuivre la construction des universités récemment créées à Bertoua, Ebolowa et Garoua ;
- Réhabiliter et équiper des infrastructures dans les centres de formation professionnelle publics, et la mise en adéquation des programmes de formation avec les besoins en compétences du marché de l'emploi.

*Dans le secteur du développement social*, le Gouvernement poursuivra ses efforts de mise en œuvre des actions clés de sa politique nationale de protection sociale intégrée dans la SND30. En particulier il sera question de promouvoir le développement de l'assurance volontaire et de mettre en place un système de transferts sociaux directs, par la pérennisation du projet filets sociaux. En plus les initiatives suivantes feront l'objet d'un suivi particulier :

- Poursuivre la mise en œuvre du projet filet sociaux adaptatif ;
- la protection de l'enfant et les violences liées au genre ; Achever la mise en place du Registre Social Unifié (RESUC) pour permettre aux programmes gouvernementaux de transferts sociaux directs (filets-sociaux adaptatifs, sous-programme de réduction de la pauvreté à la Base, projet SWEDD, etc.), de se déployer de manière plus inclusive.

### **II.2.3. Promotion de l'emploi et de l'insertion socio-économique**

Dans ce domaine, les efforts du Gouvernement vont porter sur :

- La mise en œuvre du programme d'autonomisation économique, au financement des projets et à la promotion de l'emploi pour les jeunes et les femmes ;
- La poursuivre la mise en œuvre du Programme « Bâtir les capacités et les compétences pour l'emploi et l'entrepreneuriat dans la région de l'extrême-Nord (CAP2E) ;
- Le renforcement de la promotion de l'emploi dans les projets d'investissements publics, à travers notamment la systématisation des approches à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) dans les Projets d'Investissements Publics
- La transparence du marché de l'emploi et du travail va se poursuivre, à travers notamment l'édification d'un système de collecte des statistiques fiables et régulières, afin de mieux apprécier les progrès réalisés dans ce domaine ;
- Poursuite du Projet d'Appui à la Promotion de l'Entrepreneuriat, à l'Amélioration des Compétences et la Compétitivité (PEACC) ;

### **II.2.4. Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État**

Les priorités du Gouvernement dans ce secteur pour les trois prochaines années ont trait à :

- Renforcement du processus de décentralisation ;
- La poursuite de la veille sécuritaire couplée à la mise en œuvre des Programmes de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, et de l'Extrême- Nord ;
- La poursuite de l'implémentation du plan global des reformes des finances publiques, à travers notamment, la modernisation du système de passation des marches et la dématérialisation des procédures de recouvrement des recettes non fiscales ;
- L'amélioration de la prise en compte des questions transversales (genre et des changements climatiques) dans tous les maillons de la chaîne de conception et de budgétisation des politiques publiques ;
- La mise en œuvre des mesures pour un déroulement harmonieux des échéances électorales à venir ;
- La réalisation des recensements (recensement général de la population et de l'habitat et recensement général de l'agriculture et de l'élevage) ;
- Poursuivre la construction d'une usine de textile moderne de confection d'effets militaires ainsi qu'une ligne de production de munitions/cartouches ;

- Construire un laboratoire de police scientifique et technique ;
- Poursuivre le Projet d'extension au plan national, du système intelligent de vidéosurveillance urbaine ;
- Mise en œuvre du PforR impact ;
- Poursuite de la Constitution/gestion d'un Parc Intercommunal d'Engins de Génie Civil et d'Hydraulique par le FEICOM ;
- Poursuite du Programme de Développement Economique et Social des Villes Secondaires Exposées à des Facteurs d'Instabilité (PRODESV2) ;
- Poursuite Projet de Gouvernance locale et Communautés Résilientes, qui intensifiera les actions engagées dans le cadre du PROLOG.

## **CHAPITRE IV : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2027 - 2029**

## I. SITUATION RECENTE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE

**En 2025, la situation des finances publiques s'est dégradée légèrement.** Le déficit budgétaire primaire non pétrolier s'est écarté de l'objectif de 1,4% du PIB fixé dans le cadre de la loi de finances 2025 pour s'établir à 2,6%, détériorant ainsi la position budgétaire par rapport à 2024 où il était de 2,4% du PIB. Ce résultat s'explique tant par le retrait des recettes internes non pétrolières que par le dépassement des dépenses.

En effet, les recettes non pétrolières, qui se sont établies à 12,9% du PIB, ont connu un recul de leur performance de 0,5 point par rapport à l'objectif de 13,4% projeté en 2025. Ce recul est imputable essentiellement aux recettes fiscales qui se sont situées à 8,6% du PIB, en retrait de 0,6 point par rapport à la cible de 9,2% prévue dans le cadre de la loi de finances. La contreperformance des recettes fiscales s'explique principalement par les perturbations de l'activité économique pendant la période post-électorale.

S'agissant des dépenses primaires (hors intérêts de la dette), elles ont été exécutées à hauteur de 15,7 % du PIB en 2025, et affichent un dépassement de 0,8 point par rapport au plafond projeté pour cet exercice, soit 14,9% du PIB. Ce dépassement est observé en grande partie sur le poste des dépenses de biens et services (près de 2% du PIB), et s'explique essentiellement par l'organisation de l'élection présidentielle ainsi que par la veille sécuritaire dans un contexte de perturbations post-électorales.

Le dépassement des dépenses de biens et services a une fois de plus été compensé partiellement par la sous-consommation du budget d'investissement public en 2025 qui affiche un niveau de réalisation de 4% du PIB contre une prévision de 5,3%, soit un retard d'exécution de 1,3 point. Cette contreperformance s'explique tant par les investissements sur ressources extérieures que par ceux sur ressources intérieures qui ont été exécutés respectivement à hauteur de 56,9% et 81,9%.

**A fin mars 2026**, la situation d'exécution budgétaire présente un niveau de mobilisation des recettes internes de 1 193,8 milliards, soit 88,2% de l'objectif fixé sur la période. Comparativement à la performance enregistrée à fin mars 2025, ces recettes connaissent une baisse légère de 22,8 milliards soit -1,9%, imputable aux recettes pétrolières qui sont en retrait de 56,5 milliards soit -34,6%.

Au niveau des emprunts et dons, le montant mobilisé à fin mars 2026 s'élève à 137,5 milliards, contre 327,6 milliards à la même période en 2025, soit un retrait de 190,1 milliards. Le retard dans la mobilisation des financements en 2026 par rapport à 2025 est observé notamment sur les décaissements des prêts et dons projets, ainsi que des appuis budgétaires.

En somme, le montant total des ressources mobilisées à fin mars 2026 se chiffre à 1 331,4 milliards soit un taux de réalisation de 15,3% sur un objectif de 8 683,9 milliards prévu dans la loi de finance, contre 19,6% à la même période en 2025.

En ce qui concerne les dépenses (hors service de la dette), elles ont été ordonnancées à hauteur de 713,2 milliards, soit un taux d'exécution de 12,6% par rapport à la prévision de la loi de finances, contre 17,3% à la même période en 2025. L'exécution des dépenses à fin mars 2026

affiche donc un retard par rapport à 2025, du fait à la fois des dépenses d'investissement (2,5%) et celles courantes (14,7%), qui ont fait face aux contraintes techniques liées au basculement, au début de l'exercice 2026, de la gestion budgétaire dans la nouvelle plateforme informatique PROBMIS IA.

S'agissant du service effectif de la dette à fin mars 2026, les paiements s'élèvent à 833,9 milliards, soit un taux de réalisation de 27,6% du service prévisionnel annuel de 3 025,0 milliards.

Au total, la situation d'exécution à fin mars 2026 dégage un solde budgétaire global excédentaire de 210,8 milliards de FCFA.

**En perspectives, la politique budgétaire pour l'exercice 2026** s'oriente inéluctablement vers une révision à la hausse de l'objectif de déficit du solde budgétaire primaire non pétrolier de 1,6% du PIB à 2,7%, correspondant à une augmentation du déficit budgétaire global, et donc, du besoin de financement de 1,7% du PIB à 2,4%.

En effet, dans un contexte marqué par des retards dans la mise en œuvre de certaines mesures fiscales nouvelles phares, et le ralentissement des perspectives économiques à court terme, du fait de la crise au moyen Orient, le niveau de la mobilisation des recettes internes non pétrolières devrait reculer de 0,8 point, passant de 13,9% du PIB dans le cadre de la loi de finances initiale à 13,1% dans l'estimation fin d'année 2026.

Parallèlement, de nouvelles dépenses (0,7% du PIB), constituées essentiellement de la subvention des prix des carburants à la pompe, nécessitent d'être prise en charge, en lien avec la hausse du cours mondial du baril de pétrole.

Soit donc un besoin de financement global des de 1,5% du PIB provenant à la fois de la baisse des recettes internes non pétrolières et de la naissance de nouvelles dépenses primaires (hors service de la dette).

En vue de la résorption de ce besoin, un effort d'ajustement des dépenses existantes de 0,3% du PIB sera fait sur du budget de l'Etat en cours d'exécution. Le gap de financement résiduel, soit 1,2% du PIB, sera notamment couvert d'une part, par l'augmentation des recettes pétrolières (0,4% du PIB), et d'autre part, par le tirage de nouveaux financements auprès de la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement (0,7% du PIB), mis en place exceptionnellement en soutien aux pays membres dans le cadre de la crise au Moyen Orient.

**La politique budgétaire globale pour la période 2027-2029**, demeure orientée vers la poursuite de la consolidation de la situation des finances publiques, à travers **la signature d'un nouveau Programme Economique et Financier avec le FMI**, dans l'optique de maintenir l'évolution de la dette publique sur une trajectoire viable, et de dégager des marges budgétaires suffisantes pour le relèvement progressif du niveau des dépenses d'investissement public, pour une mise en œuvre efficace de la SND30.

A ce titre, le déficit du solde primaire non pétrolier est projeté progressivement à la baisse de 2,5% du PIB en 2026, à 2,2% en 2027, 1,7% en 2028, et 1,1% du PIB en 2029. L'atteinte de ces objectifs nécessite des efforts du Gouvernement à la fois en termes de mobilisation accrue des recettes internes non pétrolières, que de rationalisation des dépenses publiques.

Dans ce sens, la **stratégie de mobilisation des recettes** visera un objectif d'effort fiscal de 0,4% du PIB par an, dont 0,3% pour la DGI et 0,1% pour la DGD, pour faire passer la pression fiscale de 12,9% du PIB en 2026 à 13,3% en 2027, dans la perspective d'atteindre un niveau de 14,1% du PIB en 2029.

Tableau 9 : Trajectoire des finances publiques 2027-2029

Agrégats budgétaires	Réal 2024	Réal. 2025	Est. 2026	Proj. 2027	Proj. 2028	Proj. 2029
Solde global (% PIB, base ordo., dons compris)	-1,5	-2,2	-2,2	-2,7	-2,2	-1,7
Solde primaire non pétrolier (% du PIB)	-2,4	-2,6	-2,5	-2,2	-1,7	-1,1
Solde budgétaire de référence CEMAC (% PIB)	-1,3	-1,6	-2,3	-2,3	-2,0	-1,7
Pression fiscale (%PIB)	13,2	12,9	12,9	13,3	13,7	14,1
Dépenses primaires (hors service de la dette, %PIB)	15,4	15,7	15,7	15,6	15,5	15,3
Service de la dette (% du PIB)	4,3	4,8	8,5	7,2	6,2	5,7
Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des Recettes fiscales nettes de crédits TVA)	38,9	39,9	38,4	35,8	33,3	31,3
Dettes publiques (%PIB)	46,0	43,5	44,7	50,0	50,0	50

NB: Le niveau du stock de la dette de 2026 est à fin mars

Les développements qui suivent explicitent les mesures de réforme concrètes en cours ou envisagées en matière de recettes, de dépenses et d'endettement afin de permettre la réalisation de ces objectifs de politique budgétaire.

## I.1. Recettes internes non pétrolières

### I.1.1. Fiscalité Interne

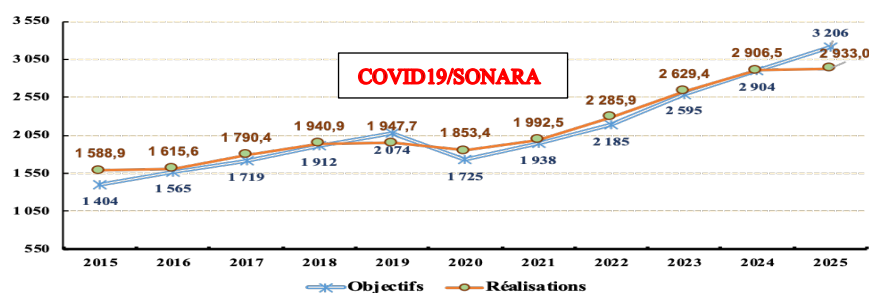
#### (i) Situation de référence

#### A. Relativement à la fonction budgétaire de l'impôt

#### a) Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

Les recettes fiscales internes non pétrolières constituent l'un des principaux leviers de financement du budget. En 2025, elles ont représenté 58,6% des recettes internes de l'État (2 933,0 milliards sur 5 008,2 milliards), confirmant ainsi la place centrale de la fiscalité interne dans la mobilisation des ressources domestiques. Sur la décennie, les recettes non pétrolières de la DGI sont passées de 1 615,6 milliards en 2016 à 2 933,0 milliards en 2025, soit un taux de croissance annuel moyen de 7,1%, au-dessus du taux de croissance moyen du PIB nominal non pétrolier qui s'est établi à 6,2%.

Graphique 1 : situation de la mobilisation des recettes fiscales de 2015 à 2025



Source : MINFI/DGI et Balance des Comptes du Trésor.

La pression fiscale demeure perfectible : le ratio des recettes internes non pétrolières au PIB nominal est passé de 8,1% en 2016 à 8,6% en 2025 avec un pic de 9,0% atteint en 2024. Des marges de progression subsistent, sous réserve de privilégier les réformes d'élargissement de l'assiette, d'amélioration de conformité et de productivité administrative.

**Du point de vue de la structure fiscale**, les recettes restent dominées par les impositions sur la consommation (52%), dont la TVA (33,9%) et les droits d'accises (10,8%). Cette configuration rend la mobilisation particulièrement sensible à la consommation des ménages, aux coûts d'approvisionnement, à l'inflation et au fonctionnement de la chaîne logistique.

Les impôts sur les revenus et bénéfices représentent 39% de l'ensemble, avec l'IS (19,3%), l'IRPP (16,1%) et la TSR (3,6%), principalement portés par les grandes et moyennes entreprises. Les impôts sur le patrimoine et les transactions ne pèsent que 9%, ce qui laisse apparaître d'importantes marges de progression.

Dans le cadre de l'élargissement de l'optimisation des recettes fiscales internes, le Gouvernement a institué en 2026 : une taxe environnementale et une taxation des entreprises numériques non résidentes ; une retenue forfaitaire sur certaines dépenses publiques ; la facturation électronique et la taxation en temps réel. Dans la même veine, de nouvelles mesures fiscales sont en cours de maturation.

## **B. Relativement à la fonction politique de l'impôt**

Sans préjudice de la recherche de l'optimisation des recettes, la politique fiscale est demeurée orientée vers les fonctions politiques de l'impôt à travers les grands axes ci-après :

- **Sur le plan social**, les allègements accordés aux jeunes et aux personnes handicapées, ainsi que l'encadrement fiscal des revenus exceptionnels, afin de préserver les catégories les plus sensibles et d'éviter que l'effort de mobilisation ne se traduise par une charge excessive pour les ménages ;
- **Sur le plan économique**, le soutien aux zones économiquement sinistrées, l'aménagement du régime fiscal du crédit-bail et la clarification du régime d'éligibilité des entreprises de transport inter-CEMAC au remboursement des crédits de TVA dans l'optique de soutenir l'investissement, de préserver l'activité et d'améliorer la trésorerie des entreprises ;
- **Sur le plan environnemental**, l'introduction d'une taxe environnementale sur certains produits, consolidant ainsi l'orientation écologique de notre fiscalité. La modulation de la redevance forestière en fonction de la certification en matière de développement durable, ainsi que l'exonération des droits d'accises sur les véhicules alimentés au gaz naturel participent également de cet effort de verdissement de notre système fiscal.

### **i. Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières**

La mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières reste exposée à des contraintes conjoncturelles, opérationnelles et structurelles. Leur prise en compte est nécessaire pour préserver la trajectoire 2027-2029, sans alourdir excessivement la pression fiscale sur les ménages et les entreprises. Il est principalement envisagé de :

- limiter l'impact des chocs externes, notamment les tensions géopolitiques et la volatilité énergétique ;

- fluidifier la chaîne logistique interne ;
- préserver l'assiette en contexte économique contraint ;
- corriger les insuffisances constatées dans la législation ;
- consolider la réforme de la fiscalité locale ;
- rationaliser la dépense fiscale ;
- formaliser progressivement l'économie informelle ;
- optimiser la contribution des particuliers ;
- protéger les bases taxables ;
- sécuriser la transition numérique.
- renforcer l'optimisation de la fiscalité des activités extractives

## ii. Orientations générales de la politique fiscale au titre du triennat 2027-2029

La politique fiscale au titre du triennat 2027-2029 vise l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales non pétrolières et la poursuite de l'amélioration de l'environnement fiscal des affaires.

### A. L'accroissement des recettes fiscales non pétrolières

Les projections annuelles des recettes fiscales non pétrolières se présentent comme suit :

Tableau 10 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2027-2029

Libellé/année	2026		2027	2028	2029
	Projection	Estimation	Projection		
Montant	3 446,2	4 771,4	5 181,8	5 698,7	6 274,7
Évolution	+6,7% (2026/2025)		9%	10%	10%

Source : MINFI

## 1. Les mesures de politique fiscale

### ✓ L'élargissement de l'assiette

- la poursuite de la rationalisation des régimes dérogatoires, en veillant à mieux articuler les dépenses fiscales avec les priorités de transformation structurelle de l'économie ;
- la poursuite du renforcement de la fiscalité environnementale, en droite ligne des engagements internationaux souscrits par le Cameroun ;
- le renforcement de la fiscalité des activités extractives, notamment aurifères, dont le potentiel fiscal est très significatif, afin d'accroître la contribution de ce secteur au budget de l'État et des Collectivités territoriales décentralisées.

### ✓ La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Elle sera effectuée à travers le renforcement des obligations déclaratives et documentaires pour un meilleur encadrement des opérations de restructuration et autres opérations intra-groupe.

## 2. Les mesures d'administration de l'impôt

### ✓ *En matière de sécurisation des recettes*

- La poursuite de l'implémentation de la réforme de la taxation en temps réel aux opérations et son extension progressive aux secteurs à fort potentiel fiscal ou présentant des risques élevés de sous-déclaration ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la facturation électronique ;
- la sécurisation des recettes à travers une meilleure traçabilité des opérations économiques, des paiements et des circuits de déclaration ;

### ✓ *En matière de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales*

- le renforcement de l'exploitation des données pour améliorer l'identification des contribuables, la fiabilité des bases imposables et la réduction de l'écart fiscal ;
- la consolidation d'une approche de lutte contre la fraude fondée sur le ciblage des risques, la coopération fiscale internationale et la transparence des opérations économiques ;
- la poursuite du processus de mise en place de l'échange automatique de renseignements au niveau international.

### ✓ *Le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale*

L'efficacité de l'administration fiscale sera renforcée à travers la généralisation de l'automatisation de la procédure d'enregistrement à tous les actes.

## **B. L'amélioration de l'environnement fiscal des affaires**

Au cours du triennat 2027-2029, la persistance des chocs économiques impose d'accorder une attention particulière à l'environnement fiscal des affaires. L'objectif étant de garantir la résilience de notre économie, de poursuivre le renforcement de la confiance des contribuables et des investisseurs, tout en garantissant une mobilisation optimale des recettes fiscales sans compromettre la croissance.

Elle s'articulera autour des objectifs ci-après :

- la simplification progressive des obligations fiscales, en particulier pour les petits contribuables, afin de réduire les coûts de conformité et de favoriser l'adhésion à l'impôt ;
- la poursuite de l'amélioration de la communication et de l'éducation fiscales ;
- la rationalisation des taux d'imposition des revenus du travail ;
- la consolidation de la fiscalité locale comme instrument de financement durable de la décentralisation et de responsabilisation des Collectivités territoriales décentralisées ;
- la poursuite de l'arrimage de la législation interne aux nouvelles directives de la CEMAC portant, d'une part, sur l'harmonisation de l'imposition des revenus et des bénéficiaires, et d'autre part, sur celle des procédures fiscales.

## I.1.2. Fiscalité de porte

### (i) Situation de référence

Les recettes douanières mobilisées au titre de l'exercice 2025, se sont chiffrées à 1 152,9 milliards FCFA sur une prévision de 1136,2 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 101,5%. Par rapport à l'exercice 2024, ces recettes enregistrent une hausse de 9,1% en valeur relative et 96,6 milliards de F CFA en valeur absolue. La part des recettes douanières dans les recettes internes représentait 23,0% en 2025 contre 21,2%.

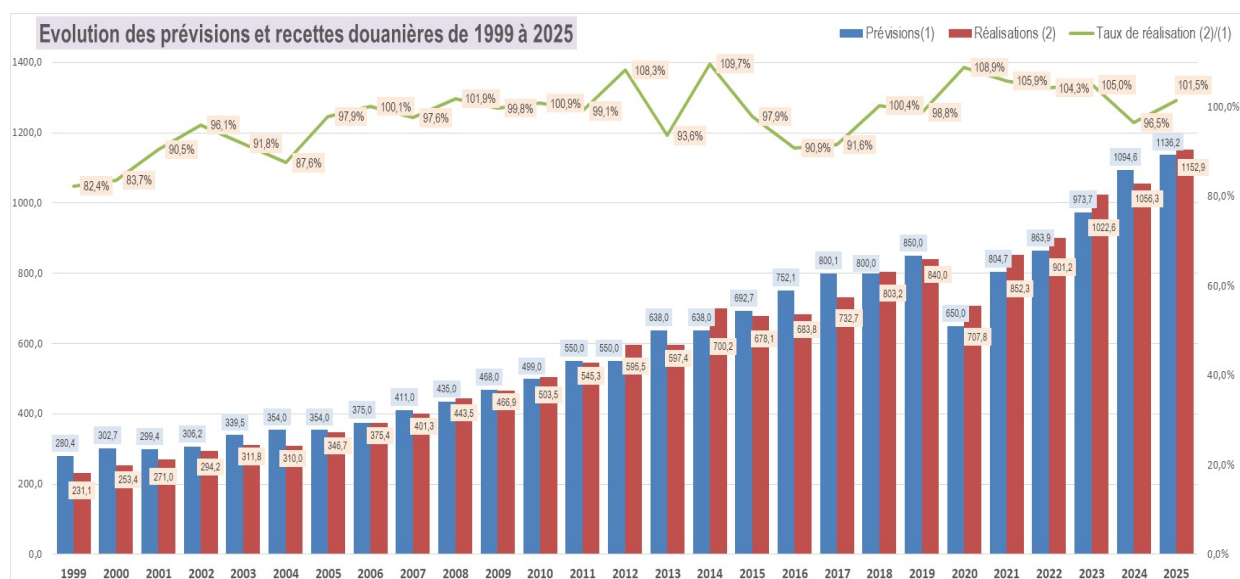
Cette performance s'explique par :

- La dynamique favorable de l'activité à l'importation, marquée par les hausses du nombre de manifestes (états de chargement des navires) de 11,4%, du nombre de connaissements (titres de transport) de 29,8% et du nombre de conteneurs déclarés à l'entrée de 23,2%. Par ailleurs, les importations affichent une hausse de 8,5% en volume et de 4,6% en valeur relative. Cette évolution est notamment portée par plusieurs produits pourvoyeurs de recettes, parmi lesquels les poissons de mer congelés (+38,0%), les huiles brutes ou raffinées (+84,8%), les équipements et appareils pour la téléphonie (+40,4%), les véhicules pour le transport de marchandises (+36,7%) et les tracteurs (+63,6%) ;
- L'évolution favorable des droits et taxes payés par la SONARA qui se situent à 32,1 milliards de FCFA contre 5,2 milliards de FCFA en 2024, soit une hausse de 26,9 milliards de FCFA (+512%) ;
- L'effet positif de l'apurement de la dette de l'Etat à hauteur de 34,0 milliards de FCFA contre 22,6 milliards de FCFA en 2024.

Toutefois, ces performances ont été atténuées par quelques contraintes ayant entravé le processus de recouvrement des recettes douanières à savoir :

- La baisse notable des droits de sortie sur le bois 7,9 milliards de F CFA (-21,3% en valeur relative). Celle-ci se justifie par l'augmentation du taux des droits de sortie, passé de 17,5 % de la valeur FOB des essences à 75 % entre 2017 et 2023, en vue de favoriser la transformation locale des bois avant leur exportation ;
- Le recul des paiements des marketeurs de 87,6 milliards de FCFA en 2025 contre 110,1 milliards de FCFA en 2024, soit une baisse de 22,5 milliards de FCFA (-20,5%) ;
- L'impact des événements post-électorales qui ont perturbé l'ensemble de la chaîne logistique, entraînant un ralentissement généralisé du dédouanement et du recouvrement des droits et taxes pour un manque à gagner estimé entre 15,2 et 16,7 milliards de FCFA.

Graphique 2 : Evolution des recettes douanières de 2010 à 2026 (en milliards de FCFA)



Source : MINFI/TABORD (réalisations), MINFI/DGD (prévisions)

L'environnement économique en 2026 reste marqué par l'impact des chocs exogènes sur la vie économique nationale. En marge des crises internationales, source de perturbations des chaînes logistiques, de contraction du commerce extérieur, d'exacerbation des tensions inflationnistes sur le fret maritime international, la guerre commerciale, renchérie par l'administration américaine à travers la hausse des « tarifs douaniers » et le regain des réflexes de protectionnisme, a renforcé un climat d'incertitude et de frilosité du commerce international.

Dans ce contexte, plusieurs leviers douaniers restent en vigueur. Parmi ceux-ci figurent : (i) le renforcement de la coopération avec les différentes composantes de la communauté nationale de défense et de sécurité, ainsi que la mutualisation des ressources humaines, matérielles et opérationnelles ; (ii) la contribution à la transformation structurelle de l'économie à travers la mise en œuvre de mesures incitatives favorisant l'industrialisation et le développement de la production locale ; (iii) l'amélioration de la prise en charge des marchandises en vue d'une meilleure maîtrise des bases taxables et du renforcement de la lutte contre la fraude et les pratiques commerciales illicites ; (iv) l'optimisation du dispositif technologique de gestion des risques, à travers la modernisation des équipements de contrôle et au renforcement des moyens de surveillance aux frontières des personnes et des marchandises.

### ***(ii) Les contraintes et difficultés***

Dans ce contexte d'incertitudes, des facteurs aussi bien endogènes qu'exogènes susceptibles d'influencer négativement la mobilisation des recettes douanières doivent être prises en compte. Il s'agit notamment :

- du retard dans la mise en œuvre du nouveau mécanisme de collecte électronique des droits et taxes à l'importation des téléphones portables, tablettes et autres terminaux numériques, prévu à l'article sixième de la loi de finances pour l'exercice 2023;
- des difficultés persistantes de maîtrise du cadastre minier et d'encadrement des exportations d'or ;

- de la poursuite de la politique de défiscalisation en faveur des équipements et matériels destinés à certains secteurs prioritaires (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, santé humaine et vétérinaire, transformation poussée du bois, industrie pharmaceutique, matériel médical, etc.) ;
- de l'abattement de 20% au profit des exportations des bois, d'hévéa et du cacao couvertes par un certificat de conformité aux normes en matière de lutte contre la déforestation ;
- de la réduction ou l'interdiction de l'importation de certains biens jadis générateurs d'importantes recettes douanières tels que le fer à béton, le ciment, les tourteaux de soja, etc. ;
- de l'accroissement du champ de la dépense fiscale liée aux incitations douanières de soutien à la politique d'import substitution ;
- de la mise en œuvre des accords de libre-échange (Accords de Partenariat Économique, Zone de Libre-Échange Continentale Africaine, CEMAC-CEEAC).

Tableau 11 : Évolution des dépenses fiscales

Origine de la dépense fiscale (en milliards de F CFA)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
APE avec l'Union Européenne	4,2	7,6	9,6	15,8	13,4	16,7	19,0	19,6
APE avec la Grande Bretagne	0,11	0,15	0,11	0,10	0,15	0,01	0,09	0,13
Régime des incitations à l'investissement privé de la loi n° 2013/04 du 18 avril 2013 modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 2025/002 du 18 juillet 2025.		30,9	34,5	61,1	72,9	80,4	48,1	

Source : MINFI

### (iii) Les perspectives pour la période 2027-2029

En ce qui concerne le triennat 2027-2029, les projections des recettes douanières se présentent comme suit :

Tableau 12 : Projection des recettes douanières sur la période 2027-2029

	Réalizations 2025	Projections		
		2026	2027	2028
Recettes	1156,3	1243,2	1297,7	1421,9
Évolutions (n/n-1)				
absolues		86,9	54,5	124,2
Relatives		7,5%	4,4%	9,6%

Source : MINFI

Au regard de la situation de référence et des contraintes énumérées ci-dessus, le Gouvernement mettra en œuvre en matière douanière, des actions dans le cadre de la sécurité nationale, de la régulation de l'activité économique, de la facilitation du commerce extérieur, de l'amélioration du climat des affaires et de la mobilisation des ressources.

**Relativement à la contribution à la sécurité nationale**, le Gouvernement entend : (i) renforcer son dispositif de surveillance aux frontières et dans le rayon des douanes, à travers la

mise en œuvre d'un plan de surveillance aux frontières terrestres, aériennes et des plans d'eau ; (ii) acquérir des équipements et moyens modernes de contrôle, au regard des menaces nouvelles multiformes inhérentes à l'insécurité aux frontières et à la montée des activités illicites (contrebande, crimes organisés, contrefaçons, etc.).

**Concernant le volet fiscal**, au service du renforcement de l'espace budgétaire, le Gouvernement mettra un accent particulier sur : (i) l'amélioration de la qualité de la prise en charge des marchandises, (ii) la maîtrise des bases de taxation (valeur, origine, espèce tarifaire), (iii) l'optimisation du Programme de sécurisation des recettes douanières et (iv) la collecte des recettes dans le secteur minier ainsi qu'à l'importation des téléphones portables, tablettes et autres terminaux numériques constitue une priorité. A ce titre, les mesures fiscales spécifiques ci-après sont envisagées :

- la re-fiscalisation progressive de certains produits de grande consommation encouragée par la promotion des substituts locaux ;
- la rationalisation continue de la dépense fiscale, en cohérence avec les objectifs des politiques publiques
- le renforcement de l'infrastructure des bases de taxation ;
- l'amélioration du rendement fiscal des opérations douanières commerciales ;
- la rationalisation du système de perception des droits et taxes sur les hydrocarbures importés, en lien avec les cours internationaux du pétrole ;
- la consolidation du mécanisme de collecte des droits et taxes sur les téléphones portables et autres terminaux importés ;
- l'optimisation du dispositif de collecte des recettes à l'exportation des matières minérales;
- le suivi rigoureux des restes à recouvrer et des couvertures budgétaires des administrations publiques ;
- le renforcement des contrôles douaniers a posteriori ;
- le développement d'un dialogue de gestion fiscale avec les principaux opérateurs et filières génératrices de recettes budgétaires.

**En ce qui concerne le rôle de régulation de l'activité économique**, il s'agira entre autres, de poursuivre les actions visant à consolider la mise en œuvre de la politique de l'import-substitution, la protection de l'espace économique national et l'amélioration du climat des affaires.

**S'agissant de la politique de l'import-substitution**, les actions vont s'orienter vers :

- la consécration d'incitations douanières en faveur d'intrants de production dans les secteurs porteurs de croissance et de transformation structurelle, en vue de la résorption des vulnérabilités nationales ;
- la suppression des exonérations et le relèvement de la taxation sur les produits présentant des externalités négatives pour l'environnement et la santé, ainsi que de ceux pour lesquels le Cameroun dispose des capacités de production locale ;
- la mise en œuvre d'une politique fiscale incitative et de promotion de l'utilisation des matières premières locales au détriment des importations ;

- l'application d'une politique de taxation à l'exportation adossée au niveau de transformation des marchandises exportées, afin de créer une véritable chaîne des valeurs locales et favoriser l'émergence des « *champions nationaux* ».

**Relativement à la protection de l'espace économique national**, l'action sera basée sur :

- l'intensification des contrôles à la circulation des substances précieuses et semi-précieuses (l'or et le diamant) à l'intérieur du territoire et sur les frontières terrestres et aériennes ;
- l'optimisation du dispositif de suivi par géolocalisation des marchandises en transit ;
- la mise en œuvre pertinente des mesures de sauvegarde des filières nationales naissantes, notamment celles prévues par l'Organisation Mondiale du Commerce ;
- le renforcement du dispositif de suivi des flux financiers liés au commerce extérieur, en vue de lutter plus efficacement contre la fraude douanière, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- la capitalisation des acquis de l'opération HALCOMI (Halte au Commerce Illicite).

**Dans le domaine de la facilitation du commerce extérieur et de l'amélioration du climat des affaires**, il s'agira de :

- poursuivre la dématérialisation des procédures de dédouanement ;
- consolider des mesures de réduction des coûts et délais de passage aux frontières, en liaison avec les autres organismes compétents et le Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE) ;
- renforcer la démarche partenariale, à travers le dialogue permanent avec toutes les parties prenantes (secteur public/privé) et poursuivre la mise en œuvre du statut d'Opérateur Économique Agréé (OEA).

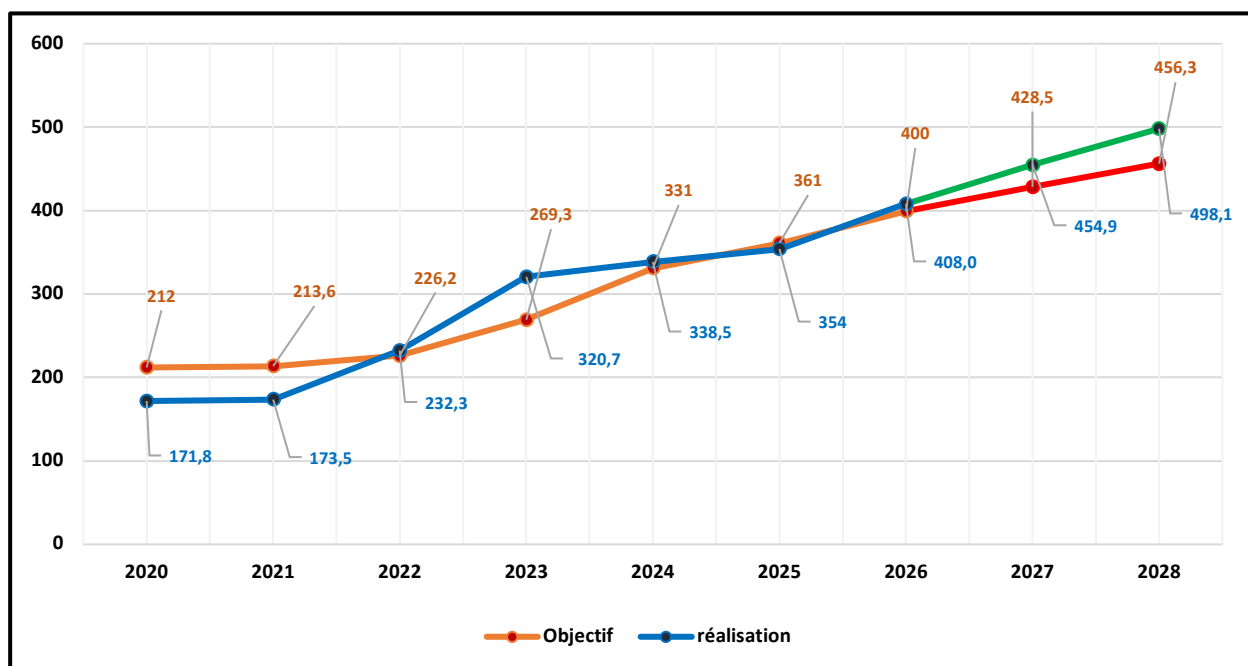
### **I.1.3. Recettes non fiscales**

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, ces recettes sont réparties en huit (08) catégories: (i) les droits et frais administratifs ; (ii) les ventes accessoires de biens ; (iii) les ventes de prestation de services ; (iv) les loyers des immeubles et revenus des domaines ; (v) le droit de transit pétrolier ; (vi) les produits financiers à recevoir (dividendes et recettes assimilées) ; (vii) les cotisations aux caisses de retraite et protection sociale des fonctionnaires et assimilés relevant des APU ; (viii) les amendes, condamnations pécuniaires et autres produits et profits divers.

#### **(i) Situation de référence**

Les réformes menées par le Gouvernement pour améliorer le rendement des recettes non fiscales ont porté sur la mise en place des nouvelles niches, ainsi que l'amélioration du suivi et de la sécurisation desdites recettes. Elles ont permis de maintenir une tendance haussière de la mobilisation et pour certains exercices, d'atteindre, voire dépasser les objectifs fixés par les lois de finances des exercices 2023, 2024 et 2025.

Graphique 3: Évolution des recettes fiscales non fiscales de 2020-2026 et prévisions 2027-2028 (en milliards)



Source : MINFI

Les performances observées d'année en année s'expliquent notamment par les éléments ci-après :

**Les recettes de services** connaissent une hausse de **69,6 milliards** de 2020 à 2025 en raison du renforcement des mesures visant à la sécurisation prises dans ce secteur, à savoir : (i) le renforcement du suivi des recettes affectées de la santé et de l'éducation ; (ii) l'accroissement du rendement des frais d'examen et des frais de scolarité ; (iii) le suivi des opérations du Programme de Sécurisation des Recettes Routières (PSRR).

**Les loyers des immeubles et revenus des domaines** ont enregistré une hausse de **5,83 milliards** entre 2020 et 2025, en lien avec la performance réalisée sur les recettes des droits de délivrance des relevés cadastraux, des droits sur travaux topographiques et cadastraux et les loyers des immeubles publics.

**Les autres recettes non fiscales** connaissent une hausse de **74,5 milliards** entre 2020 et 2025, du fait notamment de l'accroissement des dividendes, de la restitution du corps du délit sur les atteintes à la fortune publique, et des amendes.

Les prévisions faites dans le cadre de la Loi de Finances 2026, reposent sur l'hypothèse que l'embellie observée en 2025 devrait se poursuivre en 2026. En prenant en compte les 18 milliards attendus au titre des mesures nouvelles insérées dans la Loi de finances 2026, les prévisions de 2026 sont estimées à FCFA 400 milliards.

Le Tableau ci-dessous illustre la dynamique de recouvrement des recettes non fiscales au cours des trois dernières années.

Tableau 13 : Rendement des recettes non fiscales par grandes masses entre 2020-2025

Année	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
Nature des recettes	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal	Obj	Réal
Recettes de services	23	18,2	47,6	38,7	52,3	53,8	75,5	57,4	62,9	79,7	56.70	87.83
Loyers des immeubles et revenus des domaines	6,2	5	8,5	6,9	6,7	6,8	7,9	15,6	9,8	13,6	10.40	10.83
Droits de transit pétrolier	45	36,8	38,5	31,3	35,6	36,5	45,2	39,4	50,4	39,6	78.60	38.60
Cotisations pour retraite	65	52,7	68,2	55,4	54,8	56,3	64,5	74	79,3	79,4	95.80	83.70
Autres recettes non fiscales	73	59,1	50,7	41,2	76,8	78,9	76,2	134,4	128,6	126,7	119.60	133.55
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>	<b>172</b>	<b>214</b>	<b>174</b>	<b>226</b>	<b>232</b>	<b>269</b>	<b>321</b>	<b>331,0</b>	<b>338,9</b>	<b>361.10</b>	<b>354.50</b>

Source : MINFI

### (ii) *Contraintes et défis de la mobilisation*

Les recettes non fiscales contribuent faiblement au budget de l'Etat, soit FCFA 354,5 milliards en 2025, représentant environ 8% des recettes internes, malgré leur potentiel élevé estimé à FCFA 600 milliards, soit 14% des recettes internes. Cette situation s'explique notamment par :

- l'absence d'un dispositif sécurisé d'émission et de recouvrement des RNF ;
- le faible respect du principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public ;
- l'insuffisante appropriation du système de remontée et de consolidation des informations ;
- la collaboration insuffisante entre les administrations sectorielles et le MINFI ;
- la faible harmonisation du processus d'émission et de recouvrement des RNF ;
- les faiblesses dans le dispositif de suivi et contrôle des RNF ;
- la non maîtrise de la carte des régies de recettes sur l'étendue du territoire ;
- les difficultés à recouvrer les RNF dans certaines régions affectées par l'insécurité ;
- la faible fiabilité des statistiques sur les émissions et le recouvrement des RNF des administrations ;
- les difficultés rencontrées dans les prévisions de certaines catégories des recettes ;
- l'obsolescence des instruments juridiques en matière de RNF.

### (iii) *Perspectives pour la mobilisation des recettes non fiscales pour le triennat 2027-2029*

#### a) *Orientations générales*

L'objectif du Gouvernement est d'optimiser la mobilisation des recettes non fiscales, en vue d'accroître leur contribution dans le budget de l'État. Pour ce faire, les actions porteront sur **la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte des recettes non fiscales** à travers notamment :

- l'accompagnement des administrations sectorielles dans la mise en place des dispositifs opérationnels de mobilisation effective des recettes nouvelles dont le recouvrement n'est pas encore effectif ;
- la mise en place d'un dispositif dématérialisé des procédures de collecte ;
- la création des plates-formes interministérielles d'identification des nouvelles niches ;
- l'animation des campagnes de recouvrement des restes à recouvrer ;
- le recensement de toutes les régies des recettes opérationnelles ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de recouvrement ;

- la comptabilisation exhaustive dans la performance dédiée aux recettes non fiscales des recettes non fiscales logées dans les comptes de dépôts ;
- la mise en place des contrôles de conformité et de l'effectivité de recouvrement des recettes non fiscales nouvellement inscrites dans la Loi de Finances 2026 et antérieures.

En somme, le recouvrement des recettes non fiscales au titre du triennat 2027-2029 sera orienté vers l'accroissement de leur mobilisation pour une moyenne annuelle de FCFA 461 milliards et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

Tableau 14 : Projection des recettes non fiscales sur la période 2027-2029 (En milliards)

Libellé/année	2025	2026	2027	2028	2029
	Prévision	Projection			
Montant	361	400	428,5	456,3	500,0
Évolution	+9,1%	+3,8%	+7,3%	+6,5%	+9,6%

Source : MINFI

### ***b) Perspectives pour le Budget de l'exercice 2027***

Dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2027, il est envisagé l'instauration des mesures nouvelles relatives aux recettes non fiscales présentées dans le tableau en annexe, dont les travaux de maturation sont en cours de finalisation. Ces mesures concernent les administrations suivantes MINDCAF, MINAC, MINCOMMERCE, MINEPIA, MINEE, MINESUP.

L'implémentation de ces mesures permettra d'atteindre les objectifs de mobilisation des recettes non fiscales en 2026 et à moyen terme

#### **1.2. Dépenses**

Au cours du prochain triennat, d'importantes charges incompressibles devraient continuer de peser sur le budget de l'Etat. Le montant toujours élevé des dépenses courantes ne favorise pas l'évolution vers la part budgétaire des dépenses d'investissement nécessaire pour la réalisation des actions transformatrices de l'économie ciblées dans la stratégie nationale de développement à l'horizon 2030. Ces charges importantes se rapportent entre autres au service de la dette, à la masse salariale, aux dépenses sécuritaires et aux subventions des prix du carburant à la pompe.

Par ailleurs, une grande part des ressources de l'Etat sera consacrée à la poursuite de l'important plan d'apurement de la dette flottante qui, en dépit des règlements effectués au cours des deux dernières années (232,5 milliards en 2024 et 230,4 milliards en 2025), tend à se renouveler dans certains domaines, tels que les baux publics, en raison d'une insuffisante budgétisation de ceux-ci, les loyers convenus avec les opérateurs engagés dans le cadre des projets exécutés suivant le modèle de partenariat public privé, compte tenu du non-respect des échéanciers de paiement et le rachat par l'Etat des dettes de certaines entités publiques, dont le volume a considérablement augmenté au cours de ces dernières années. Ces apurements devront également cibler la maîtrise de l'important volume des Restes A Payer qui s'accumulent au trésor, du fait d'une multiplication

de dépenses extrabudgétaires payées trop souvent malheureusement sous forme d'avances de trésorerie.

Ces contraintes appellent une rationalisation de la dépense publique, à travers un choix judicieux et une évaluation rigoureuse des actions à financer. Les administrations publiques seront ainsi orientées vers une priorisation des activités et projets garant d'un fort impact socioéconomique, dans la cadre d'aménagements visant une optimisation des processus de planification et de budgétisation. Comme ces dernières années, l'objectif final restera la quête des marges budgétaires suffisantes devant permettre une intensification des interventions et la maîtrise de l'équilibre global des finances publiques.

## I.2.1. Dépenses courantes

### (i) Dépenses salariales

#### a) Situation de référence

En 2025, les dépenses salariales ont été exécutées à hauteur de 1 484,8 milliards contre 1 375,9 milliards en 2024. Elles représentent 99,7% de la dépense prévisionnelle (LFR 2025) et 19,3% du budget de l'Etat. Ce poids dans le budget global ne devrait pas connaître une évolution sensible en 2026. En 2025, le ratio de soutenabilité de la masse salariale est de 38,60% après 38,55 en 2024, et demeure au-dessus du seuil de 35%, fixé par la CEMAC dans le cadre des critères de convergences. Le surcroît de 108,9 milliards de la masse salariale en 2025 par rapport à 2024 tient de l'apurement de la dette salariale générée suite au basculement vers le nouveau système (AIGLES) d'une part, et de la prise en charge en fin d'année de la forte cuvée des recrues de nos forces de défense d'autre part.

Dans le contexte de contrainte budgétaire, il s'avère important de renforcer les mesures telles qu'une limitation significative des recrutements et la poursuite des actions d'assainissement du fichier solde. En effet, la maîtrise des effectifs reste le principal enjeu de la soutenabilité budgétaire de la dépense de personnel. A fin décembre 2025, les effectifs des agents publics se situaient à 401 460, soit une augmentation de 2,8% par rapport à 2024. Dans le même temps les effectifs des pensionnés s'établissent à 157 264 soit une hausse de 1,7% par rapport à 2024.

Tableau 15 : Répartition des effectifs de l'administration publique et masse salariales payée par secteur à fin 2025

Secteurs	Effectifs	Masse Salariale (crédit consommés)	Poids des effectifs	Poids de la masse salariale
	100 168	38 886 357 385	24,95%	31,22%
Défense	84 345	23 279 824 729	21,01%	18,69%
Education de base	62 370	17 755 943 422	15,54%	14,25%
Administration générale et financière	37 473	6 674 531 525	9,33%	5,36%
Sûreté nationale	28 748	8 929 982 772	7,16%	7,17%
Santé	20 495	5 605 420 831	5,11%	4,50%
Souveraineté	15 305	6 153 125 846	3,81%	4,94%
Production et commerce	15 581	4 220 742 911	3,88%	3,39%
Reste Enseignement, formation et recherche	13 485	6 532 969 687	3,36%	5,24%
Infrastructures	12 085	3 199 169 844	3,01%	2,57%
Communication, culture, loisirs et sport	7 769	2 540 158 510	1,94%	2,04%
Affaires sociales	3 636	790 426 292	0,91%	0,63%
Non encore répartis	0	0	0,00%	0,00%
<b>Ensemble</b>	<b>401 460</b>	<b>124 568 653 754</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : MINFI

L'apurement de la dette salariale demeure une préoccupation pour le Gouvernement. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, elle est évaluée à 172,0 milliards. L'apurement de cette dette en 2025, représenté par le volume des rappels payés aux actifs, a été de 150,2 milliards. Le stock de cette dette à fin 2025 est moins de **100 milliards**. La dette salariale enregistre ainsi son plus faible niveau depuis au moins 10 ans. Ce résultat est la conséquence des apurements effectués depuis 2022 à la faveur des enseignants ainsi que d'autre corps de métier de la fonction publique.

Tableau 16 : Volume des rappels payés entre janvier et décembre 2025 par secteur

<i>Secteurs</i>	<i>Montants</i>	<i>Poids</i>
Enseignements Secondaires	45 516 903 625	30,31%
Défense	14 806 805 882	9,86%
Education de base	33 250 596 457	22,14%
Administration générale et financière	10 036 242 345	6,68%
Sûreté nationale	7 154 081 042	4,76%
Santé	13 357 730 540	8,89%
Souveraineté	4 460 258 073	2,97%
Production et commerce	7 799 941 007	5,19%
Reste Enseignement, formation et recherche	6 182 176 449	4,12%
Infrastructures	4 476 458 991	2,98%
Communication, culture, loisirs et sport	2 525 543 761	1,68%
Affaires sociales	627 897 307	0,42%
Non répartie	0	0,00%
<b>Ensemble</b>	<b>150 194 635 479</b>	<b>100,00%</b>

Source : MINFI

#### ***b) Orientations de la politique salariale sur la période 2027-2029***

Les priorités en matière des dépenses de personnel au cours de trois prochaines années concerneront principalement la poursuite des actions engagées à la fin du triennat précédent, notamment :

- le renforcement des mécanismes de contrôle et de l'assainissement du fichier solde de l'Etat ;
- la réforme du processus de recrutement et de gestion des ressources humaines de l'Etat, afin de garantir la maîtrise des effectifs et d'assurer la cohérence entre la qualité des recrutements et les besoins en personnels indispensables des secteurs prioritaires ;
- le plaidoyer relatif à la mise en place des réformes du système de retraite de l'administration publique ;
- l'apurement de la dette salariale et du mécanisme mis en place pour réduire son accumulation ;
- la mise en place des modules restants de la nouvelle application de gestion de la carrière et de la solde des agents publics baptisée AIGLES ;
- la mise en place d'une fonction publique locale, afin de doter les CTD en ressources humaines de qualité pour une meilleure gestion des compétences et des ressources transférées.

(ii) *Autres dépenses courantes*

a) *Les contraintes inhérentes aux dépenses courantes hors salaires*

Tableau 17 : Évolution des catégories de dépenses courantes (en milliards de F CFA)

Nature	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dépenses Totales</b>	5 063,9	5 816,0	6 437,4	6 730,4	6 932,6
<i>Dépenses courantes</i>	<b>2 780,1</b>	<b>3 237,6</b>	<b>3 657,3</b>	<b>3 789,9</b>	<b>3 723,4</b>
Dépenses courante hors salaires	1 771,7	2 130,9	2 418,5	2 414,0	2 238,6
Biens et Services	1 013,5	893,1	1 152,9	1 349,4	1 386,6
<i>dépenses de personnels</i>	<b>1 075,3</b>	<b>1 193,1</b>	<b>1 357,0</b>	<b>1 522,8</b>	<b>1 581,9</b>
Salaires	1 008,4	1 106,7	1 238,8	1 375,9	1 484,8
Autres dépenses de personnels	66,9	86,4	118,2	146,9	97,1
transferts et subventions	691,3	1 151,4	1 147,4	917,7	754,9
<i>Dépenses en capital</i>	<b>1 104,7</b>	<b>1 278,8</b>	<b>1 117,8</b>	<b>1 326,4</b>	<b>1 370,7</b>
<i>Dette publique</i>	<b>1 179,1</b>	<b>1 299,6</b>	<b>1 662,3</b>	<b>1 614,1</b>	<b>1 838,5</b>
Dette intérieure	443,1	638,6	890,8	755,6	929,2
Dette extérieure	736,0	661,0	771,5	858,5	909,3
<i>part des dépenses courantes hors salaires dans l'ensemble des dépenses totales de l'Etat</i>	<b>35,0</b>	<b>36,6</b>	<b>37,6</b>	<b>35,9</b>	<b>32,3</b>
<i>part des dépenses en capital dans l'ensemble du budget de l'Etat</i>	<b>21,8</b>	<b>22,0</b>	<b>17,4</b>	<b>19,7</b>	<b>19,8</b>

Source : MINFI/DGB

En dépit d'une seconde baisse en 2025, les dépenses courantes hors salaires restent élevées. En effet, si l'importante diminution desdites dépenses de 175,4 milliards en 2025, après celle de 4,5 milliards observées en 2024 et de leur part dans l'enveloppe globale des dépenses de l'Etat de 35,9% en 2024 à 32,3% en 2025, traduit une réelle baisse de leur éviction sur les autres dépenses de l'Etat, elles restent toutefois caractérisées par une hausse continue de l'enveloppe des biens et services, traduisant l'importance et l'ampleur des contraintes qui pèsent encore sur ce poste de dépenses.

Il convient de relever que la baisse de l'ensemble des dépenses courantes hors salaires s'explique cette année encore par une forte réduction de l'enveloppe des transferts et subventions, en lien avec la maîtrise de la subvention du carburant et des appuis de l'Etat aux établissements et entreprises publiques en 2025. En effet, l'enveloppe du budget affectée à cette nature de dépenses a diminué de 17,7%, passant de 917,7 milliards en 2024 à 754,9 milliards de F C FA en 2025.

**S'agissant des biens et services** qui sont en hausse de 32,3 milliards en 2025, elles feront encore l'objet au cours du triennat de nombreuses contraintes : la prise en charge de la veille sécuritaire à travers le pays, malgré une baisse de l'intensité des combats dans la plupart des zones en crise ; la poursuite du règlement de la dette flottante par l'Etat, dont le solde est évalué à environ 289,2 milliards de F CFA ; le paiement des consommations publiques (eau, électricité, téléphone, internet), avec en sus la nécessité pour l'Etat de continuer à respecter ses engagements liés à la restructuration de la dette de la SOCADEL et au rééquilibrage global du secteur de l'électricité ; la charge locative, dont les arriérés s'accumulent au fil des exercices ; les loyers relatifs aux projets PPP ; le paiement des frais de justice et de contentieux, qui ne cessent d'augmenter, malgré les efforts effectués ces dernières années pour maîtriser cette catégorie de dépenses ; le financement de la participation du pays aux compétitions sportives internationales ; la prise en charge des besoins inhérents à l'élargissement de la couverture sanitaire universelle à d'autres couches de la population et à d'autres pathologies.

**Les autres dépenses de personnels**, après une croissance continue depuis 2021, passant de 66,9 milliards à 146,9 milliards en 2024, sont en diminution de 34% en 2025, traduisant un début d'efficacité des mesures prises pour encadrer plus strictement la création et le fonctionnement des comités et groupes de travail et l'attribution des avantages aux personnels au sein des administrations publiques.

**Les transferts et subventions**, resteront une préoccupation. En effet, malgré le double relèvement des prix du carburant à la pompe, qui a conduit à la baisse de la subvention du carburant, l'instabilité du marché du pétrole appelle à un relèvement du niveau des subventions. Par ailleurs, la prégnance d'autres dépenses telles que les contributions aux organisations internationales et les appuis qu'apporte l'État aux établissements publics et aux entreprises publiques en difficulté restent à maîtriser.

## **2. Orientations de la politique budgétaire en matière de dépenses courantes**

Afin de garantir une plus grande consolidation budgétaire, les actions de l'Etat au cours du prochain triennat, en matière de politique budgétaire, devront continuer à viser une maîtrise, voire une baisse de ses dépenses courantes. C'est dans ce sens que le Gouvernement envisage de :

- **Orienter prioritairement les dépenses courantes au sein des administrations publiques** vers des actions pouvant accompagner la bonne réalisation des projets d'investissements ;
- **Développer des outils d'analyse permettant d'évaluer les dépenses affectées au fonctionnement des services sur la base de déterminants pertinents**, porteurs d'une garantie d'efficacité de la gestion ;
- **Intensifier les actions visant une démobilisation et une reddition des ex combattants** engagés au sein des groupes terroristes dans les zones en crise ;
- **Maîtriser les consommations publiques** en finalisant la mise en œuvre des programmes PforR (PRSEC) et PARSEC et traduire dans la réalité la réduction recherchée de la subvention du tarif de l'électricité, la précision et la transparence dans le comptage et la facturation de la consommation d'électricité des bâtiments et de l'éclairage publics ;
- **Maîtriser la charge locative par un meilleur encadrement** de la procédure d'attribution des logements administratifs ;
- **Rationaliser les contributions versées aux organisations internationales** à travers l'élaboration envisagée d'un référentiel des engagements juridiques et financiers de l'Etat à l'international, la normalisation de la prise en charge de la participation du Cameroun au sein des organisations internationales et le renforcement du suivi des contributions de l'Etat auxdites organisations ;
- **Réduire les avances de trésorerie** et par conséquent limiter l'accumulation des restes à payer ;
- **Maîtriser les loyers consentis par l'Etat dans le cadre des projets PPP** à travers le renforcement du dispositif de veille de l'éligibilité et de la soutenabilité budgétaire desdits projets ;
- **Poursuivre les actions de rationalisation des appuis de l'État aux entreprises et établissements publics**, à travers la promotion des instruments visant à améliorer la gouvernance, la performance et la rentabilité de ces entités.

## I.2.2. Dépenses d'investissement public

### (i) Situation de référence

#### ▪ Du financement des dépenses d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement reste marqué par l'accentuation de l'écart entre la cible fixée par la SND30 (40% du budget de l'Etat) et le niveau accordé par les différentes lois de finances, qu'elles soient initiales ou rectificatives. En effet, sur la période 2020-2026, à l'exception de 2024 qui connaît un relèvement des dépenses d'investissement, le profil de la part de l'investissement public dans le budget de l'Etat montre une véritable tendance baissière partant de 28.4% à 23.3%, soit une perte de 5 points sur la période sous revue. Ceci pourrait s'expliquer par les contraintes majeures et le contexte économique qui s'imposent à l'Etat. L'on peut observer par exemple que le service de la dette est plus du tiers du budget de l'Etat (35% en 2026), à côté des dépenses de personnel qui absorbent un volume conséquent de ressources propres. Aussi, malgré la volonté de relever ce niveau dans les lois de finances initiales, les collectifs budgétaires ont tendance à diluer cet effort, pour des raisons évoquées.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la part du Budget d'Investissement Public (BIP) dans le budget de l'Etat sur la période 2020-2026.

Tableau 18 : Evolution de la part du BIP dans le budget de l'Etat

Exercice	2020*	2021*	2022*	2023	LFR 2023	2024	LFR 2024	2025	LFR 2025	2026
<b>BIP</b>	1 254,31	1 352,0	1 419,0	1 386,8	1 359,3	1 652,1	1 604,1	1650.2	1852	2031,15
<b>BUDGET DE L'ETAT</b>	4 409,0	5 235,2	5 977,7	6 274,8	6 642,5	6 654,5	6 945,5	7250.8	7669	8683,9
<b>POIDS DU BIP</b>	28,4%	25,8%	23,7%	22,1%	20,5%	24,8%	23,1	22.7	24.15	23.4

(\*) : Dotation de la loi de finances rectificative

Source : MINEPAT

Par ailleurs, la SND30, dans ses articulations, précise que l'atteinte de ces objectifs ne devrait pas seulement faire recours au budget de l'Etat, mais aussi aux financements alternatifs pour la mobilisation des ressources. Cependant, il est constaté que le déploiement des modes de financements alternatifs, notamment le *Partenariat-Public-Privé* (PPP) et le *Project finance*, tardent à produire les effets escomptés. Si l'on peut relever un appui non négligeable pour certains projets mis en place suivant l'approche *Project finance* à l'exemple de *Nachtigal*, ceux des projets exécutés suivant l'approche PPP constituent actuellement d'importants risques budgétaires, a contrario de l'allègement des finances publiques attendu. Aussi, la mise en place de nouveaux projets suivant l'approche des financements alternatifs requiert souvent des financements préalables de l'Etat dont la mobilisation est confrontée aux contraintes actuelles des finances publiques.

#### ▪ Des transferts en investissement aux Collectivités Territoriales Décentralisées

Les dotations en investissement transférées aux CTD enregistrent une augmentation de 7.48% en 2026 par rapport à 2025, et représentent 15.9% du montant total des ressources internes ordinaires affectées à l'investissement public. L'effectivité de l'exercice d'autres compétences, suite à la signature attendue des décrets y relatifs, devrait permettre d'observer une augmentation conséquente du volume des dotations transférées aux CTD sur la période 2027-2029. Toutefois,

les besoins en ressources des CTD restent importants au regard des ressources potentiellement transférables.

Par ailleurs, la mise en place en 2026 du nouveau mécanisme d'affectation des ressources aux CTD, pour plus d'équité, favorise le développement équilibré de la Nation et répond aux préoccupations de la prise en compte des priorités à la base et du libre choix de l'exercice des compétences par les CTD.

Tableau 19 : Évolution des ressources d'investissement transférées aux CTD

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	635,0	636,3	554,9	576,2	601,5	631,1	661,2	933,3	1067,9
Variation relative du BIP sur RIO (En%)	3,5	0,2	-12,8	8,9	4,3	4,9	4,8	26,4	14,42
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	59,6	91,4	97,6	102	112,3	114,9	143,5	157,6	169,4
Variation relative des RT du BIP (En%)	1,2	53,4	6,1	4,5	10,1	2,3	24,9	10,1	7,48
Poids des RT dans les RIO du BIP (En%)	9,4	14,4	17,6	17,7	18,7	18,2	32,9	17	15,9

Source : MINEPAT

#### ▪ *De l'exécution des projets d'investissement public*

Au cours des trois dernières années, il a été observé une régression de l'exécution globale du BIP, comparativement à la période allant de 2016 à 2020, où l'exécution a enregistré de bonnes performances. Le tableau ci-dessous montre que ces retraits des points des taux d'exécution du BIP sont tributaires l'exécution insuffisante des projets à financement extérieur dont les décaissements effectués sont inférieurs aux prévisions de la loi de finances.

Aussi, les difficultés de paiement des décomptes produits par les co-contractants de l'Etat et l'entrée en scène de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), à travers la réforme sur le paiement des cautions, ont contribué à retarder l'exécution du BIP en 2025.

Tableau 20 : Évolution du taux d'exécution BIP (base ordonnancement)

Catégorie	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ensemble du BIP	89,42	95,99	94,98	80,49	89,22	69,92	82,93	73,05
BIP sur Ressources internes	76,50	89,58	94,34	92,71	77,56	84,17	90,29	81,86
BIP sur FINEX	104,98	102,03	95,79	69,68	99,54	56,23	73,22	56,90

Source: Comité National suivi BIP

#### *(ii) Les contraintes au financement et à l'exécution des investissements publics*

En vue de rattraper les retards de croissance et de mobilisation de ressources enregistrés dès les premières années de mise en œuvre de la SND 30, il est prévu l'accélération de l'implémentation du Programme d'Impulsion Initiale de la SND30 (P2I) dont les premières interventions ont démarré en 2024 et l'opérationnalisation du Programme Intégré d'Import-Substitution Agricole et Halieutique (PIISAH) 2024-2026, instruit par le Président de la République. La mise en œuvre de ces importants programmes devra être confrontée à la contrainte de mobilisation des ressources, pour leur financement.

A côté des contraintes de financement de ces programmes de rattrapage de la croissance, le BIP devra faire face à l'étroitesse de l'espace budgétaire, nécessaire pour l'achèvement des projets en

cours. En effet, les restes à couvrir des engagements sur ressources propres des projets en cours sont d'environ FCFA 780,12 milliards. Ces contraintes, auxquelles l'Etat fait face pour financer son programme de développement, compromettent également la mobilisation plus importante des ressources au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

En outre, les nouveaux engagements vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers devront faire face aux difficultés rencontrées pour la réduction des Soldes Engagés Non Décaissés (SENDS), qui plombent actuellement le niveau d'exécution du BIP.

Par ailleurs, certains goulots d'étranglement qui compromettent globalement la préparation, l'exécution et le suivi de la mise en œuvre des projets d'investissement persistent, et portent notamment sur :

- la forte dépendance de l'investissement aux projets liés ;
- le non-respect rigoureux des conditions de maturation des projets ;
- la multiplicité des projets sans priorisation ;
- la faible mobilisation des fonds de contrepartie (fcp) ;
- le retard dans le paiement des décomptes ;
- les capacités technique et financière limitées des prestataires retenus pour la réalisation des projets d'investissement public ;
- la prise en compte insuffisante des charges récurrentes associées aux projets d'investissement.

### ***(iii) Perspectives 2027-2029 en matière d'investissement public***

Sur la période 2027-2029, l'objectif assigné à la gestion de l'investissement public reste l'amélioration de la qualité de la dépense publique et de l'offre infrastructurelle.

***Au plan global***, l'objectif sera de renverser la tendance baissière des dépenses d'investissements publics dans le budget, afin de se rapprocher des cibles énoncées par la SND30.

De manière spécifique, il s'agira d'affecter prioritairement les crédits sur les projets productifs et en cours, afin de susciter leur incidence rapide sur l'activité économique et l'amélioration des conditions de vie des populations; mettre l'accent sur la maîtrise des coûts et la préparation des projets d'investissement public ; améliorer la sélection des projets ; renforcer l'équité dans l'affectation des ressources aux CTD ; renforcer le financement des charges récurrentes générées par les investissements publics et améliorer l'efficacité des modes de financements alternatifs.

***Concernant les coûts des projets et leur mise place***, les insuffisances relevées sur la maturation des projets seront adressées à travers l'application du décret du 17 juin 2025 relatif à la maturation des projets.

***Concernant les projets à financement extérieur***, le recours à cette source de financement fera l'objet de critères plus stricts, afin de limiter la signature de convention sur des opérations non mures et dont l'impact sur le développement économique, social et environnemental reste parfois discutable. Des dispositions seront prises, pour l'annulation des conventions des projets qui ne contribueront pas à la réduction des SENDS. En outre, les nouveaux projets devront essentiellement être ceux qui contribuent à terme au remboursement de la dette, notamment pour les prêts non concessionnels.

*Pour ce qui concerne la décentralisation*, la dynamique de transfert des ressources aux CTD va se poursuivre, avec la signature des décrets d'application destinés à l'exercice des compétences par les Régions. Les moyens d'accompagnement des CTD, pour la préparation et la réalisation des projets d'investissement feront l'objet d'attention. Par ailleurs, le Gouvernement entend achever la mise en place des préalables nécessaires à l'exercice de toutes les compétences transférées aux CTD et poursuivre leur accompagnement.

*S'agissant de la prise en compte et du financement des charges récurrentes d'entretien et d'exploitation associées aux investissements publics*, des actions visant à renforcer le niveau de ressources permettant d'assurer leur financement efficace vont être mises en œuvre.

*Quant aux modèles alternatifs de financement des investissements publics*, leur promotion va se poursuivre, tout en tirant profit des premières expériences des projets mis en place sous les modes PPP et *Project finance*, afin qu'il ne constitue pas une charge supplémentaire pour le budget de l'État. Il est donc envisagé d'améliorer le ciblage et les négociations sur les projets à financer par l'approche PPP, à l'effet de limiter les risques budgétaires inhérents à ces projets.

### 1.3. Politique de financement

#### **1.3.1. Situation de référence : évolution récente de la dette publique**

Au 30 avril 2026, l'encours de la dette publique du Cameroun s'établit à 15 235 milliards de FCFA, soit 43,6% du Produit Intérieur Brut (PIB). Cette dette enregistre une légère baisse de 0,6% en glissement mensuel, contre une hausse de 5,6% en glissement annuel, en raison principalement (i) des émissions régulières des titres publics, et (ii) des décaissements effectués sur prêts projets ainsi que dans le cadre de placements privés.

La dette du secteur public se constitue de : (i) 93,6% de dette directe de l'Administration Centrale évaluée à environ 14 288 milliards de FCFA (y compris les Restes à Payer de plus de trois mois), représentant 40,9% du PIB ; (ii) 6% de la dette des sociétés publiques (hors dette rétrocédée par l'Administration centrale) évaluée à environ 921 milliards de FCFA, soit 2,6% du PIB ; et (iii) 0,2% de dette des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD's) évaluée à environ 26 milliards de FCFA.

L'encours de la dette directe de l'Administration Centrale à fin avril 2026 est composé de : (i) 64,5% de dettes issues des créanciers extérieurs, et (ii) 35,5% de dettes provenant des bailleurs domestiques, y compris les Restes à Payer de plus de 3 mois.

Conformément aux engagements pris par le Cameroun auprès des bailleurs de fonds, et aux bonnes pratiques en matière de gestion de la dette publique, le suivi des passifs conditionnels de l'Etat, notamment les garanties publiques et les Partenariats Public-Privé (PPP) se poursuit. Ainsi, à fin avril 2026, les passifs conditionnels explicites de l'Etat essentiellement constitués des Partenariats Public-Privé (PPP) sont évalués à 4 895 milliards de FCFA et représentent 14,0% du PIB.

Tableau 21 : Encours de la dette du secteur public

Données	30 avril 2025 *	31 décembre 2025 **	31 janvier 2026 ***	28 février 2026 ***	31 mars 2026 ***	30 avril 2026 ***
Montant en Milliards de FCFA						
<b>1. Dette extérieure</b>	<b>8 602</b>	<b>8 904</b>	<b>8 835</b>	<b>9 223</b>	<b>9 301</b>	<b>9 210</b>
Multilatérale	4 611	4 808	4 785	4 780	4 809	4 777
<i>dont appuis budgétaires</i>	1 528	1 552	1 523	1 518	1 530	1 516
Bilatérale	2 638	2 487	2 451	2 381	2 409	2 365
<i>dont appuis budgétaires</i>	278	265	265	265	265	265
Commerciale	1 353	1 610	1 599	2 062	2 084	2 068
<b>2. Dette intérieure</b>	<b>4 780</b>	<b>4 871</b>	<b>4 869</b>	<b>4 796</b>	<b>4 888</b>	<b>5 078</b>
<b>2.1. Dette intérieure (hors Restes à Payer et dette flottante)</b>	<b>3 803</b>	<b>4 038</b>	<b>4 036</b>	<b>3 963</b>	<b>4 055</b>	<b>4 107</b>
Titres publics	2 024	2 134	2 132	2 083	2 179	2 242
Emprunt consolidé BEAC	575	568	568	568	566	566
Allocation de DTS(FMI-BEAC)	180	180	180	180	180	180
Dette structurée	957	1 105	1 105	1 081	1 080	1 069
Dette non structurée	67	51	51	51	51	51
<b>2.2. Restes à payer de plus de 3 mois</b>	<b>566</b>	<b>450</b>	<b>450</b>	<b>450</b>	<b>450</b>	<b>588</b>
<b>2.3. Dette flottante de l'Administration Centrale</b>	<b>412</b>	<b>383</b>	<b>383</b>	<b>383</b>	<b>383</b>	<b>383</b>
<b>3. Dette Directe de l'Administration Centrale</b>	<b>13 383</b>	<b>13 776</b>	<b>13 704</b>	<b>14 019</b>	<b>14 190</b>	<b>14 288</b>
<i>dont appui budgétaire total</i>	1 806	1 816	1 788	1 782	1 794	1 781
<b>4. Dette des Entreprises et Etablissements publics</b>	<b>1 014</b>	<b>935</b>	<b>934</b>	<b>930</b>	<b>923</b>	<b>921</b>
Dette extérieure directe des Entreprises et Etablissements publics	465	447	449	447	443	444
Dette intérieure auprès du système bancaire	355	330	328	325	322	320
Dette flottante des Entreprises et Etablissements publics	194	158	158	158	158	158
<b>5. Dette des Collectivités Territoriales Décentralisées</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Dette extérieure directe des CTD's	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Dette intérieure directe des CTD's	10	10	10	10	10	10
Dette flottante des CTD's	16	15	15	15	15	15
<b>6. Passifs conditionnels explicites de l'Etat</b>	<b>4 899</b>	<b>4 895</b>	<b>4 895</b>	<b>4 895</b>	<b>4 895</b>	<b>4 895</b>
Dette avalisée	3	-	-	-	-	-
Partenariats Publics Privés	4 895	4 895	4 895	4 895	4 895	4 895
<b>7. Total Dette Publique (non consolidée) (Secteur Public - hors passifs conditionnels) (3+4+5)</b>	<b>14 423</b>	<b>14 736</b>	<b>14 664</b>	<b>14 975</b>	<b>15 138</b>	<b>15 235</b>

\* données définitives \*\* données semi-définitives \*\*\* données provisoires

Source : CAA

L'encours de la dette extérieure de l'Administration Centrale à fin avril 2026 est estimé à 9 210,0 milliards de FCFA, soit 26,4% du PIB et enregistre une augmentation de 7,1% en glissement annuel. Cet encours est constitué de : (i) 51,9% de dette multilatérale ; (ii) 25,7% de dette bilatérale ; et (iii) 22,4% de dette commerciale.

S'agissant de la dette intérieure de l'Administration Centrale, son encours (hors restes à payer et dette flottante) à fin avril 2026 est évalué 4 118 milliards de FCFA et représente 11,8% du PIB. Cet encours enregistre une augmentation de 8,2% en glissement annuel.

Les indicateurs des coûts et risques de la dette de l'Administration Centrale à fin avril 2026 se présentent comme suit :

- Le taux d'endettement reste maîtrisé à 38,0% du PIB ;
- La part de la dette libellée en devises extérieures est de 69,1%, dont 38,0% du portefeuille libellé en devises autres que l'euro, correspondant à l'exposition réelle ;
- Le taux d'intérêt moyen pondéré de la dette est de 2,9%, dont 2,5% pour la dette extérieure et 3,7% pour la dette intérieure ;
- La durée moyenne de refinancement du portefeuille global est de 7,0 années, dont 7,6 ans pour la dette extérieure du fait des maturités plus longues et 5,6 ans pour la dette intérieure ;
- La part de la dette exposée aux variations de taux d'intérêt est de 22,4%, dont 26,8% pour la dette extérieure.

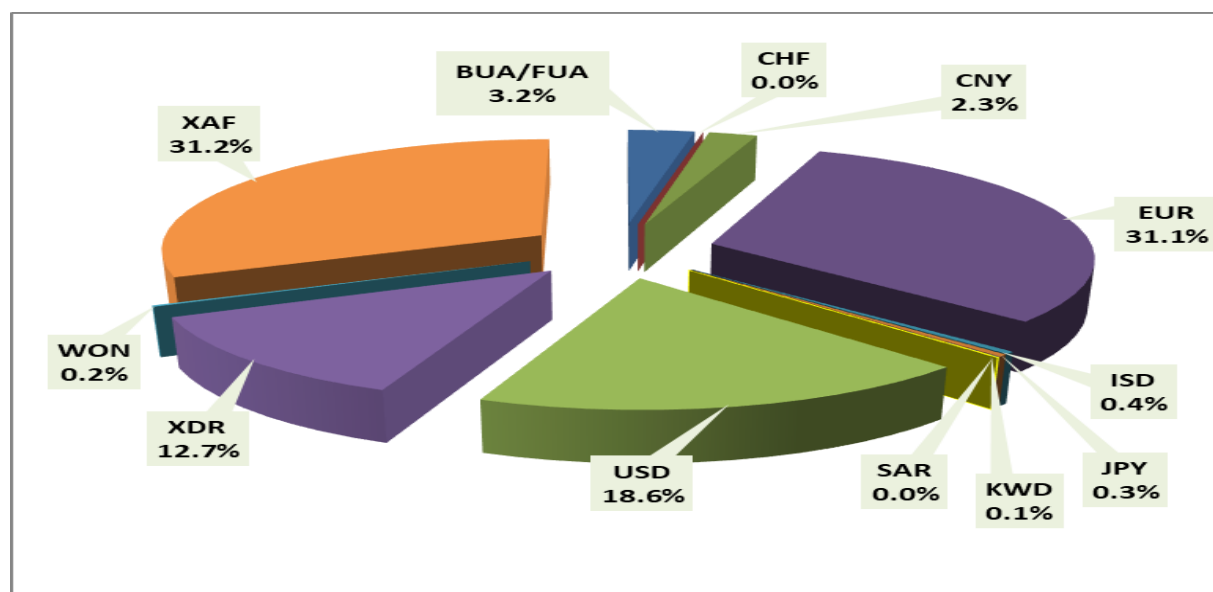
Tableau 22 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette de l'Administration Centrale au 30 Avril 2026

Indicateurs de coûts et risques		Dettes extérieures	Dettes intérieures	Dettes totales*
Dettes nominale en milliards de FCFA		9 175	4 101	13 276
Dettes nominale (% du PIB)		26.3	11.7	38.0
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0.7	0.4	1.1
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2.5	3.7	2.9
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	7.6	5.6	7.0
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	8.5	25.4	13.7
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	2.4	3.1	5.5
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	5.7	5.6	5.7
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	35.4	25.4	32.3
	Dettes à taux d'intérêt fixe (% du total)	73.2	87.5	77.6
Risque de change	Dettes en devises (% du total)			69.1
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			20.2

Source : CAA/CNDP

De la composition du portefeuille de la dette publique totale en devise à fin avril 2026, il ressort que les monnaies prédominantes sont notamment : (i) l'Euro pour 31,1% ; (ii) le FCFA pour 31,2% ; (iii) le Dollar US pour 18,6% ; et (iv) le XDR (DTS) pour 12,7%.

Graphique 4 : Répartition de la dette publique par devise à fin Avril 2026



Source : CAA.

### I.3.2. Stratégie d'endettement, viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement

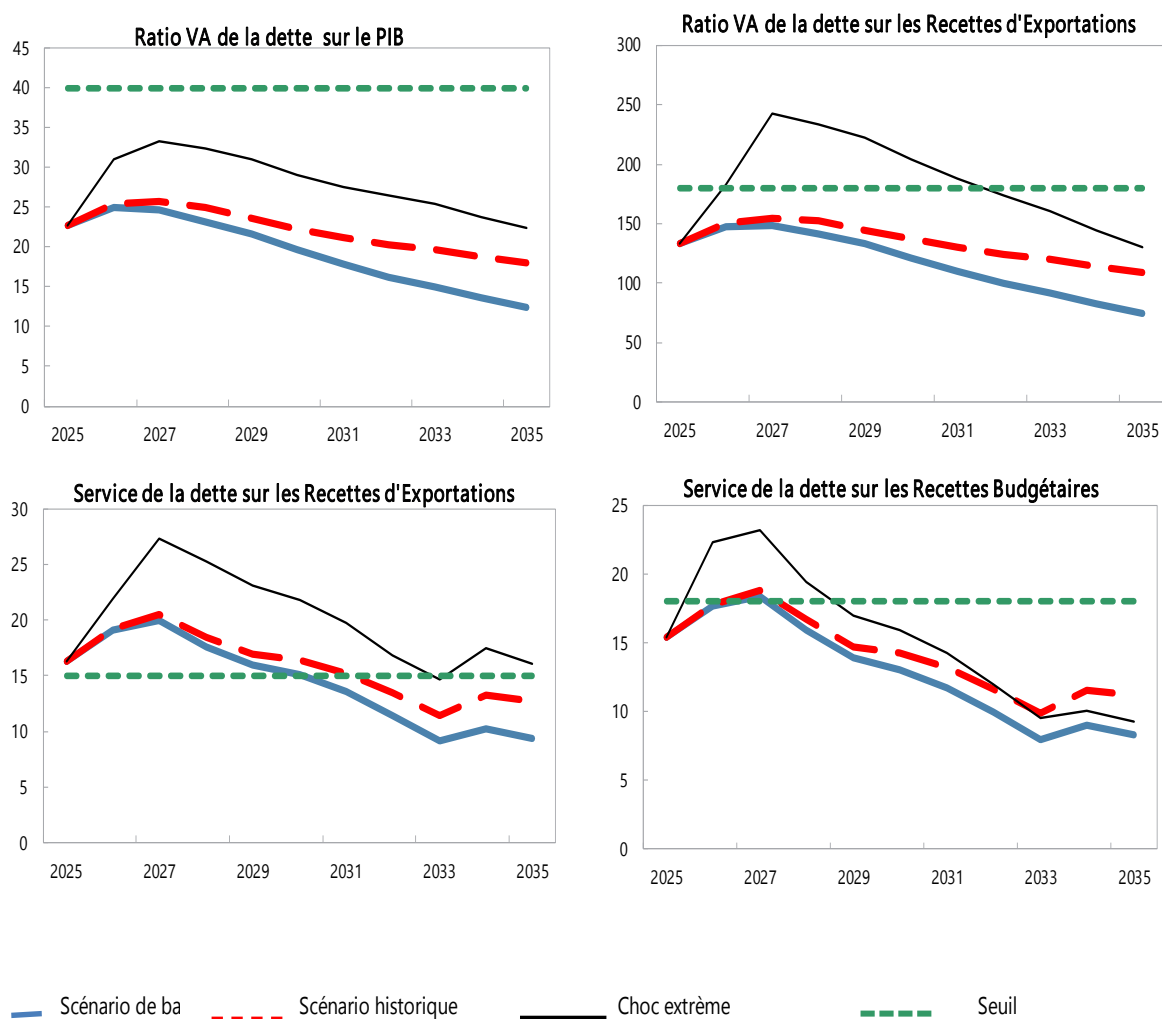
Au cours de l'exercice 2025, le Cameroun a poursuivi sa mise en œuvre cohérente de la stratégie d'endettement 2025-2028, qui consistait entre autres à mobiliser de manière optimale les ressources extérieures sur prêts-projets, à finaliser le programme Économique et Financier avec le Fonds Monétaire International et les autres partenaires par une mobilisation effective de tous les appuis budgétaires attendus. De même, le Cameroun a poursuivi sa politique de recours aux marchés financiers internationaux dans le cadre de la gestion active de la dette et de la réduction des arriérés.

S'agissant de la stratégie d'émission des titres publics, elle a été orientée, au niveau intérieur, sur les marchés financiers de la zone CEMAC à travers les émissions de titres publics et les emprunts directs auprès des banques commerciales. Ces marchés restent marqués par le niveau élevé de demande de financement des États de la Sous-région, une politique monétaire restrictive pratiquée par la Banque des États de l'Afrique Centrale et une base d'investisseurs peu diversifiée. Ces facteurs influencent la stratégie d'émission et les États paient des primes élevées. De plus, le faible dynamisme du marché secondaire est une entrave aux émissions primaires qui restent essentiellement contenues dans les portefeuilles des banques commerciales et à la construction d'une courbe de rendement adaptée aux réalités du secteur financier.

La mise en œuvre de ces stratégies et l'exécution budgétaire ont conduit à fin 2025 à **l'amélioration des indicateurs globaux de viabilité de la dette du Cameroun**. Par ailleurs, le FMI et les autorités nationales **la dette du Cameroun reste viable avec un risque de surendettement élevé**. La capacité de remboursement du Cameroun s'est améliorée, faisant passer le pays au rang des **pays à capacité de remboursement moyenne**, contre une classification de **pays à faible capacité de remboursement**, il y a un an.

Graphique 5 : Évolution des principaux indicateurs de viabilité de la dette publique (administration centrale)

**Situation après révision des seuils : pays à capacité de remboursement moyen**



Source : Autorités nationales GTAVD/CNDP.

Cette situation révèle des fragilités qu'il importe de corriger, en particulier en matière de liquidité, de recettes fiscales et de recettes d'exportation. Le risque actuel de surendettement tient principalement à des tensions de liquidité, accentuées par la prédominance d'engagements de court terme, la faible profondeur du marché sous-régional et la faiblesse des recettes d'exportation.

Ainsi, avec une dette publique inférieure à 45% du PIB, dans une sous-région où le critère de convergence est fixé à 70%, le Cameroun dispose encore d'une marge importante pour mobiliser un endettement de qualité au service du développement et d'une croissance inclusive.

Une absorption efficiente des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's), qui dépassent désormais la barre de 5 000 milliards de FCFA, dans des délais raisonnables, contribuerait en outre à l'atteinte des objectifs d'émergence souhaités, grâce à une gouvernance rigoureuse des projets envisagés.

### I.3.3. Objectifs de politique de financement/d'endettement

Sur la période 2027-2029, le déficit budgétaire sera essentiellement financé par l'endettement. Pour ce faire, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement prudente visant à maintenir sa dette publique viable avec un risque de surendettement au plus modéré. Cette politique devrait s'appuyer sur l'adoption et la mise en œuvre optimale d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, visant à : (i) satisfaire aux moindres coûts et risques possibles les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement, et (ii) faciliter le développement et le bon fonctionnement des marchés primaire et secondaire performants des titres publics domestiques, ainsi que le recours si nécessaire aux PPP et autres modes de financements innovants (financements vert, sukuk, etc.), pour des projets d'importance avérée.

La politique visée, en cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, vise les cibles suivantes à fin 2029 :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 50% du PIB ;
- Une composition du portefeuille de dette, de 75% de dette extérieure (dette libellée en devise, dont 25% en Dollar US) et 25% de dette intérieure (dette libellée en FCFA) ;
- Une part de dette intérieure à court terme au plus n'excédant pas 10% du portefeuille total de la dette publique ;
- Une part de dette à taux d'intérêt variables inférieure ou égale à 20% du portefeuille total de la dette publique ;
- Une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 12 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen n'excédant pas 3%.

Par ailleurs, les actions à poursuivre à divers niveaux sont énoncées comme suit :

**Au niveau institutionnel** : le Gouvernement poursuivra les efforts en vue du déploiement complet des exigences communautaires en matière de politique d'endettement et de gestion de la dette, à travers le renforcement des actions du Comité National de la Dette publique, l'optimisation et la mise en œuvre effective du manuel de procédures de gestion de la dette, et l'articulation étroite entre la gestion de la dette et la gestion de la trésorerie ;

**Au niveau stratégique** : le Gouvernement poursuivra la mobilisation optimale des ressources d'emprunts, en veillant à la recherche prioritaire de financements extérieurs concessionnels et semi concessionnels, le recours aux financements non concessionnels ne devant survenir qu'en cas d'indisponibilité des ressources concessionnelles, et pour la réalisation des projets à fortes rentabilités financières et socio-économique.

L'exploration d'autres sources novatrices de financement (financements climatiques, émission des Bons ODD, etc.) et la prospection de nouvelles opportunités de coopération économique devrait également se poursuivre.

**S'agissant de la dette intérieure**, la mise en œuvre d'une politique d'émission des titres publics prudente constitue un facteur déterminant de la création d'un marché liquide et efficace. Pour ce faire, un accent sera mis sur le développement du marché secondaire afin d'améliorer la courbe des taux avec l'accompagnement de la Banque des États de l'Afrique Centrale, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques.

À cet effet, le Gouvernement poursuivra l'utilisation judicieuse des mécanismes d'adjudication et de syndication. Le privilège demeurera accordé aux adjudications pour couvrir les besoins de financements moins importants, tandis que le recours à la syndication restera envisagé pour mobiliser des financements plus importants.

La stratégie d'émission pour le triennat 2027-2029 présentera les intentions du Gouvernement en matière de financement sur les marchés de capitaux domestiques et au niveau international. Elle sera fondée sur la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité.

**En termes de transparence**, un accent sera mis sur la disponibilité et la qualité des données sur la dette (dont le champ est progressivement élargi aux entités publiques telles que les Collectivités Territoriales Décentralisées, et les sociétés d'État). Ainsi, toutes les statistiques importantes des opérations de gestion de la dette, ainsi que les informations sur la situation financière de l'État, ses avoirs et engagements financiers seront publiées. En effet, la transparence doit être fondée sur la publication, le respect du calendrier des émissions et de leurs résultats ainsi que la production des notes de synthèse sur les projets financés par les titres publics de moyen et long termes. Elle devra être cohérente avec les objectifs stratégiques, comme l'augmentation de l'ATM (maturité moyenne de la dette) ou de l'ATR (durée moyenne de refinancement de la dette) pour le portefeuille titres, lesquels indicateurs fournissent un aperçu du risque du portefeuille.

**En matière de régularité**, le Gouvernement mènera des actions visant à offrir aux acteurs du marché de la dette (banques, spécialistes en valeurs du Trésor, sociétés de bourse) la visibilité nécessaire pour anticiper la programmation des adjudications et optimiser la gestion de leurs portefeuilles, tout en permettant au Trésor public de tirer pleinement parti des opportunités offertes par le marché domestique en matière de mobilisation des ressources.

**S'agissant de la diversification**, l'objectif de ce processus est l'allongement de la maturité moyenne des titres publics en variant les instruments de couverture des besoins. Cela justifierait l'émission des instruments de moyen terme afin de contenir le risque de refinancement. Elle devrait viser un marché des titres publics liquides où les investisseurs peuvent facilement trouver la gamme de produits adaptés à leur demande. Le recours à d'autres sources de financement, notamment à l'international devraient également être entrepris afin d'optimiser le financement du déficit budgétaire et de maintenir le contact avec le marché financier international.

**Relativement à la sécurité**, elle a pour objectif spécifique la prévention des risques de liquidité, de contrepartie, de refinancement et de marché. Pour ce faire, la politique d'émission se fondera sur : (i) la dynamisation du réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor ; (ii) la mise en place d'un mécanisme sécurisé de remboursement des titres publics par la constitution des tampons de liquidité, pour améliorer la crédibilité de l'Etat ; (iii) le recours, le cas échéant, et suivant les cibles fixées dans la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT) aux instruments de couverture pour les titres publics soumis aux incertitudes du marché (risque de taux et risque de change).

**Au niveau opérationnel** : un accent sera mis d'une part, sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement progressif de tous les arriérés intérieurs pendant la période, et d'autre part sur la mobilisation des ressources à travers une programmation efficiente des tirages extérieurs et des émissions des titres publics.

Quant aux nouveaux emprunts, aux prêts garantis y compris les PPP, leur contractualisation se fera suivant les limites prédéfinies pour assurer la viabilité de la dette, après la saisine systématique du Comité Nationale de la Dette Publique (CNDP). Cette saisine est obligatoire et, seuls les financements ayant eu au préalable un avis favorable du CNDP pourront d'une part, être soumis à l'approbation du Chef de l'État pour la sollicitation du décret d'habilitation nécessaire à la signature de la convention de prêt et d'autre part, être contractualisés par les demandeurs pour les financements ne sollicitant pas le décret d'habilitation du Chef de l'État.

#### **I.3.4. Fixation des plafonds d'endettement pour la période 2027-2029**

La politique de mobilisation de nouveaux financements sur la période 2027-2029 sera axée sur la réalisation des projets à caractère prioritaire et dont les termes et conditions des nouveaux prêts permettront d'améliorer le profil de coûts et risques du portefeuille de la dette publique.

Le plafond base engagement pour la dette publique extérieure sur la période 2027-2029 hors appui budgétaire est fixé à 3 600 milliards de FCFA, soit environ 2 653 milliards de FCFA en Valeur actuelle (VA), dont 1 200 milliards de FCFA pour l'année 2027 correspondant à une VA d'environ 884 milliards de FCFA ;

Le plafond d'endettement base engagement pour la dette intérieure pour la période 2027-2029 est fixé à 1 400 milliards de FCFA dont 650 milliards de FCFA à mobiliser en 2027 ;

Le plafond des avals/garanties pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards de FCFA pour la période 2027-2029, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2027.

Le plafond des avals/garanties à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure pour la période 2027-2029 est maintenu à 280 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA pour l'année 2027.

Le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 300 milliards de FCFA, sur la période 2027-2029, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2027.

Le plafond des nouveaux engagements intérieurs des démembrements de l'Etat, sur la même période est fixé à 450 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2027.

Ces plafonds pourraient en cas de nécessité être modifiés par Ordonnance du Chef de l'État ou à la suite d'un collectif budgétaire.

Les plafonds fixés pour les emprunts des Entreprises et Établissements publics, ainsi que des Collectivités Territoriales Décentralisées, pourront être revus à la hausse, en cas de besoin, par le Ministre des Finances, en fonction de la performance, de la capacité financière de l'entité concernée et de la pertinence des projets à réaliser.

Tous ces engagements et potentielles modifications sont astreints à l'obligation d'obtention de l'Avis favorable du Comité National de la Dette Publique.

## II. CADRAGE BUDGETAIRE 2027-2029

Cette section présente, sur la base des perspectives macroéconomiques, les projections budgétaires des recettes et des dépenses totales de l'État, le déficit budgétaire qui en résulte, les sources permettant son financement ainsi que la couverture des autres charges de financement et de trésorerie sur la période 2027-2029.

La répartition intersectorielle des dépenses effectuées sur la base de ces projections tiennent compte des priorités stratégiques formulées plus haut. Elle est par ailleurs indicative à ce stade, et donc susceptible de subir des modifications en fonction de l'évolution de la conjoncture économique ou de l'apparition de nouvelles priorités stratégiques.

### II.1. Rappels des hypothèses macroéconomiques

Les projections budgétaires sur la période 2027-2029 reposent sur des hypothèses macroéconomiques réalistes.

En 2027, la croissance économique devrait s'établir à 3,6% dont 4,3% pour le secteur non pétrolier. L'inflation sera de 3,2% et le déflateur du PIB de 2,1%, dont 2,2% au titre du PIB non pétrolier. En dollars US, le FMI projette le prix mondial du baril de pétrole à 75,97 et celui du gaz à 11,9. Le taux de change du dollar US est projeté à 557,55 FCFA.

Entre 2027 et 2028, l'activité économique resterait dynamique à un rythme moyen de 4,9%. L'inflation serait en deçà du seuil de convergence de la CEMAC, avec un taux projeté à 2,9% en moyenne. Par ailleurs, le prix mondial du baril de pétrole baisserait légèrement à 74,08 dollars US en moyenne, avec un dollar qui s'apprécierait légèrement pour situer le taux de change de 559,48 FCFA.

Tableau 23 : Hypothèses macroéconomiques clés sur la période 2027-2029

	2025	2026	2027	2028	2029
<b>PIB nominal (en milliards)</b>	34 068,0	36 249,0	38 340,0	40 995,0	43 975,0
<b>Taux croissance (%)</b>	3,6	3,5	3,6	4,8	5,0
<b>Taux de croissance réel du PIB non pétrolier (%)</b>	3,9	4,0	4,3	4,6	4,7
<b>Déflateur du PIB (%)</b>	1,8	2,8	2,1	2,0	2,0
<b>Déflateur du PIB non pétrolier (%)</b>	2,3	2,4	2,2	2,2	2,3
<b>Inflation (%)</b>	3,4	4,0	3,2	2,9	2,8
<b>Production pétrolière (millions de barils)</b>	19,38	18,78	18,52	18,76	17,59
<b>Production de gaz (milliards de scf)</b>	75,47	45,24	13,00	31,04	75,452
<b>Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)</b>	67,74	82,22	75,97	74,24	73,91
<b>Prix du gaz (\$ US)</b>	11,9	14,6	11,9	8,7	7,7
<b>Taux de change \$ US/FCFA</b>	585,91	556,27	557,55	559,06	559,35

Source : Comité de cadrage

## II.2. Projections des recettes budgétaires

En 2027, les recettes budgétaires de l'État sont projetées à 5 652,2 milliards, en augmentation de 145,8 milliards en valeur absolue et 2,6% en valeur relative par rapport à 2026. Ces recettes sont projetées en moyenne à 6 486,7 milliards entre 2028 et 2029, soit une hausse de 15,2%.

De manière spécifique, les recettes de l'État se décomposent comme suit :

**Les recettes pétrolières** sont projetées à 425,8 milliards en 2027, en baisse de 253,3 milliards (-35,6%) par rapport à 2026, du fait à la fois de la redevance pétrolière et gazière et de l'IS pétrolier. En effet, la redevance baisse de 579,8 milliards en 2026 à 344,8 milliards en 2027, tirée par la baisse des prix et de la production du pétrole et du gaz, ainsi que par le retrait du wind-fall de 120 milliards. Tandis que l'IS pétrolier passe de 119,3 milliards en 2027 à 112,0 milliards en 2027.

À moyen terme, les recettes pétrolières s'établiraient à 450,5 milliards en moyenne entre 2028 et 2029, connaissant ainsi une hausse modérée de 3,7% par rapport à 2027.

**Les recettes non pétrolières** sont prévues à 5 181,8 milliards en 2027 contre 4 771,4 milliards en 2026, en augmentation de 410,4 milliards (+8,6%). Elles sont composées des recettes fiscales de 3 489,4 milliards, des recettes douanières de 1 266,2 milliards et des recettes non fiscales de 426,2 milliards.

Les recettes fiscales et douanières augmentent globalement de 321,0 milliards par rapport à 2026, en raison d'une part, de la dynamique de l'activité non pétrolière (+6,5%), et d'autre part, de l'effort fiscal projeté de 0,4% du PIB dont 0,3% du PIB pour la DGI et 0,1% du PIB pour la DGD. Entre 2027 et 2028, les recettes internes non pétrolières sont projetées à 5 986,7 milliards en moyenne, en augmentation de 804,9 milliards (16,9%) par rapport à 2027.

**Les recettes non fiscales**, projetées à 426,2 milliards en 2027, sont en baisse de 23,9 milliards (-5,3%) par rapport à 2026, du fait du retrait des recettes exceptionnelles d'un montant de 50 milliards, qui seront enregistrées en 2026 au titre du reversement des trop-perçus dus par les marqueteurs. Entre 2028 et 2029, ces recettes se situeraient en moyenne à 472,2 milliards, en augmentation de 10,2% par rapport à 2027.

Les **dons** sont répartis entre les dons-projets et les dons-programmes. Ils sont projetés à 44,6 milliards en 2027, en baisse de 29,2 milliards (-39,6%) par rapport à 2026, en raison de l'achèvement du programme C2D. Entre 2028 et 2029, ces dons sont projetés à 49,5 milliards en moyenne soit une baisse 6,5% par rapport à 2027.

Tableau 24 : Évolutions des recettes et dons entre 2025-2029

Rubriques		Réal 2025	Est. 2026	Proj. 2027	Proj. 2028	Proj. 2029
<b>Recettes pétrolières</b>	MT (Milliards FCFA)	567,2	661,1	425,8	436,8	464,2
	Variation (%)	-17,6%	16,5%	-35,6%	2,6%	6,3%
<b>Recettes des Impôts et taxes</b>	MT (Milliards FCFA)	2 933,0	3 168,5	3 489,4	3 849,7	4 251,1
	Variation (%)	0,9%	8,0%	10,1%	10,3%	10,4%
<b>Recettes douanières</b>	MT (Milliards FCFA)	1 152,9	1 152,9	1 266,2	1 393,3	1 534,8
	Variation (%)	9,1%	0,0%	9,8%	10,0%	10,2%
<b>Recettes non fiscales</b>	MT (Milliards FCFA)	355,0	450,0	426,2	455,7	488,8
	Variation (%)	4,8%	26,8%	-5,3%	6,9%	7,3%
<b>Dons</b>	MT (Milliards FCFA)	89,5	73,8	44,6	47,7	51,2
	Variation (%)	6,2%	-17,5%	-39,6%	6,9%	7,3%
<b>Total des recettes et dons</b>	MT (Milliards FCFA)	5 097,6	5 506,4	5 652,2	6 183,2	6 790,1
	Variation (%)	0,5%	8,0%	2,6%	9,4%	9,8%

Source : Comité de cadrage

### II.3. Projections des dépenses budgétaires 2027-2029

Les dépenses budgétaires de l'État sont projetées à 5 686,2 milliards en 2027 ; soit une augmentation de 355,3 milliards en valeur absolue et 5,7% en valeur relative par rapport à 2026. Entre 2028 et 2029, ces dépenses se situeraient à 7 225,8 milliards en moyenne, en augmentation de 639,6 milliards (+9,7%) par rapport à 2027. De manière détaillée :

- **les dépenses de personnel** augmentent de 45,5 milliards (+2,8%) passant de 1 626,2 milliards en 2026 à 1 671,7 milliards 2027. Entre 2028 et 2029, ces dépenses s'établiraient à 1 752,2 milliards en moyenne, soit une augmentation 4,9% par rapport à 2027 ;
- **les dépenses de biens et services** passent de 1 164,2 milliards en 2026 à 1 219,8 milliards en 2027, soit une augmentation de 55,6 milliards en valeur absolue et 4,8 % en valeur relative. Les dépenses de biens services sont projetées à 1 291,1 milliards en moyenne entre 2028 et 2029, en hausse de 6,1% par rapport à 2027 ;
- **les transferts et subventions** passent de 1 202,2 milliards en 2026 à 1 246,6 milliards en 2027, soit une augmentation de 46,5 milliards (3,9%). La provision dédiée à la subvention de l'énergie (carburants et électricité) devrait augmenter de 30 milliards pour se situer à 340 milliards en 2027. Entre 2028 et 2029, les dépenses de transferts s'établiraient en moyenne à 1 284,7 milliards, en augmentation de 3,2%.
- **les dépenses en capital (immobilisations)** augmentent de 154,7 milliards (+9,2%) entre 2026 et 2027 passant de 1 639,2 milliards à 1 624,2 milliards. En particulier, les dépenses en capital sur ressources propres baissent de 111,2 milliards (+11,9%), et celles sur financement extérieur augmentent de 42,6 milliards (+5,8%).

Ainsi, la part des dépenses en capital (immobilisations) dans les dépenses totales passe de 19,3% en 2026 à 21,1% en 2027. Entre 2028 et 2029, les dépenses en capital sont projetées en moyenne à 2 218,3 milliards, en progression de 22,4% par rapport à 2027 avec une part dans les dépenses totales qui devrait atteindre 24,4%.

Tableau 25 : Évolutions des dépenses budgétaires entre 2025-2029

		Réal 2025	Est. 2026	Proj. 2027	Proj.2028	Proj. 2029
<b>Titre 1 : Intérêts de la dette</b>	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	437,6	552,4	605,3	645,4	707,8
	<i>Variation (%)</i>	10,1%	26,2%	9,6%	6,6%	9,7%
<b>Titre 2: Dépenses de personnel</b>	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	1 612,3	1 626,2	1 671,7	1 719,4	1 785,0
	<i>Variation (%)</i>	5,9%	0,9%	2,8%	2,9%	3,8%
<b>Titre 3: Achats de biens et services</b>	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	1 740,3	1 164,2	1 219,8	1 267,7	1 314,4
	<i>Variation (%)</i>	28,4%	-33,1%	4,8%	3,9%	3,7%
<b>Titre 4: Transferts et subventions</b>	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	774,1	1 200,2	1 246,6	1 271,5	1 297,9
	<i>Variation (%)</i>	-26,0%	55,0%	3,9%	2,0%	2,1%
<b>Titre 6: Charges exceptionnelles</b>	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	28,4	2,6	2,7	2,9	3,1
	<i>Variation (%)</i>	-3,6%	-91,0%	5,8%	6,9%	7,3%
<b>Titre 5: Dépenses de capital</b>	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	1 205,6	1 685,3	1 840,0	2 098,0	2 338,5
	<i>Variation (%)</i>	3,7%	39,8%	9,2%	14,0%	11,5%
<b>Total des Dépenses</b>	<i>MT (Milliards FCFA)</i>	<b>5 798,2</b>	<b>6 230,9</b>	<b>6 586,2</b>	<b>7 004,9</b>	<b>7 446,8</b>
	<i>Variation (%)</i>	<b>5,2%</b>	<b>7,5%</b>	<b>5,7%</b>	<b>6,4%</b>	<b>6,3%</b>

Source : Comité de cadrage

#### II.4. Déficit budgétaire et financement

En mettant en relation les projections des recettes propres de l'Etat et ses dépenses, déduction faite des remboursements des crédits de TVA, il se dégage un déficit budgétaire global de 1 018,0 milliards en 2027 contre 808,5 milliards en 2026 ; soit une augmentation du besoin de financement budgétaire de 209,5 milliards. Au cours de la période 2028-2029, le solde budgétaire devrait être déficitaire de 823,2 milliards en moyenne.

Les autres charges de financement et de trésorerie de l'État, en dehors du financement budgétaire, concernent le remboursement de la dette et le paiement des arriérés. En 2027, l'ensemble des charges liées à ces opérations est évalué à 2 143,5 milliards (dont **une dette financière de 1 602,5 milliards**) contre 2 517,3 milliards en 2026 soit une baisse de 373,8 milliards (-14,8%), justifiée essentiellement par la réduction de la provision dédiée à l'apurement des arriérés (-240 milliards) et le recul des remboursements des titres publics (-131 milliards). Entre 2028 et 2029, les opérations liées au remboursement de la dette de l'État et au paiement des arriérés sont projetées à 2 528,7 milliards en moyenne, en augmentation de 385,2 milliards (+18,0).

Pour la couverture de ses besoins de financement, évalués globalement à 3 161,5 milliards en 2027, y compris le remboursement des crédits de TVA de 84 milliards, le Gouvernement envisage de recourir aux tirages extérieurs sur prêts-projets de 866,7 milliards, aux appuis budgétaires de 300,0 milliards (**en cas de signature d'un nouveau PEF avec le FMI**), aux émissions de titres publics de 400 milliards, au financement bancaire direct de 250 milliards, au tirage de ses réserves bancaires à la BEAC de 131,5 milliards et surtout à important emprunt extérieur de 1000 milliards, comme en 2026. Il devrait par ailleurs bénéficier des appuis budgétaires sectoriels de la Banque Mondiale d'un montant de 47,8 milliards dans le cadre de la mise en œuvre des réformes des programmes PforR dans les secteurs de l'électricité et de la gouvernance.

#### II.5. Contraintes et risques budgétaires 2027-2029

Les projections budgétaires de l'Etat sur la période 2027-2029 restent exposées à divers facteurs de risques susceptibles de compromettre la politique budgétaire déclinée plus haut, que le Gouvernement entend mettre en œuvre au cours du triennat à venir.

Les risques et contraintes auxquels pourrait être confronté le Gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique budgétaire, se rapportent à la fois à des facteurs macroéconomiques, institutionnels et financiers.

**Du point de vue macroéconomique**, la dynamique de croissance projetée à moyen terme est adossée à l'enregistrement des avancées dans la mise en œuvre de divers programmes et projets stratégiques dont le P2I, le PIISAH, le barrage de Nachtigal, la Gouvernance de la SOCADEL et la restructuration de la SONARA. Ainsi, tout retard dans la mise en œuvre de ces réformes structurelles, remettrait en cause les projections de croissance et en conséquence celles des recettes fiscales. À cela s'ajoute également le risque du prolongement de la crise au Moyen Orient au-delà de l'année 2026.

**Sur le plan institutionnel**, le manque d'adhésion sociale ou tout retard dans la mise en œuvre des mesures fiscales nouvelles, comme cela a été le cas en 2026, pourrait entraîner des décalages dans les projections de recettes internes non pétrolières.

La situation sécuritaire continue de faire peser un risque important sur le budget de l'Etat, au regard de l'imprévisibilité de l'ampleur des dépenses sécuritaires. Il en est de même de la fragilité financière des entreprises du secteur de l'électricité notamment SOCADEL, qui pourrait, comme par le passé, nécessiter des interventions d'urgence de la part de l'Etat, pour garantir la disponibilité de l'électricité.

**Au plan financier**, le resserrement des conditions financières sur le marché financier intérieur notamment la profondeur du marché domestique et les taux d'intérêt, ainsi que le volume désormais important des financements nécessaires au bouclage des budgets, continuent de peser sur les capacités de financement l'État. Enfin, le bouclage financier des budgets des exercices 2027 à 2029 repose sur des appuis budgétaires attendus de la conclusion d'un nouveau Programme Économique et Financier avec le FMI. La non conclusion de ce programme constitue donc un risque majeur pour la soutenabilité de nos finances publiques à moyen terme.

## CONCLUSION

Au terme de l'exercice de projection et de cadrage qui sous-tend ce Document de Programmation Économique et Budgétaire à Moyen Terme (DPEB), la trajectoire définie pour la période 2027- 2029 confirme la ferme volonté du Gouvernement d'allier audace stratégique et rigueur budgétaire. Malgré un contexte international volatil, la mise en perspective des agrégats macroéconomiques atteste de la résilience de notre tissu productif et de la pertinence des choix opérés sous l'égide de la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30). L'horizon triennal s'ouvre ainsi sur des perspectives de croissance consolidée, soutenues par le dynamisme du secteur non pétrolier et une maîtrise progressive de l'inflation.

La préparation du budget de l'État pour l'exercice 2027, qui marque l'entrée dans ce nouveau cycle triennal, obéira à des principes de gestion stricte et d'optimisation des ressources publiques. Face au double impératif de financement du développement et de préservation de la viabilité de la dette, la stratégie globale reposera sur deux leviers indissociables : d'une part, l'élargissement sécurisé de l'assiette fiscale non pétrolière et la modernisation des administrations de collecte ; d'autre part, une rationalisation rigoureuse des dépenses courantes au profit exclusif des investissements publics à fort impact multiplicateur.

Le triennat 2027-2029 sera celui de l'accélération de la transformation structurelle de notre économie. À travers la mise en œuvre rigoureuse du Plan Intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique (PIISAH) et du Programme d'Impulsion Initiale (P2I), le Gouvernement entend substantiellement réduire la dépendance extérieure de notre pays et stimuler le tissu productif national. Les investissements majeurs dans les infrastructures énergétiques (à l'instar de Kikot ou Nachtigal), le réseau routier, l'accès à l'eau potable et le développement des filières industrielles stratégiques (Mines-Métallurgie) resteront des priorités absolues pour soutenir une croissance projetée à 5% à l'horizon 2029.

Le Gouvernement est conscient de la sensibilité de ce cadrage aux aléas exogènes et endogènes mis en évidence dans la cartographie des risques budgétaires. C'est pourquoi le pilotage des finances publiques au cours du triennat 2027-2029 sera empreint d'une vigilance accrue et d'une réactivité managériale renforcée. La poursuite des réformes structurelles de deuxième génération (qu'il s'agisse de la gouvernance des entreprises publiques, de la consolidation de la décentralisation financière ou de la dématérialisation des procédures d'exécution de la dépense) constituera le gage de notre crédibilité budgétaire.

La septième session du Débat d'Orientation Budgétaire offre l'opportunité d'enrichir cette programmation des orientations et des contributions de la Représentation Nationale. En favorisant une appropriation partagée des priorités de la Nation, ce dialogue républicain renforce l'efficacité de l'action publique. C'est fort de cette synergie institutionnelle que le Gouvernement s'engagera dans la finalisation du projet de Loi de Finances pour l'exercice 2027, avec l'ambition renouvelée de bâtir une économie plus compétitive, inclusive et résolument tournée vers l'émergence.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Evolution des indicateurs clés de l'Economie camerounaise

Tableau1: Tableau des incateurs clés de l'économie camerounaise	Historiques		Estimations		Projections			
	2024	2025		2026		2027	2028	2029
	CN	Ancien	Nouveau	LFI	Nouveau			
<b>Secteur réel</b>								
<b>PIB à prix courant (milliards de FCFA)</b>	<b>32 316</b>	<b>34 219</b>	<b>34 068</b>	<b>36 420</b>	<b>36 249</b>	<b>38 340</b>	<b>40 995</b>	<b>43 975</b>
PIB pétrolier	1 017	842	809	804	831	579	650	764
PIB non pétrolier	31 299	33 376	33 260	35 616	35 418	37 761	40 345	43 211
<b>PIB à prix constant ( en croissance)</b>	<b>3,5</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>4,3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>	<b>4,8</b>	<b>5,0</b>
PIB pétrolier	-9,7	-4,9	-7,1	-0,1	-15,4	-24,6	14,9	18,1
PIB non pétrolier	4,1	4,2	3,9	4,4	4,0	4,3	4,6	4,7
<b>Prix</b>								
Déflateur du PIB	5,4	1,9	1,8	2,0	2,8	2,1	2,0	2,0
Déflateur du PIB pétrolier	-4,8	-12,9	-14,4	-4,5	21,4	-7,6	-2,3	-0,4
Déflateur du PIB non pétrolier	5,8	2,3	2,3	2,2	2,4	2,2	2,2	2,3
Prix à la consommation	4,5	3,2	3,4	3,0	4,0	3,2	2,9	2,8
Prix des exportations	42,1	-1,2	-6,1	-5,0	-6,8	-2,9	-0,8	-0,3
<i>dont prix du pétrole camerounais</i>	-1,8	-12,9	-14,4	-4,5	21,4	-7,6	-2,3	-0,4
Prix des importations	0,1	-2,5	-2,7	-2,4	1,1	-0,6	-0,6	-0,4
Termes de l'échange	41,9	1,3	-3,4	-2,6	-7,9	-2,4	-0,2	0,1
<b>Répartition sectorielle</b>	<b>En pourcentage du PIB</b>							
Secteur Primaire	18,5	18,6	18,2	17,8	16,0	15,9	15,6	15,3
Secteur Secondaire	23,2	22,6	22,6	22,2	22,3	21,7	21,7	21,8
<i>dont pétrole</i>	3,1	2,5	2,4	2,2	2,3	1,5	1,6	1,7
Secteur Tertiaire	50,7	51,3	51,7	52,5	54,2	55,0	55,3	55,7
Impôts et taxes moins subventions	7,6	7,6	7,6	7,5	7,5	7,5	7,3	7,2
<b>Les composantes de la demande</b>								
Consommation	84,2	87,0	86,4	86,9	84,3	84,1	82,8	81,6
Privée	72,6	75,1	75,0	74,2	73,3	73,1	72,2	71,5
Publique	11,5	11,9	11,3	12,7	10,9	11,0	10,6	10,1
FBCF	18,2	18,3	18,5	17,9	19,3	18,9	19,3	20,1
Privée	14,3	14,3	14,5	13,8	15,0	14,6	15,0	15,9
Publique	3,9	4,0	4,0	4,1	4,3	4,3	4,3	4,3
Exportations B&S	15,7	12,0	12,6	11,1	12,7	12,3	12,2	11,5
Importations B&S	18,7	17,4	17,4	16,0	16,2	15,3	14,3	13,3
<b>Secteur public</b>								
Recettes totales et Dons	15,7	15,6	15,1	15,6	14,7	14,7	15,0	15,2
Recettes totales (hors Dons)	15,4	15,3	14,7	15,4	14,5	14,6	14,9	15,1
<i>pétrolières</i>	2,1	1,8	1,7	1,4	1,6	1,2	1,1	1,1
<i>non pétrolières(Pression fiscale)</i>	<b>13,2</b>	<b>13,3</b>	<b>12,9</b>	<b>13,9</b>	<b>12,8</b>	<b>13,3</b>	<b>13,7</b>	<b>13,8</b>
<i>non pétrolières (% PIB non pétrolier)</i>	13,6%	13,6%	13,2%	14,1%	12,9%	13,3%	13,8%	13,9%
Dépenses	17,8	16,4	16,0	17,0	17,1	16,0	16,0	15,5
<i>courantes</i>	13,7	11,9	12,0	12,1	12,2	11,4	10,9	10,4
<i>en capital</i>	4,1	4,4	4,0	5,0	5,0	4,6	5,2	5,1
<b>Solde budgétaire global(base ordonnancements)</b>								
<b>Dons compris</b>	-2,2	-1,0	-1,0	-1,7	-2,7	-1,5	-1,2	-0,6
<b>Hors dons</b>	-2,5	-1,3	-1,5	-1,9	-2,9	-1,6	-1,4	-0,7
Solde global, base caisse	-4,4	-1,0	-1,0	-1,7	-2,7	-1,5	-1,2	-0,6
<b>Solde budgétaire de référence (CEMAC)</b>	<b>-2,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,5</b>	<b>-1,3</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,7</b>
<b>Solde budgétaire primaire non pétrolier</b>	<b>-3,1</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,2</b>
<b>Secteur extérieur</b>								
<b>Solde compte courant</b>	<b>-3,3</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,3</b>	<b>-2,6</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,2</b>
Solde compte courant hors transfert publics	-3,5	-3,3	-3,5	-2,8	-3,3	-3,0	-2,5	-2,4
<b>Solde global</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>1,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>
<b>Situation Monétaire(croissance nominale)</b>								
Masse monétaire (M2)	9,8	14,1	13,8	11,1	11,1	9,1	10,1	8,8
Avoirs extérieurs nets	9,2	5,4	21,9	13,3	12,1	9,3	8,1	7,7
Crédit à l'économie	17,6	18,2	9,4	12,5	12,3	12,3	13,1	13,3

Source: Comité de cadrage

Source : Comité de Cadrage

## Annexe 2 : TOFE prévisionnel 2027 – 2029 (Milliards FCFA)

(En milliards de FCFA)	Réal. 2024	Réal. 2025	PLFI 2026	Est. 2026	Proj. 2027	Proj. 2028	Proj. 2029
<b>Total ressources</b>	<b>6 535,5</b>	<b>7 025,9</b>	<b>8 683,9</b>	<b>8 748,2</b>	<b>8 729,7</b>	<b>8 921,5</b>	<b>9 234,4</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>5 074,6</b>	<b>5 097,6</b>	<b>5 687,0</b>	<b>5 506,4</b>	<b>5 652,2</b>	<b>6 183,2</b>	<b>6 790,1</b>
Recettes pétrolières	688,7	567,2	523,7	661,1	425,8	436,8	464,2
Dont Transfert quote part CTD			-38,0	-38,0	-31,0	-32,5	-35,1
Recettes non pétrolières	4 301,7	4 440,9	5 089,5	4 771,4	5 181,8	5 698,7	6 274,7
Recettes fiscales	3 962,8	4 085,9	4 689,5	4 321,4	4 755,6	5 243,0	5 785,9
Impôts et taxes	2 906,5	2 933,0	3 446,2	3 168,5	3 489,4	3 849,7	4 251,1
Dont Transfert fiscalité CTD			-62,0	-62,0			
Recettes douanières	1 056,3	1 152,9	1 243,2	1 152,9	1 266,2	1 393,3	1 534,8
Recettes non fiscales	338,9	355,0	400,0	450,0	426,2	455,7	488,8
Dons	84,2	89,5	73,8	73,8	44,6	47,7	51,2
Projets	35,1	28,9	42,2	42,2	44,6	47,7	51,2
Programme	49,1	60,6	31,7	31,7			
Dont Appui budgétaire UE	0,0	6,6	8,5	8,5			
<b>Financement Brut</b>	<b>1 460,8</b>	<b>1 928,3</b>	<b>2 996,8</b>	<b>3 241,9</b>	<b>3 077,5</b>	<b>2 738,3</b>	<b>2 444,3</b>
Prêts projet	575,6	510,6	826,7	826,7	866,7	917,7	975,1
Appuis budgétaires PEF	70,2	205,8	120,0	360,0	300,0	300,0	300,0
Dont FMI	44,0	81,9	0,0	0,0	300,0	300,0	300,0
UE							
AFD	26,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BM		123,9	120,0	240,0			
BAD				120,0			
Autres							
Emission des titres Pub. (MLT)	281,5	350,6	400,0	400,0	400,0	350,0	400,0
Dont obligations islamiques (soukous)							
Financement bancaire (hors titres pub)	32,6	376,2	505,7	505,7	463,0	131,5	80,2
Dont Tirage réserve bancaire			255,7	255,7	213,0	131,5	80,2
Autres emprunts à l'extérieur	441,9	332,3	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	650,0
Dont Fonds Vert							
DTS FMI	8,6						
Financement exceptionnel	50,4	152,9	144,4	149,4	47,8	39,1	39,1
Dont FMI (FRD)	28,0	72,0					
BM (Pfor-PRSEC)	4,4	32,3	70,0	70,0	22,0	12,0	12,0
BAD (PARPAC)	18,0						
BAD (PARSEC)	0,0	48,6	46,8	46,8			
BM (Pfor-IMPACT)			27,6	32,6	25,8	27,1	27,1
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>6 530,2</b>	<b>6 981,4</b>	<b>8 683,9</b>	<b>8 748,2</b>	<b>8 729,7</b>	<b>8 921,5</b>	<b>9 234,4</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>3 954,0</b>	<b>4 155,0</b>	<b>3 874,7</b>	<b>3 993,2</b>	<b>4 140,8</b>	<b>4 261,5</b>	<b>4 400,4</b>
<b>Titre 2: Dépenses de personnel</b>	<b>1 522,4</b>	<b>1 612,3</b>	<b>1 626,2</b>	<b>1 626,2</b>	<b>1 671,7</b>	<b>1 719,4</b>	<b>1 785,0</b>
<b>Titre 3: Achats de biens et services</b>	<b>1 355,5</b>	<b>1 740,3</b>	<b>1 209,2</b>	<b>1 164,2</b>	<b>1 219,8</b>	<b>1 267,7</b>	<b>1 314,4</b>
Dont FINEX	110,9	148,9	130,2	130,2	130,0	130,0	130,0
Etudes/Maîtrises œuvre	35,6	83,3	19,0	19,0	20,1	21,5	23,1
<b>Titre 4: Transferts et subventions</b>	<b>1 046,6</b>	<b>774,1</b>	<b>1 036,7</b>	<b>1 200,2</b>	<b>1 246,6</b>	<b>1 271,5</b>	<b>1 297,9</b>
Dont Décentralisation en fonct. (DGD-BF)			0,0	0,0			
Transferts en capital	128,8	79,5	208,8	208,8	210,0	210,0	210,0
Décentralisation en Inv. (DGD-BIP)			0,0	0,0			
<b>Titre 6: Charges exceptionnelles</b>	<b>29,5</b>	<b>28,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>	<b>3,1</b>
<b>Titre 5: Dépenses de capital</b>	<b>1 162,3</b>	<b>1 205,6</b>	<b>1 803,3</b>	<b>1 685,3</b>	<b>1 840,0</b>	<b>2 098,0</b>	<b>2 338,5</b>
Dépenses s/financements exter.	499,7	390,6	738,8	738,8	781,4	835,5	896,2
Dépenses s/ressources propres	534,1	753,9	970,6	930,6	1 041,8	1 244,5	1 422,9
Programme Intégré d'Import Substitution (PIISA)	0,0		50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Programme Impulsion Initiale (P2I)			30,0	30,0	30,0	30,0	30,0
Dépenses de Participation/restructuration	128,5	61,1	94,0	16,0	16,9	18,1	19,4
<b>Dont Prêts nets</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Service de la Dette</b>	<b>1 413,9</b>	<b>1 620,8</b>	<b>3 005,9</b>	<b>3 069,7</b>	<b>2 748,8</b>	<b>2 562,0</b>	<b>2 495,5</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>962,4</b>	<b>1 003,8</b>	<b>1 156,8</b>	<b>1 156,8</b>	<b>1 334,8</b>	<b>1 411,8</b>	<b>1 498,8</b>
Principal	710,8	721,8	849,0	849,0	952,0	970,0	998,0
Dont Remboursement FMI	103,5		0,0	0,0			
Eurobonds			0,0	0,0			
Intérêts	251,6	282,0	307,8	307,8	382,8	441,8	500,8
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>451,6</b>	<b>617,0</b>	<b>1 849,1</b>	<b>1 912,9</b>	<b>1 414,1</b>	<b>1 150,2</b>	<b>996,7</b>
Principal	320,9	408,1	1 041,6	1 085,6	848,5	603,6	471,6
Dont OTA/ECMR	148,5	220,7	553,3	553,3	422,2	300,2	238,3
Dette structurée bancaire	109,7	96,4	919	919	82,4	66,8	47,6
Cessions des créances			68,8	68,8	72,4	61,7	33,6
Dette structurée non bancaire	141,6	75,0	49,0	49,0	48,0	92,0	81,9
Correspondants	-74,8	-50,9	20,0	20,0	50,0	50,0	50,0
Accumulation nette des dépôts	32,0	150,6	213,0	213,0	131,5	80,2	39,4
Remboursement avance consolidée BEAC			14,4	14,4	14,4	14,4	14,4
Réduction encours BTA	-36,1	-83,7	0,0	44,0			
Intérêts	145,9	155,6	224,7	244,6	222,5	203,6	207,0
Crédits de TVA	49,2	49,0	84,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	-64,5	4,3	498,8	498,8	259,0	259,0	234,0
Dont Variation des Restes à Payer Trésor	-115,8	-199,3	400,0	400,0	160,0	160,0	135,0
Dette non structurée CAA		1,3	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Dette flottante		50,0	83,8	83,8	84,0	84,0	84,0
Dette fiscale compensée							
Autres		43,2					
<b>Capacité (+)/Besoin de financement (-)</b>	<b>5,2</b>	<b>44,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-779,6	-879,2	-598,7	-917,2	-838,4	-697,1	-497,0
<b>Solde primaire non pétrolier (% PIB, dons compris)</b>	<b>-2,4</b>	<b>-2,6</b>	<b>-1,6</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,1</b>
Solde global (base ordo, dons compris)	-488,4	-749,6	-607,5	-808,5	-1 018,0	-905,6	-740,7
<b>Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)</b>	<b>-1,5</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,7</b>	<b>-2,2</b>	<b>-1,7</b>
Solde global (Milliards FCFA, base caisse, dons compris)	-423,9	-753,9	-1 106,3	-1 307,2	-1 277,0	-1 164,6	-974,7
<b>Solde global (% PIB, base caisse, dons compris)</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,2</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,6</b>	<b>-3,3</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,2</b>
<b>Solde budgétaire de référence CEMAC</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,6</b>	<b>-1,3</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,3</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,7</b>
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	4 252,5	4 391,9	5 005,5	4 687,4	5 097,8	5 614,7	6 190,7
<b>Pression fiscale</b>	<b>13,2%</b>	<b>12,9%</b>	<b>13,9%</b>	<b>12,9%</b>	<b>13,3%</b>	<b>13,7%</b>	<b>14,1%</b>
<b>Soutenabilité Dép. personnel</b>	<b>38,9%</b>	<b>39,9%</b>	<b>35,3%</b>	<b>38,4%</b>	<b>35,8%</b>	<b>33,3%</b>	<b>31,3%</b>
PIB nominal	32 316,0	34 068,0	36 411,0	36 249,0	38 340,0	40 995,0	43 975,0
Taux croissance (%)	3,5	3,6	4,3	3,5	3,6	4,8	5,0
Déflateur du PIB	5,4	1,8	2,0	2,8	2,1	2,0	2,0
Taux croissance nominal PIB non pétrolier (%)	9,9	6,2	6,6	6,4	6,5	6,8	7,0

Annexe 3 : Profil des dépenses, des recettes et du financement 2027 – 2029 (% du PIB)

	2024		2025		2026		2027	2028	2029
	PLFR	Réal	PLFR	Réal	PLFI	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(En % du PIB)</i>									
<b>Total ressources</b>	<b>23,1</b>	<b>20,2</b>	<b>21,9</b>	<b>20,6</b>	<b>23,8</b>	<b>24,1</b>	<b>22,8</b>	<b>21,8</b>	<b>21,0</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>16,8</b>	<b>15,7</b>	<b>15,5</b>	<b>15,0</b>	<b>15,6</b>	<b>15,2</b>	<b>14,7</b>	<b>15,1</b>	<b>15,4</b>
Recettes pétrolières	2,6	2,1	1,8	1,7	1,4	1,8	1,1	1,1	1,1
Recettes non pétrolières	13,9	13,3	13,4	13,0	14,0	13,2	13,5	13,9	14,3
Recettes fiscales	12,8	12,3	12,4	12,0	12,9	11,9	12,4	12,8	13,2
Impôts et taxes	9,3	9,0	9,2	8,6	9,6	8,9	9,1	9,4	9,7
Dont Transfert fiscalité CTD			0,0	0,0	-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0
Recettes douanières	3,5	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,3	3,4	3,5
Recettes non fiscales	1,1	1,0	1,0	1,0	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1
Dons	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Projets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Programmes	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Dont Appui budgétaire UE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Financement Brut</b>	<b>6,3</b>	<b>4,5</b>	<b>6,4</b>	<b>5,7</b>	<b>8,2</b>	<b>8,9</b>	<b>8,0</b>	<b>6,7</b>	<b>5,6</b>
Prêts projet	2,5	1,8	2,2	1,5	2,3	2,3	2,3	2,2	2,2
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	0,8	0,2	0,6	0,6	0,3	1,0	0,8	0,7	0,7
Emission des titres	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9
Financement bancaire	0,2	0,1	1,0	1,1	1,4	1,4	1,2	0,3	0,2
Autres emprunts	1,5	1,4	0,9	1,0	2,7	2,8	2,6	2,4	1,5
Financements exceptionnels	0,5	0,2	0,6	0,4	0,4	0,4	0,1	0,1	0,1
<b>Dépenses totales</b>	<b>23,1</b>	<b>20,1</b>	<b>21,9</b>	<b>20,4</b>	<b>23,8</b>	<b>24,1</b>	<b>22,8</b>	<b>21,8</b>	<b>21,0</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>11,4</b>	<b>12,1</b>	<b>10,2</b>	<b>12,1</b>	<b>10,6</b>	<b>11,0</b>	<b>10,8</b>	<b>10,4</b>	<b>10,0</b>
Dépenses de personnel	4,8	4,7	4,5	4,7	4,5	4,5	4,4	4,2	4,1
Achats de biens et services	2,9	4,2	3,1	5,1	3,3	3,2	3,2	3,1	3,0
Dont FINEX	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Etudes/Maîtrises Œuvre	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts et subventions	3,7	3,2	2,7	2,3	2,8	3,3	3,3	3,1	3,0
Dont transferts en capital	0,6	0,4	0,6	0,2	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Décentralisation (DGD)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges exceptionnelles	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Dépenses de capital</b>	<b>4,5</b>	<b>3,6</b>	<b>4,7</b>	<b>3,5</b>	<b>5,0</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>5,1</b>	<b>5,3</b>
Dépenses s/financemt exter.	2,3	1,5	2,0	1,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Dépenses s/ressources propres	2,1	1,7	2,7	2,2	2,7	2,6	2,7	3,0	3,2
Dont Reports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme Intégré d'Import Substitution (PIISA)	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Programme Impulsion Initiale (P2I)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépenses de Participation/restructuration	0,1	0,4	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêt nets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Service de la Dette</b>	<b>7,2</b>	<b>4,4</b>	<b>7,0</b>	<b>4,8</b>	<b>8,3</b>	<b>8,5</b>	<b>7,2</b>	<b>6,2</b>	<b>5,7</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>
Principal	2,1	2,2	2,1	2,1	2,3	2,3	2,5	2,4	2,3
Intérêts	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	1,0	1,1	1,1
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>4,6</b>	<b>1,4</b>	<b>4,2</b>	<b>1,8</b>	<b>5,1</b>	<b>5,3</b>	<b>3,7</b>	<b>2,8</b>	<b>2,3</b>
Principal	2,1	1,0	2,5	1,2	2,9	3,0	2,2	1,5	1,1
Intérêts	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,6	0,5	0,5
Crédits de TVA	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marketteurs)	1,7	-0,2	1,0	0,0	1,4	1,4	0,7	0,6	0,5

Annexe 4 : Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) 2027 – 2029

N°	Maitre d'ouvrage	Projets à lancer	Mode de réalisation	Financement des projets en milliards FCFA		Durée de mise en œuvre	
				Coût total	Contribution de l'Etat	Date de Début	Date de Fin
1	MINEE	Projet de Reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de la ville de Yaoundé	MOP	136	136	2026	2029
2	MINEE	Terminal à hydrocarbures et du dépôt pétrolier de Kribi	MOP	168	168	2026	2029
3	SNH	Projet de raffinerie CSTAR de la SNH à Kribi	PPP	540		2026	2028
4	MINHDU	Projet villes et gestion Foncières Durables (PVGFD)	MOP	115	115	2026	2031
5	MINEPAT	Volet routier du PADI-Dja	MOP	143	143	2026	2030
6	MINTP	Projet de Réhabilitations de la Route Edéa-Kribi (110km) : section Edéa-Kribi	MOP	106	106	2026	2028
7	MINTP	Projet de construction de la route Ebolowa-Akom2-Kribi	MOP	108	108	2026	2028
8	MINTP	Projet de réhabilitation de la route Ngatt-Febadi-Likok	MOP	131	131	2026	2028
9	MINTP	Projet d'Aménagement de la route Douala-Bafoussam, y compris Loum- Tombel-Kumba, Bafang –Nkondjock et la voie de contournement de Bafoussam par Batié	MOP	2 027	2 027	2026	2030
10	MINTP	Construction de la voie expresse Lolabé (port de Kribi) - Campo	MOP	107	107	2026	2028
11	MINTP	Construction de la route Bingambo - Grand Zambi	MOP	59	59	2026	2028
12	MINTP	Réhabilitation de la route bekoko -limbé -Idénaou et Mutenguene-Buea ainsi que la bretelle d'accès au port de tiko	MOP	119	119	2027	2029
13	MINEE	Renforcement et stabilisation des réseaux électriques de la ville de Douala	MOP	98	98	2027	2030
14	MINEE	Multiphase Programmatic Approach (MPA) : Renforcement et extension du réseau de transport	MOP	300	300	2027	2029
15	MINEE	Programme de développement de l'agro-industrie dans le Septentrion phase 1: Construction des barrages collinaires à buts multiples	MOP	75	75	2027	2032
16	MINEE	Construction des centrales hydroélectrique et solaire de Mbakaou et les lignes associées	PPP	576		2027	2030
17	MINEE	Construction d'une centrale solaire à Garoua de 30 MWc et 25 MWh de stockage , Ngaoundéré (GDS Orion Solar de 30 MWc et 20 MWh de stockage, et Dang Solar 35 MWc avec 25 MWh de stockage)	PPP	82	-	2027	2028
18	MINEPAT/ PDSREN	Projet de Développement durable de l'irrigation et de la chaîne de valeur agricole dans la région de l'extrême nord (PDI-VCA)	MOP	26	26	2027	2031
19	MINFOF	Programme des économies forestières durables du bassin du Congo, Programme multi-phase volet Cameroun	MOP	114	114	2027	2032
20	MINT	Projet de renouvellement de la ligne de Chemin de fer Belabo-Ngaoundéré	MOP	167	167	2027	2032
21	MINTP	Projet du corridor économique Douala-Bangui : phase 1 construction de la section Edea-Yaoundé (165 km)	MOP	240	240	2027	2031
22	MINHDU	Projet de construction du tronçon T3 de la voie de contournement de Yaoundé (Nkozoa-Minkoameyos 22,8 km)	MOP	229	229	2027	2031
23	PPRD	Projet d'appui au renforcement des capacités productives des agro-industries (CDC, PAMOL, .) par l'acquisition des équipements modernes et d'engin de génie civil	MOP	50	50	2027	2031
24	MINDEF	Développement de capacités industrielles dans les armées pour la promotion de l'import substitution et l'autonomie stratégique ( Usine textile moderne de confection d'effets militaires, cartoucherie petits calibres a vocation régionale, laboratoire de police scientifique et technique)	MOP	133	133	2027	2029
25	MINADER	Projet d'aménagement des terres et d'installation des grands producteurs agricoles dans la Plaine Centrale	MOP	351	351	2028	2031
26	MINDAF	Création de la ville nouvelle de MASSOUMBOU – DIWOM : (Phase 1+ voie d'accès)	MOP	200	200	2028	2030
27	MINEE	Projet de construction d'une centrale thermique à Gaz à Limbe et la ligne de transport associée	PPP	229		2028	2028
28	MINEE	Projet d'aménagement hydroélectrique de Kikot et lignes associées	PPP	872		2028	2032
29	MINEE	Mégaprojet d'Alimentation en Eau potable de la ville de Douala et reconfiguration du système d'alimentation en eau potable de la ville	MOP	700	700	2028	2032
30	MINEE	Projet COMPACT National Eau : construction de mini AEP en milieu rural	MOP	206	206	2028	2032
31	MINEPAT	Aménagement de 10 000 Hectares de Zones Hydro-Agricoles dans la localité de Logone Bimi	MOP	130	130	2028	2029
32	MINT	Développement d'un terminal minéralier au port de Kribi	PPP	30		2028	2030

N°	Maitre d'ouvrage	Projets à lancer	Mode de réalisation	Financement des projets en milliards FCFA		Durée de mise en œuvre	
				Coût total	Contribution de l'Etat	Date de Début	Date de Fin
33	MINTP	Construction de la route Maltam - Fotokol (Frontière Nigéria)	MOP	51	51	2028	2031
34	MINTP	Bitumage de la route Ngoura-Kentzou-Frontière RCA, y compris contournement de Kentzou	MOP	100	100	2028	2032
35	MINTP	Projet du corridor économique Douala Bangui phase 1 (construction de la section Yaoundé- Ayos -Bonis km)	MOP	38	38	2028	2031
36	MINTP	Digue Road sur le fleuve Logone	MOP	381	381	2028	2031
37	MINEE	Construction d'une raffinerie de bitume à Kribi	PPP	176		2028	2029
38	MINEE	Ligne de Transport 400 Kv Nachtigal-Bafoussam et ouvrages connexes	MOP	113	113	2028	2031
39	MINPOSTEL	Extension du Backbone Transmission par Fibre Optique (phase IV)	MOP	108	108	2028	2030
40	MINEE	Projet de réhabilitation et extension de capacité du système de traitement et de distribution d'eau pour les villes de Buea, Tiko Et Mutengene	MOP	68	68	2029	2030
41	MINEE	Projet de construction de 1000 Km de ligne de distribution de l'électricité dans la région de l'Adamaoua	MOP	75	75	2029	2032
42	MINT	Construction du Port en Eau Profonde de Limbé	PPP	400	400	2029	2035
43	MINT	Construction du chemin de fer Ngaoundéré - Ndjamena	PPP	4 300		2029	2034
44	MINEE	Aménagement hydroélectrique de Grand Eweng et lignes associées	PPP	1 902		2029	2036
45	MINEE	Construction des centrales hydroélectrique et solaire de Minkouma et les lignes associées	PPP	785		2029	2034
46	MINEE	Construction de la centrale hydroélectrique de Chollet et des lignes associées	PPP	1 300	-	2029	2036
47	MINEE	Construction du barrage hydro-électrique et solaire de Bini A Warak	PPP	393		2029	2033
48	MINEE/EDC	Barrage-réservoir de Pont Rail	PPP	300		2029	2032
49	MINTP	Construction d'un second pont sur le fleuve Bénoué à Garoua et d'une voie de contournement de la ville de Garoua	MOP	171	171	2029	2032
50	MINTP	Construction de la route Ngong (Int N1)- Touroua (PK 0+ 000 au PK 31 + 000)	MOP	22	22	2029	2031
51	MINTP	Bitumage de la route Ekondo Titi- Mudemba - Isanguele - Akpwa	MOP	71	71	2029	2031
52	MINT	Construction du Chemin de fer Mbalam Kribi	PPP	3 000	600	2029	2034
53	MINT	Construction du chemin de fer Edéa – Kribi - Lolabé - Campo	MOP	400	400	2029	2034

Source : MINEPAT